



Examen à mi-parcours du projet
« Revitaliser les agro-écosystèmes oasiens
à travers une approche durable, intégrée
et paysagère dans la région de Drâa-
Tafilalet » (OASIL)

FAO ID: GCP/MOR/046/GFF
GEF ID : 9537

Rapport final

Bureau de la FAO au Maroc

Mars 2022

Équipe de l'évaluation : M. Mohammed Bajeddi : Chef d'équipe
Mme Naima Taghzout : Membre de l'équipe
M. Moha Haddouch : Membre de l'équipe

Équipe de l'évaluation



Agroéconomiste et spécialiste de l'économie rurale – Chef d'équipe

M. Mohammed Bajeddi est Ingénieur agro économiste en Chef ayant une expérience professionnelle de 41 années dont un passage au Ministère de l'agriculture et de développement rural au Maroc avant d'exercer (depuis 1988) en qualité de consultant international indépendant dans le domaine du développement rural et l'environnement.

M. Mohammed Bajeddi a travaillé dans plusieurs projets en tant qu'assistant technique au Maroc et à l'international (notamment au Maghreb, l'Afrique et à Haïti).

M. Mohammed Bajeddi est inscrit dans le registre des experts évaluateurs de plusieurs agences de la coopération internationale, notamment la FAO et le PNUD et a conduit, au Maroc et à l'international, plusieurs missions d'identification, de formulation et d'évaluation de projets d'appui aux politiques sectorielles de la coopération internationale, notamment, avec la FAO (depuis 1988),

l'Union Européenne, Enabel, BM, GIZ, AFD, GEF, PNUD, USAID, FEI, GIZ, EUNIDA, OMS, FIDA, etc. dans les domaines de i) développement agricole et rural, ii) de développement des filières et des chaînes de valeurs agricoles et agroalimentaires, iii) des projets d'inclusion économique et sociale et de renforcement des infrastructures productives, l'environnement et la biodiversité.

M. Mohammed Bajeddi, a réalisé plusieurs consultations dans les Oasis marocaines depuis 1990, et récemment, il a conduit des évaluations à l'international, quatre évaluations au Maroc **dans les oasis** avec Enabel, l'Union Européenne dont deux avec la FAO-GEF. Il a aussi, réalisé, en qualité de Chef d'équipe, une étude de faisabilité et de formulation de projets (17 M€) dans la vallée de Drâa (zone concernée par OASIL) qui a porté aussi sur un diagnostic général du secteur de l'eau, la biodiversité, les sols, l'agriculture et l'élevage, le tourisme, l'artisanat, la sociologie et le genre, etc.



Agronome spécialiste en gestion des ressources naturelles

Mme Taghzout est Ingénieure agronome zootechnicienne avec une expérience professionnelle de vingt ans dans le secteur public et de dix ans dans le privé.

Son expertise couvre l'élaboration des stratégies, le montage et management des projets, la réalisation des études, la communication, la mise en œuvre et suivi-évaluation de programmes de développement. Elle dispose d'une expérience de plus de dix ans en plaidoyer et influence auprès des structures institutionnelles nationales et internationales, bailleurs de fonds, organisations professionnelles, ... La réduction des disparités sociales et territoriales à travers l'amélioration des

revenus, l'emploi, l'accès aux ressources de manière durable et l'autonomisation des femmes s qui étaient présents dans les projets qu'elle a géré.

Mme TAGHZOUT a assuré la coordination, la gestion, le suivi-évaluation de projets financés par GEF, AFD, FIDA, Banque Mondiale, BAD, UE, BID, autres. Elle a assuré les fonctions de deux divisions (Gestion des projets et Financements extérieurs) à l'ADA. En outre, elle a endossé le poste de Manager du Cabinet marocain AGINOVA Consult et également de la Filiale Maroc du groupe international Euroconsultants Group.



Agronome spécialiste de la gestion des agro-écosystèmes

♦ **Moha Haddouch** est Agronome, expert des agroécosystèmes en milieux oasiens avec une expérience dans les domaines de mise en œuvre de la politique agricole publique de 25 ans, y compris la création et l'encadrement de groupements professionnels.

♦ Coordonnateur/responsable de divers projets de développement durable dans le cadre de la coopération internationale (Banque mondiale, KFW, GIZ, FIDA, OSS, PNUD, MCC, et ONUDI).

♦ Membre des équipes chargées de la gestion de deux réserves de biosphère au Maroc (les oasis et l'arganeraie), du réseau du MAB Arab de l'UNESCO et des systèmes ingénieux de patrimoines agricoles mondiaux de la FAO au Maroc.

- ♦ Expert international en développement durable fondé sur l'approche d'économie circulaire et les services écosystémiques.
- ♦ Membre du comité de pilotage et coordonnateur de la région MENA de l'Ecosystem Service Partnership depuis 2018.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	i
Acronymes	ii
Résumé exécutif	iv
1. Contexte	1
2. Description succincte du projet	3
3. Théorie de changement – Logique d'intervention	8
4. Portée, méthodologie et limites de l'EXMP	11
4.1 Portée de l'EXMP	11
4.2 Méthodologie	12
4.3 Limites de l'EXMP	13
5. Réponses aux questions d'évaluation	14
5.1 Pertinence	14
5.2 Efficience	20
5.3 Efficacité	26
5.4 Soutenabilité / Durabilité	38
5.5 Facteurs affectant la performance	41
5.6 Questions transversales (genre, OSC, environnement, etc.)	44
6. Conclusions et recommandations	47
6.1 Conclusions	47
6.2 Recommandations	49

TABLEAUX

Tableau 1: Informations sur les cinq sites du projet	4
Tableau 2: Bénéfices environnementaux attendus du projet	6
Tableau 3: Plan de financement initial du projet	20
Tableau 4 : Les investissements de cofinancement dans la région de Drâa (2019 et 2020)	22
Tableau 5 : Budget FAO – FEM engagé dans le projet OASIL (2017 à mars 2021)	24
Tableau 6: Les trois phases de l'évaluation mi-parcours de OASIL	59
Tableau 7: Méthode d'analyse des données	60
Tableau 8: Calendrier de visite des 5 sites du projet	63

FIGURES

Figure 1: Les quatre composantes du projet OASIL	3
Figure 2: Localisation des cinq sites du projet	5
Figure 3 : Reconstitution succincte du Cadre logique du projet	5
Figure 4: Phases de l'évaluation à mi-parcours du projet OASIL	13
Figure 5: Répartition des investissements de cofinancement par secteur d'activité	23
Figure 6: Itinéraire de visite des projets de OASIL	63

ANNEXES

Annexe 1 : Parties prenantes : Rôle et responsabilité.....	56
Annexe 2 : Méthodologie de l'examen à mi-parcours de OASIL.....	58
Annexe 3 : Matrice de l'évaluation à mi-parcours du projet OASIL.....	65
Annexe 4 : Cadre logique du projet OASIL.....	69
Annexe 5 : Cadre de la théorie de changement (chaîne de résultats).....	75
Annexe 6 : Tableau des actions réalisées par le projet OASIL.....	76
Annexe 7 : Liste non exhaustive des études réalisées par le projet.....	80
Annexe 8 : Tableau des critères d'évaluation selon les ratios FEM.....	83
Annexe 9 : Tableau de cofinancement.....	87
Annexe 10 : Matrice des résultats montrant les réalisations à la mi-parcours et les observations de.....	88
Annexe 11 : Liste des personnes rencontrées.....	95
Annexe 12 : Liste de la documentation consultées.....	98

REMERCIEMENTS

L'équipe d'examen à mi-parcours du projet OASIL constituée de :

- M. Mohammed Bajeddi, Chef d'équipe. Agroéconomiste et spécialiste de l'économie rurale – Chef d'équipe
- Mme. Naima Taghzout, Agronome spécialiste en gestion des ressources naturelles
- M. Moha Haddouch, Agronome spécialiste de la gestion des agro-écosystèmes

tient à remercier tous ceux qui ont contribué à cette évaluation.

Le travail d'investigation a bénéficié des contributions de nombreuses parties prenantes lors des webinaires (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture-FAO et le Fond Mondial pour l'Environnement-FEM) et des entretiens en présentiel, notamment avec l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA), l' Association nationale des ovins et caprins (ANOC) et le Département de l'environnement, les deux Office Régional de Mise en Valeur Agricole (ORMVA), et tous les Services décentralisés concernés. Leurs contributions ont été essentielles au travail de l'évaluation et sont très appréciées.

La réalisation de l'évaluation à mi-parcours a été facilitée par l'aide de l'équipe du projet dans la région. Leurs connaissances du terrain ont été précieuses.

Nos remerciement vont également à :

- Monsieur Hicham El Mhamdi El Alaoui (FAO Maroc).
- Madame Ina Salas Casasola de l'Unité de Coordination FAO FEM (Rome).

Date de collecte des données : Du 28 novembre au 9 décembre 2021

ACRONYMES

Abréviation	Signification
AAA	Adaptation de l'Agriculture Africaine
ABH	Agence de bassin hydraulique
ADA	Agence pour le Développement Agricole
ANDZOA	Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier
ANOC	Association nationale des ovins et caprins
CC	Changement climatique
CCO	Comité de concertation et d'orientation
CDB	Convention de la Diversité Biologique
CPP	Cadre de programmation pays
CPP	Comité de pilotage du projet
DDERZM	Direction de Développement de l'Espace Rural en Zone de Montagnes
DRE	Direction Régionale de l'Environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GEF/FEM	Fond Mondial pour l'Environnement
HCEFLCD	Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
IOD	Initiative oasis durables
IOV	Information objectivement vérifiable
KfW	Banque allemande de développement (Kreditanstalt für Wiederaufbau)
MAPMDREF	Ministère de l'Agriculture, la Pêche Maritime, le Développement Rural et les Eaux et des Forêts
MEMDR	Ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement durable
ODD	Objectifs de développement durable
ONCA	Office National du Conseil Agricole
ONGs	Organisation non gouvernementale
ORMVAO	Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate
ORMVAT	Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Tafilalet
OSC	Organisation de la société civile

PAC	Plan d'action communal
PACCZO	Projet d'adaptation au changement climatique dans les zones oasiennes
PANLCD	Plan d'action national de lutte contre la désertification
PIGE	Plan d'investissement et de gestion écosystémique
PMV	Plan Maroc Vert
PNRC	Plan National de lutte contre le Réchauffement Climatique
PRODOC	Document de Projet
PTRC	Plans Territoriaux de lutte contre le Réchauffement Climatique
S&E	Suivi-évaluation
SIG	Système d'information géographique
TDC	Théorie du changement
TdR	Termes de Référence
UGP	Unité de gestion du projet
USD	Dollar US

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1. Les oasis étaient considérées comme un berceau de la biodiversité et de la résilience face à la rareté des ressources hydriques et des effets de plus en plus caractérisés du changement climatique. Cet écosystème agro-sylvo-pastoral, autrefois géré durablement, a été mis en cause par de nombreuses transformations récentes de facteurs à la fois biophysiques et socio-économiques complexes (MAPMDREF)¹.
2. Conscient de l'intérêt de préserver l'environnement et la biodiversité et sauvegarder les oasis, le Maroc a bénéficié, depuis son adhésion au Fond Mondial pour l'Environnement (FEM) en 1994, d'un appui soutenu de la coopération multilatérale pour honorer ses engagements afin de réaliser les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.
3. Dans ce cadre, le Maroc bénéficie, depuis décembre 2016, de l'appui de la Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le FEM pour «Revitaliser les agroécosystèmes oasiens de la région de Draâ-Tafilalet pour qu'ils soient productifs, attrayants et sains, et pour soutenir et rendre plus résistants les moyens de subsistance des communautés locales (Projet OASIL)». Le montant initial du projet s'élevait à USD 50 601 050 dont 82,94% de cofinancement et 18,44% de financement de la FAO et du FEM.
4. L'allocation financière du FEM est de USD 8 631 050. Le Projet OASIL a été approuvé par le FEM le 14 novembre du 2016 pour une duration initial d'une durée de 5 ans et a reçu une extension pour continuer ses opérations jusqu'à le 31 décembre 2023.
5. L'objectif du Projet OASIL est de «Revitaliser les agroécosystèmes oasiens de la région de Draâ-Tafilalet pour qu'ils soient productifs, attrayants et sains, et pour soutenir et rendre plus résistants les moyens de subsistance des communautés locales».
6. L'objectif pour l'environnement mondial est de contribuer à mitiger et à renverser la tendance mondiale actuelle en termes de dégradation des terres par la promotion de pratiques de gestion durable des terres et de l'eau durables et par la conservation de la biodiversité dans les systèmes oasiens au Maroc.
7. Le projet s'articule autour de quatre composantes complémentaires qui visent à promouvoir la concertation politique ; l'élaboration participative de plans d'investissement ; leur mise en œuvre à titre démonstratif dans quelques sites pilotes ; et la production et la diffusion des connaissances et des résultats réalisés en tant que modèle à généraliser pour le développement durable des oasis (eau, terre, biodiversité et moyens d'existence).
8. L'évaluation à mi-parcours du Projet OASIL s'est déroulée du 15 novembre 2021 au 15 février 2022.

¹ <https://www.agriculture.gov.ma/en/node/59>

Tableau A : Description du Projet OASIL

Titre de Projet:	Revitaliser les agroécosystèmes oasiens à travers une approche durable, intégrée et paysagère dans la Région de Draâ-Tafilalet (OASIL)
Symbole FAO :	GCP/MOR/046/GFF
GEF ID:	9537
Pays	Maroc
Agence GEF	FAO
Agence nationale d'exécution	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (ADA, ANDZOA)
	Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)
	Ministère de l'Environnement
Durée de projet	5 ans
Sites (Communes / Province)	Aarab Sebbah Rheris, Jorf, Fezna et Mellaab / Errachidia
	Er-rich, Gourama, Guers Tiallaline, Guir, Mzizel et Sidi Ayad / Midelt
	Ighil N'Mgoun, Ait Sedrate Jbel Ouloui, Mesemrir, Tilmi /Tinghir & Iminoulaoune et Toundoute/Ouarzazate
	Iznaguen, Khouzama, Ouisselssate, Siroua et Taznakht / Ouarzazate
	Tagounite, Ktaoua et Mhamid El Ghozlane/Zagora
Mise en œuvre	2 Janvier 2017 (réunion de démarrage 7 juillet 2017) 21 Décembre 2018 : première réunion du Comité Directeur relative à la présentation du plan de travail du projet)
Date de l'Approbation du FEM (CEO endorsement)	1 ^{er} décembre 2016
Date Fin NTE	31 décembre 2023
Financement FEM	USD 8 631 050
Co-financements engagées	USD 41 270 000 (MAPMDREF/ADA/ANDZOA) USD 700 000 (FAO)

Constatations

Critère Pertinence : Satisfaisant (S)²

9. **Constatation 1** : Le projet s'intègre parfaitement dans les priorités nationales, celles du FEM et de la FAO. Son objectif de revitaliser les oasis est aligné sur les stratégies et politiques nationales pour assurer un développement durable et équilibré entre les différents agro écosystèmes du pays. Les fondements de la politique et stratégies du FEM et de la FAO sont pris en compte dans la conception de OASIL.
10. **Constatation 2** : Le projet est pertinent par rapport aux besoins et priorités des bénéficiaires et des parties prenantes compte tenu du soucis partagé pour la protection de l'environnement et la restauration, préservation de la biodiversité dans les oasis. Devant l'ampleur des besoins exprimés cela suppose une action globale qui prenne de front l'ensemble des menaces posées à travers le cœur organique du problème qui est l'eau.
11. **Constatation 3** : La pertinence du projet est avérée aussi à travers son articulation avec les politiques sectorielles qui reflètent la volonté politique pour la mise en œuvre de stratégies pertinentes de développement durable et intégré.
12. **Constatation 4** : La pertinence du projet OASIL est constatée à travers son encrage institutionnel au niveau de l' Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA) en qualité d' Unité de gestion du projet (UGP) en coopération avec les autres institutions du pays au niveau central que régional.
13. **Constatation 5** : Globalement, la conception du projet s'inspire des différents projets réalisés au Maroc dans le domaine de l'eau, la protection des sols et la biodiversité, notamment les projets FAO-FEM.
14. **Constatation 6** : L'articulation des quatre composantes du projet est pertinente et sous-tend à travers une approche de site localisé de concentrer le travail dans l'espace pour la réalisation de résultats probants à généraliser comme modèle de développement des oasis. Compte tenu du niveau d'exécution actuelle, l'objectif semble surdimensionné et difficile à atteindre.
15. En dépit des faiblesses décrites ci-dessus, l'équipe d'évaluation constate que la pertinence du projet est avérée par rapport aux stratégies du Maroc et ses relations avec la FAO et le FEM et sa conception qui a pris en compte toutes les expériences cumulées et les fondements des stratégies et politiques actuelles. La pertinence du projet aurait pu être renforcée avec une logique d'intervention bien dimensionnée dans ses objectifs (réussir un modèle pilote d'utilisation durable de l'eau, des sols et de la biodiversité et l'amélioration du revenu des bénéficiaires, la professionnalisation de l'agriculture et la valorisation des produits), ses approches (ciblage géographique, choix des activités innovantes, des partenaires et acteurs économiques) et la durée de sa réalisation. La pertinence des actions qui restent à réaliser dépendra de la capacité du projet à recentrer ses activités, à mieux choisir ses partenaires et renforcer l'engagement des bénéficiaires.

Critère Efficience : Relativement Satisfaisant (RS)³

16. **Constatation 7** : La conception du projet s'est basée sur les prévisions des investissements nationaux et l'apport du FEM et de la FAO et elle a pu établir un rapport correcte entre l'objectif général, les résultats et les moyens .

² Le niveau des résultats obtenus dépasse clairement les attentes et/ou il n'y avait pas de lacunes ou des lacunes mineures (Échelles de notation du FEM).

³ Le niveau des réalisations obtenues correspond plus ou moins aux attentes et/ou présente des lacunes modérées (Échelles de notation du FEM).

17. **Constatation 8** : Le financement par l'allocation du FEM et de la FAO a atteint 70,34% du budget. En revanche en raison des procédures financières, les partenaires sur le terrain constatent des délais assez longs entre, d'une part, l'identification des besoins, l'élaboration des termes de référence et, d'autre part l'engagement et le passage à l'action sur le terrain.
18. **Constatation 9** : Le cofinancement des investissements est largement dépassé par rapport aux prévisions (4 fois plus) et les ressources ont été mises en place en quantité, en qualité et aux moments prévus. Mais devant l'ampleur des menaces les besoins exprimés sont énormes et nécessitent des investissements structurants très importants.
19. **Constatation 10** : Le Comité de pilotage du projet (CPP), l'UGP et la supervision par les différents services de la FAO/FEM ont fonctionné conformément au Document du Projet (Prodoc) et aucun problème à ce sujet n'a été relevé par l'évaluation. La coordination de l'action se fait avec l'ensemble des institutions étatiques, des communautés territoriales et des bénéficiaires directs.
20. **Constatation 11** : La composition de l'équipe de l'assistance technique, exclusivement d'hommes, n'est pas conforme à la conception du projet et l'absence total d'agents de développement (agroéconomiste, spécialiste genre et questions sociales) ou à temps partiel (spécialiste en communication) a amoindri l'efficacité de toutes les actions réalisées.
21. **Constatation 12** : Le projet a mis en place un système de suivi-évaluation du budget et des réalisations physiques, mais son efficacité et efficacité dépendront de sa capacité à générer des effets et des impacts.
22. La qualité du montage financier, de la planification budgétaire, du pilotage et d'exécution, s'est révélée adéquate et satisfaisante. Un meilleur choix des actions d'investissement, une amélioration de la mobilisation et un redéploiement de l'assistance technique, une définition subtile des responsabilités en fonction des compétences et qualifications des bénéficiaires, et une meilleure implication des organisations de la société civile et de l'interprofession sont de nature à améliorer l'efficacité du projet.
23. En dépit des problèmes, qui ont affaibli l'efficacité du projet, en termes de mobilisation de l'assistance technique au moment opportun, en nombre et qualifications professionnelles telles que spécifiées dans le Prodoc, l'efficacité du projet est relativement satisfaisant à mi-parcours.

Critère Efficacité : Relativement Insatisfaisant (RI)⁴

24. Le progrès pour l'atteinte des résultats prévus est relativement insatisfaisant .
25. **Composante 1** : Même si le dialogue des politiques a été entamé pour la formulation de la charte des oasis durables, on relève que : i) la plateforme d'échange des connaissances est en cours de construction ; ii) le plan de formation élaboré selon les règles de l'ingénierie de formation est absent; et iii) la charte sur les oasis durables est en cours.
 26. **Constatation 13** : Le dialogue des politiques a été entamé de manière structurée et constructive afin d'obtenir une forte adhésion des acteurs politiques, institutionnels et des organisations de la société civile et d'aboutir à des engagements formels pour appuyer l'Initiative Oasis Durables.
 27. **Constatation 14** : La plateforme d'échange des connaissances est en cours de construction pour ouvrir de bonnes perspectives de circulation de l'information et une convergence institutionnelle adaptées.

⁴ Niveau de résultats atteint légèrement inférieur aux attentes et/ou il y avait des lacunes importantes (Échelles de notation du FEM).

28. **Constatation 15** : En l'attente de l'élaboration du plan de formation selon les règles de l'ingénierie de formation, le projet a réalisé une seule formation sur les abeilles jaunes (du 27 mai au 6 juin 2021).
29. **Constatation 16** : La charte sur les oasis durables est en cours de finalisation pour cristalliser le consensus national sur l'aménagement et le développement des zones oasiennes.
30. **Composante 2** : On constate que les résultats ne sont pas achevés ou entamés i) la comptabilité et l'audit sur l'eau se poursuit au niveau de cinq sites en collaboration avec les ABH ; ii) Les Plans d'investissement et de gestion écosystémique (PIGE) ont été élaborés, mais les acteurs politiques et de concertation au niveau local sont pour la majorité des nouveaux élus sans aucune connaissance sur le projet OASIL ni sur les PIGE ; iii) la typologie des oasis a permis d'identifier 19 zones homogènes et de sélectionner cinq sites très dispersés pour la mise en œuvre des activités du projet ; et iv) l'évaluation de la résilience des agroécosystèmes oasiens n'est pas réalisée.
 31. **Constatation 17**: La comptabilité et l'audit sur l'eau, associée à diverses autres études et dispositifs de génération de données, se poursuit au niveau de cinq sous-bassins en collaboration avec les ABH. Il y a le risque de ne pas aboutir à des systèmes d'information complets sur la gestion de l'eau d'ici la fin du projet.
 32. **Constatation 18**: Les PIGE ont été élaborés, mais les acteurs politiques et de concertation au niveau local sont pour la majorité des nouveaux élus sans aucune connaissance sur le projet OASIL ni sur les PIGE.
 33. **Constatation 19**: La typologie des oasis a permis d'identifier 19 zones homogènes et de sélectionner cinq sites pour la mise en œuvre des activités du projet. Ces sites sont dispersés sur un grand territoire et ne permettent pas la concentration des actions pour une meilleure visibilité et la création des effets et des impacts attendus par le projet.
 34. **Constatation 20**: L'évaluation de la résilience des agroécosystèmes oasiens, qui constitue l'étude de base du projet, n'a pas été réalisée , faute de quoi les autres résultats restent incomplets et manquent de cohérence.
35. **Composante 3** : Les résultats réalisés à mi-parcours sont insatisfaisants : i) le système de suivi des réalisations et du budget est fonctionnel mais il n'existe pas de système d'évaluation du progrès et des indicateurs des effets et des impacts ; ii) les actions hard réalisées ne sont pas novatrices, et sont très éloignées les unes des autres ne favorisent pas l'approche intégrée et combinée dans un espace donné prônée par le projet ; iii) tout le travail de démonstration intégrée et concertée des PIGE pour revitaliser les sites sélectionnés reste à faire ; et l'absence de véritables signes d'amélioration et de diversification des moyens d'existence et des revenus des petits exploitants agricoles des oasis a été constatée.
 36. **Constatation 21** : Le choix de 5 sites pilotes très éloignés et éparpillés sur cinq provinces avec chacune des besoins spécifiques énormes rend encore plus difficile de disposer d'un modèle pilote à généraliser en raison des moyens financiers et humains limités du projet.
 37. **Constatation 22** : Le choix des activités réalisées à ce jour ou en cours par le projet, avant l'élaboration des PIGE, porte essentiellement sur des ouvrages qui se réalisent à grande échelle par les institutions nationales dans la région. Dès lors, le projet est invité à concentrer sur la mise en œuvre des PIGE conformément à la logique du projet.
 38. **Constatation 23** : Le comité de pilotage a recommandé en 2018 des actions d'infrastructures hydrauliques et agricoles pour répondre à certains besoins des populations et pour créer une dynamique favorable à la mise en œuvre du projet. Ces actions non novatrices et très dispersées (saupoudrage), si elles arrivent à résoudre des problèmes factuelles, elles ne renforcent pas, en

revanche, l'approche intégrée prônée par le projet pour que les écosystèmes oasiens pilotes soient restaurés, sauvegardés et gérés de manière globale, inclusive et durable.

39. **Constations 24** : Au moment de l'évaluation, on constate l'absence de véritables signes d'amélioration et de diversification des moyens d'existence et des revenus des petits exploitants agricoles des oasis, et aucun signe n'est visible pour l'intégration de la biodiversité dans les marchés.
40. **Composante 4** : Les résultats sont en cours de réalisation mais un intérêt particulier devra être porté sur : i) le système d'évaluation du progrès et des indicateurs des effets et des impacts ; ii) tous les rapports d'avancement se réfèrent à l'allocation FEM-FAO alors que le montage du projet s'appuie à la fois sur le cofinancement marocain et l'apport de la FAO et du FEM avec un objectif unique ; et l'absence d'expert en communication.
 41. **Constations 25** : Un système de suivi des réalisations et du budget est fonctionnel mais il n'existe pas de système d'évaluation du progrès et des indicateurs des effets et des impacts
 42. **Constations 26** : Quelques outils de présentation du projet et le document sur l'initiative des oasis durables de l'ANDZOA ont été produits et diffusés lors de divers événements. Toutefois, l'expert en communication n'est pas mobilisé sur le terrain et la stratégie de communication n'est pas établie.
43. **Appréciation générale de l'efficacité : Relativement Insuffisant (RI)** : Le dialogue des politiques a été entamé pour l'adoption de la charte des oasis durables et l'intégration dans la planification locale et régionale l'agro-biodiversité, la gestion durable des terres et de l'eau et les approches intelligentes face au climat. Le progrès pour l'atteinte des résultats prévus est insuffisant car le système de surveillance et d'information n'est pas opérationnel, les cinq plans d'investissement et de gestion durable et intégrée des agro-écosystèmes oasiens ne sont pas connus au niveau local et demandent encore à être améliorés par les résultats des études réalisées par le projet. Le programme de renforcement des capacités, y compris les voyages / études, n'est pas établi malgré son importance pour le capital humain. La plateforme d'échange des connaissances est en cours de construction.

Critère Durabilité : Relativement Improbable (RI)⁵

44. Le niveau des résultats réalisés est en deçà des attentes et la durabilité des actions du projet reste soumise à plusieurs facteurs dont le plus critique est l'institutionnalisation des PIGE. A court terme, le risque est que le projet ne puisse pas atteindre son objectif dans le temps-cadre fixé et, en conséquence, d'être dans l'incapacité de présenter un modèle pour la revitalisation des agroécosystèmes. Sur le long terme, l'idée et l'approche développées lors de la conception du projet OASIL resteront hautement pertinentes pour que l'ANDZOA puisse trouver le cadre pour les mettre en œuvre.
45. **Constataion 27** : Les PIGE qui devraient constituer la base des démonstrations sont encore au stade de finalisation et les actions réalisées à l'initiative du CPP sont trop éparpillées et n'ont pas fait l'objet à l'amont d'étude de faisabilité et de durabilité.
46. **Constataion 28** : L'engagement et les attributions de l'ANDZOA et des institutions nationales pour la revitalisation des oasis est un signal fort de durabilité. Cela ressort à travers le cofinancement et l'implication d'autres agences d'aide au développement et bailleurs de fonds.

⁵ Existence des risques significatifs pour la durabilité (Échelles de notation du FEM).

Dimensions transversales : Relativement Insatisfaisant (RI)⁶

47. Le document du projet a prévu de prendre en considération les aspects genre, mais aucun système « scan gender » n'est mis en place. On relève également une faible implication des jeunes au regard des aspirations de la jeunesse et des décideurs. La gestion des connaissances à travers la diffusion et la capitalisation des acquis du projet à plus grande échelle n'est pas tout à fait fonctionnelle en raison du retard observé pour la mise en place de la plateforme de communication.
48. **Constatation 29** : De manière générale, la femme rurale marocaine y compris la femme oasienne joue un rôle important, tout particulièrement pour l'adaptation au changement climatique. A ce titre, le document du projet a prévu de prendre en considération les aspects genre dans la mise en œuvre des activités et la contribution des femmes à la réalisation des résultats, mais aucun système tel « scan gender » pour fournir les données nécessaires n'a été mis en place par le projet.
49. **Constatation 30** : La gestion des connaissances à travers la diffusion et la capitalisation des acquis du projet à plus grande échelle n'est pas tout à fait fonctionnelle en raison du retard observé pour la mise en place de la plateforme de communication.
50. **Constatation 31** : La protection de l'environnement est au cœur du projet, cependant la gestion des impacts négatifs nécessaires pour consolider les investissements et renforcer la durabilité n'est pas abordée à travers la réalisation des actions physiques. Il manque également un système de suivi des effets et des impacts.

Conclusion générale

51. Le projet OASIL, dans sa conception, ambitionne d'innover en préconisant la réhabilitation des oasis par une action globale et intégrée qui prenne front l'ensemble des problèmes posés, à travers le cœur organique du problème : l'eau, le sol et la biodiversité. Cette approche agro écosystémique et intégrée du développement des oasis est construite autour de l'adhésion des politiques, des communautés territoriales, des bénéficiaires directs et des organisations de la société civile. Avec l'objectif que ce travail participatif des parties prenantes « Équipe de projet » puisse aboutir à une identification et planification concertées, et une mise en œuvre des actions de manière concomitante et synchronisée entre le projet et les institutions nationales pour arriver, in fine, à une démonstration modèle à généraliser.
52. En revanche la mise en œuvre du projet a souffert d'abord du retard constaté au début pour des questions d'arrangement institutionnels et de mobilisation de l'assistance technique puis rattrapé par la pandémie la Covid-19 qui a aculé le Comité de pilotage du projet a décidé de lancer des actions hard facilitatrices en dehors de l'approché prônée par le projet. Cette situation a été, aussi, favorisée par l'absence de mission de démarrage pour une planification opérationnelle et minutieuse des activités du projet, et surtout la réalisation des études préalables telles que la typologie, le choix des sites et l'élaboration des PIGE, avant d'engager la mise en œuvre du projet proprement dite.
53. Globalement, l'appréciation générale du projet à mi-parcours est relativement insatisfaisante (RI) car tout le travail pour recentrer les activités et réaliser les résultats et l'objectif du projet reste à faire avec une approche axée sur les résultats, les effets et les impacts.

Recommandations :

Concernant les aspects de démarrage des projets (destinée à la FAO)

54. La phase de démarrage a pour but d'assurer un lancement rapide et efficace du projet, de réaliser éventuellement les études de base, d'identifier un phasage et un séquençage appropriés des activités, d'assurer l'instauration d'une bonne coopération et des mécanismes de gestion appropriés pour faciliter l'exécution efficace et l'appropriation partagée des besoins, des priorités et spécificités des bénéficiaires

⁶ Quelques lacunes significatives ont été observées (Échelles de notation du FEM).

par les parties prenantes. C'est aussi une phase importante pour établir l'étude de base et installer un système de S&E. Durant cette phase, il était possible d'anticiper le problème afférent à l'identification des actions du projet qui était suspendue à la réalisation de l'étude de typologie, le choix des sites de démonstration et l'élaboration des PIGE.

A cet effet, **il est recommandé**, avant d'amorcer les activités d'un projet, de systématiser pour les futurs projets la réalisation des études de démarrage de projets par l'expertise spécialisée en la matière pour une planification réaliste des activités et le choix adéquat des partenaires.

Concernant le dialogue des politiques (destinée à l'ANDZOA)

55. Le projet OASIL a cette caractéristique de soutenir le dialogue des politiques aux niveaux national, régional et local pour asseoir les bases concertées de gestion durable des agroécosystèmes oasiens exposés à des menaces réelles liées à la rareté de l'eau, à la dégradation des sols et la perte de biodiversité. Le dialogue est actuellement engagé et commence à prendre de l'ampleur à plusieurs niveaux de responsabilité politique.

Au-delà de la déclaration, la charte et l'initiative oasis durables et compte tenu de l'environnement politique du Maroc, **il est recommandé** de passer à la vitesse supérieure pour la promulgation de la loi relative aux Oasis, non prévue par le Prodoc, qui sera opposable à toutes les parties prenantes dans les régions concernées et surtout pour donner une base légale à l'élaboration et la mise en œuvre des PIGE.

Concernant les Plans d'investissement et de gestion écosystémique (destinée à l'UGP)

56. Les PIGE ont été établis dans les cinq sites retenus par le projet pour mettre en œuvre l'approche agro écosystémique pastorale. Or, l'EXMP a constaté que les nouveaux élus des communes territoriales visitées ont peu ou pas d'information sur ces plans. En plus ces plans sont établis pour chaque site comprenant en moyenne 4 à 6 Communes territoriales (CT).

Il est recommandé d'actualiser, de répartir par CT, de traduire en arabe et de diffuser les PIGE auprès des concernés et des OSC pour qu'ils soient pris en considération au niveau de la planification en matière de l'eau, les sols et la biodiversité. D'autre part, il est nécessaire d'organiser des sessions de formation au profit des nouveaux élus communaux en matière de planification stratégique et le cycle du projet, et de les coacher pour inscrire les actions identifiées dans le PIGE dans les PAC déjà en cours d'élaboration.

Concernant les actions prioritaires du projet (destinée à l'UGP)

57. Compte tenu du retard constaté au démarrage du projet, et surtout que sa mise en œuvre effective a coïncidé avec la pandémie la Covid-19, et en l'absence de PIGE, le projet a réalisé plusieurs études et activités facilitatrices « hard » pour garder le contact avec les bénéficiaires. Ces actions malgré les insuffisances constatées au niveau de l'innovation et la durabilité ont été appréciées par les bénéficiaires.

Maintenant que les PIGE existent, **il est recommandé** de se conformer strictement à mettre en œuvre les actions inscrites pour atteindre les objectifs assignés par le projet, et de généraliser la réalisation des études d'impact environnemental.

Concernant les actions de biodiversité (destinée à l'UGP)

58. Le projet a ainsi prévu de faire une évaluation complète des chaînes de valeur potentielles pour soutenir la conservation de la biodiversité tout en ciblant les espèces locales nommées dans le Prodoc, à savoir : La fève, le blé dur, la lentille, la luzerne et le figuier en plus d'espèces pastorales, des plantes aromatiques, médicinales et tinctoriales et de l'abeille jaune saharienne. L'objectif de cette évaluation est d'identifier les chaînes de valeur à développer, de proposer des pratiques durables et des modes d'exploitation résistants afin d'augmenter les revenus des ménages, et par conséquent, réduire la pression sur l'écosystème naturel.

59. Le projet a pris l'initiative pour entamer des activités de sauvegarde de l'abeille saharienne jaune et compte mettre en œuvre des activités de sauvegarde de la chèvre de Drâa et les ovins de Seroua. Ces activités n'ont pas fait l'objet d'étude de faisabilité pour s'assurer de l'exploitation rationnelle des investissements prévus ni de la pérennité de l'action après la clôture du projet.

A cet effet, **il est recommandé** de :

- Rééquilibrer l'action de sauvegarde de l'abeille jaune à Rich pour lui assurer la pérennité nécessaire et l'exploitation rationnelle des équipements installés, de mettre en place une structure de gestion institutionnelle conformément aux normes de fonctionnement des centres de formation professionnelle ou d'écoles de formation agricole ;
- Réaliser avant le lancement de l'action de sauvegarde de la chèvre de Drâa, une étude de faisabilité technique, économique, financière et l'élaboration d'un business plan pour s'assurer de la durabilité et l'autonomie à la clôture de OASIL ;
- d'appuyer la création de groupement de jeunes de la zone, de les former sur le métier de la tonte, les mettre en relation avec des teintureriers hors de la zone pour éviter les risques de pollution de l'eau, et d'installer un point de vente de la laine certifiée « Siroua » ;
- d'appuyer la conservation de la biodiversité des espèces végétales.

Concernant la localisation des actions (destinée à la FAO et l'UGP)

60. A travers l'analyse des PIGE des cinq sites sélectionnés, et dans l'objectif de pouvoir présenter à la fin du projet une démarche et un modèle visible sur le terrain pour le développement durable à la fois économique, social et de sauvegarde, préservation et restauration de la biodiversité dans les cinq sites sélectionnés pour la démonstration (composante 3), il s'avère que les besoins exprimés sont énormes et demandent beaucoup de financement et de temps, et par conséquent, il est impossible de continuer à travailler dans les cinq sites pour rattraper le retard, concentrer les investissements et réaliser, en conséquence, l'objectif du projet.

C'est pourquoi, **il est recommandé** de recentrer tous les efforts du projet dans un seul sous bassin hydraulique avec trois étages bioclimatiques représentatifs de la région de Drâa-Tafilalet : la montagne, le piémont et l'autre dans la zone des oasis sahariennes. A cet effet, l'évaluation propose de travailler dans le sous bassin hydraulique du Guir (Cf. Étude typologie réalisée par le projet).

Concernant le renforcement des capacités (destinée à la FAO et l'UGP)

61. Le projet a prévu de réaliser un travail d'ingénierie de formation pour identifier les besoins des partenaires et des bénéficiaires afin d'améliorer le référentiel technique et des activités. Ce travail tant important qui, en principe, devrait être réalisé dès le démarrage du projet n'est pas encore véritablement lancé.

Il est recommandé d'élaborer en urgence un Plan de formation selon les règles en la matière, et de réaliser quelques modules prioritaires dans le cadre de la relance du dialogue des politiques.

Concernant les études (destinée à la FAO et l'UGP)

62. Le projet a prévu nommément dans le Prodoc de réaliser quelques études pour une meilleure caractérisation locale des problématiques de l'eau, du sol, de la biodiversité dans les zones des oasis et des aspects socioéconomiques. Les partenaires de l'ANDZOA reconnaissent l'utilité de ces études. Mais, dès son démarrage, le projet s'est lancé dans la réalisation de plusieurs études (cf. annexe 7).

Il est recommandé, avant de se lancer dans la réalisation des études, de vérifier au niveau des partenaires l'existence d'études similaires, d'une part, et de réaliser les études qui sont de nature à renforcer

immédiatement l'action concrète du projet sur le terrain pour l'améliorer la résilience dans les oasis, d'autre part.

Aspects de durabilité des AGR (destinée à l'UGP)

63. Le projet envisage de rendre les moyens d'existence et le revenu des petits exploitants d'oasis plus résistants, diversifiés et renforcés (Résultat 3.2 ; Extrait 3.2.1). Il est aussi prévu de promouvoir l'intégration de la biodiversité dans les mécanismes du marché à travers divers instruments comme la labélisation et s'appuie sur les programmes sectoriels existants pour soutenir les chaînes de valeur des produits de l'écosystèmes oasiens. Ce travail n'est pas réalisé à ce moment.

Il est recommandé de recruter un agroéconomiste spécialistes dans les thématiques de marketing, le marché et l'amélioration des moyens d'existence.

Recommandation à la FAO comme Agence responsable de l'implémentation et l'exécution

64. Le projet OASIL, tel qu'il est conçu, essaye de mettre en œuvre de manière combinée et intégrée la réalisation de plusieurs activités sur un espace restreint pour forger un modèle de renforcement de la résilience pour, d'une part, revitaliser les oasis de Drâa-Tafilalet, et d'autre part, développer un modèle visible et replicable. Le pilotage de ce projet constitue un avantage comparatif de la FAO. Seulement à travers la mise en œuvre de OASIL, il a été constaté un décalage entre la planification initiale du projet et sa mise en œuvre effective conformément au cadre logique, notamment sur les résultats engagés avec le FEM.
65. Pour s'assurer de la conformité des activités eu égard des résultats et objectifs attendus, et intervenir à temps en cas de décalage, il est recommandé :
- **Pour le bureau sous régional ou régional de la FAO** de faire un suivi technique et donner son avis de non objection préalable sur les drafts des rapports de planification des activités annuelles et des projets de recommandations soumises à la décision du COPIL pour s'assurer de leurs conformités pour la réalisation des résultats et de l'objectif des projets définis dans le cadre logique. Avec cette action à l'amont, il serait, également, possible de raccourcir les délais entre l'identification de l'activité et sa mise en œuvre effective sur le terrain.
 - **Pour le bureau du pays**, il est important de mettre en place des activités conduisant à faire un suivi sur les indicateurs de résultats et d'impacts du Projet.

Tableau B : Grille de notation du FEM pour le Projet OASIL à mi-parcours

Critères/sous-critères du FEM	Notation ⁷	Référence au rapport
A. PERTINENCE STRATÉGIQUE (S)		
A1. Pertinence stratégique générale	S	Paragraphe 71
A1.1. Conformité aux priorités stratégiques du FEM et de la FAO	TS	Par. 55-58
A1.2. Pertinence compte tenu des priorités nationales, régionales et mondiales et des besoins des bénéficiaires	TS	Par. 52-54 et 59
A1.3. Complémentarité avec les actions existantes	RS	Par. 64-66
B. EFFICACITÉ (RI)		
B1. Évaluation générale des résultats du projet	RI	Par 163
B1.1 Réalisation des produits du projet	RI	Par 163
B1.2 Progrès vers les réalisations et les objectifs du projet	RI	Par 163
Résultat 1 : La connaissance et l'information sur l'état et la gestion durable des ressources naturelles (eau, terre, biodiversité) dans les agro-écosystèmes oasiens sont améliorées dans la région de Drâa-Tafilalet	RI	
Réalisation 1.1.1. Des dialogues sur les politiques et des échanges de connaissances impliquant différentes parties prenantes de multiples secteurs sont tenus aux niveaux régional et national sur les facteurs critiques et les approches novatrices pour assurer la durabilité des agroécosystèmes oasiens	S	Par 103 et 104
Réalisation 1.1.2. Une plate-forme multipartite sur les agro-écosystèmes oasiens pour échanger des informations pertinentes, des données et des meilleures pratiques pour une gestion intégrée et durable des agroécosystèmes oasis est développée pour éclairer la prise de décision aux niveaux national et régional	I	Par 105 et 106
Réalisation 1.1.3. Évaluation des besoins en capacités et programme de formation élaboré et mis en œuvre pour accroître la capacité des agents de l'Agence nationale de vulgarisation (ONCA), ORMVAT, ORMVAO, ANDZOA, INRA, ADR à intégrer l'agro-biodiversité, la gestion durable des terres et des eaux et les approches d'atténuation du changement climatique; L'amélioration des pratiques agro-sylvo-pastorales résistantes au climat dans les plans et les politiques	I	107 et 108
Réalisation 1.1.4. Une déclaration (Charte des oasis durables) est élaborée pour informer les politiques sectorielles et les stratégies et plans de développement	RI	108
Résultat 2.1 : La connaissance et l'information sur l'état et la gestion durable des ressources naturelles (eau, terre, biodiversité) dans les agro-écosystèmes oasiens sont améliorées dans la région de Drâa-Tafilalet		
Réalisation 2.1.1 La comptabilité participative de l'eau et l'audit sont menées au niveau régional	I	Par.113 à 116
Réalisation 2.1.2. L'évaluation de la dégradation des terres menée au niveau régional	RI	Par 117 à 118
Réalisation 2.1.3. L'évaluation et la surveillance de la diversité génétique sont menées dans des typologies d'oasis choisies	RI	Par 119 et 120
Réalisation 2.1.4. Les systèmes d'information d'Oasis améliorés grâce à l'analyse spatiale (systèmes SIG) au niveau régional	I	121
Réalisation 2.1.5. La typologie et la cartographie d'Oasis basées sur des facteurs bio-physiques et socio-économiques (approches écosystémiques et de moyens de subsistance) sont élaborées	S	122 et 123
Réalisation 2.1.6. Les pratiques et les technologies dans les agro-écosystèmes oasiens, y compris les agro-écosystèmes traditionnels, sont collectées et évaluées, complétant d'autres initiatives	RI	124 à 127
Réalisation 2.1.7. La durabilité de chaque type d'oasis est évaluée de manière participative	I	Par.128

⁷ L'échelle de notations à 6 points de progrès vers les résultats: TS, S, RS, RI, I, TI. FEM (GEF, 2017c).

Résultat 2.2 : Les plans d'investissement et de gestion des agro-écosystèmes oasiens sont élaborés de manière participative à l'aide d'une approche intégrée du paysage		
Réalisation 2.2.1. Des plans de gestion et d'investissement durables et intégrés, y compris un mécanisme de gouvernance inclusif, dans une oasis pilote	S	Par 129 à 131
Résultat 3.1 : Les écosystèmes oasiens pilotes sont restaurés, sauvegardés et gérés de manière durable grâce à une approche intégrée du paysage		
Réalisation 3.1.1. Formation, assistance technique et échange de connaissances pour le renforcement des capacités des communautés agro-pastorales locales d'oasis afin de permettre une gestion durable et une intensification durable de la production des agro-écosystèmes oasiens	RI	137
Réalisation 3.1.2. Certaines bonnes pratiques agricoles sont mises en œuvre dans des agroécosystèmes oasiens pilotes	RS	138
Réalisation 3.1.3. Certaines technologies traditionnelles et innovatrices à faibles émissions sont restaurées et / ou introduites dans les agro-écosystèmes oasiens pilotes, tels qu'identifiés dans les plans	RS	139 et 140
Réalisation 3.1.4. Certaines mesures de protection contre la dégradation des terres sont mises en œuvre dans les agro-écosystèmes oasiens pilotes, tels qu'identifiés dans les plans	RS	141 et 142
Réalisation 3.1.5. L'agro-biodiversité est conservée in situ et utilisée de manière durable	RI	143 à 145
Réalisation 3.1.6. Des mécanismes de gouvernance inclusifs sont établis dans les sites oasiens pilotes	RI	146
Résultat 3.2 : Les moyens d'existence et le revenu des petits exploitants d'oasis sont plus résistants, diversifiés et renforcés		
Réalisation 3.2.1. Le développement d'une chaîne de valeur durable d'une sélection de produits agro-pastoraux issus d'agro-écosystèmes oasiens est soutenu	RI	147 à 150
Réalisation 3.2.2. La diversification des moyens d'existence en milieu rural est soutenue	I	151 à 153
Résultat : 4.1 : Les progrès et les résultats des projets sont surveillés et évalués tout au long de la mise en œuvre du projet		154 et 157
Réalisation 4.1.1. Des indicateurs de suivi et d'évaluation élaborés et collectés pendant la mise en œuvre du projet	RI	
Réalisation 4.1.2. Rapports d'avancement du projet préparés	S	
Réalisation 4.1.3. Évaluations intermédiaires et finales menées	S	
Résultats 4.2 : Résultats des projets et informations diffusées		158 à 162
Réalisation 4.2.1 : Site Web du projet développé	I	
Réalisation 4.2.2 : Produits de communication de projet développés	I	
Réalisation 4.2.3 : Rapports de projets techniques préparés et diffusés	RI	
Réalisation 4.2.4. Résultats et activités du projet diffusés lors d'événements nationaux et internationaux	S	
Evaluation générale du progrès vers l'obtention des objectifs - résultats	RI	
B1.3 Probabilité des impacts	Non évaluée lors de l'EXMP	
C. EFFICIENCE (RS)		
C1. Efficience	RS	Par.86,87, 97 et 163
D. DURABILITÉ DES RÉALISATIONS DU PROJET (RI)		
D1. Probabilité générale des risques sur la durabilité	RI	Par. 179
D1.1. Risques financiers	P	Par.173
D1.2. Risques socio-politiques	RI	Par. 165 à 168 et 177
D1.3. Risques institutionnels et de gouvernance	RI	Par. 169 à 172

D1.4. Risques environnementaux	Non évalué à ce stade	Par 178
D2. Catalyse et répliation	RI	Par 170
E. FACTEURS AFFECTANT LA PERFORMANCE (RI – relativement improbable)		
E1. Conception et préparation du projet ⁸	S	Par. 181-183
E2. Qualité de la mise en œuvre du projet	RS	Par 185-192
E2.1 Qualité de la mise en œuvre du projet par la FAO (BH, LTO, ESP, etc.)	S	Par 190
E2.2 Supervision du projet (CPP, groupe de travail du projet, etc.)	S	Par 192
E3. Qualité de l'exécution et de la gestion	RS	Par 193-195
E3.1 Exécution et gestion du projet (UGP et performance des partenaires d'exécution, administration, effectifs, etc.)	RI	Par 199
E4. Gestion financière et co-financement	S	Par 193-195
E5. Partenariats du projet et implication des parties prenantes	RI	Par 196-199
E6. Communication, gestion de la connaissance et produits de la connaissance	I	Par 200-205
E7. Qualité générale du S&E	RI	Par 206-207
E7.1 Conception du S&E	RS	Par 206-207
E7.2 Mise en œuvre du plan de S&E (comprenant les ressources financières et humaines)	S	Par 206-207
E8. Évaluation générale des facteurs affectant la performance	RS	Par 181-207
F. PROBLÉMATIQUES TRANSVERSALES (RI – relativement insatisfaisant)		
F1. Genre et autres problématiques liées à l'égalité	RI	Par 211-216
F2. Problématiques liées aux droits de l'homme	Non évalué	
F2. Garanties environnementales et sociales	RI	Par 220-222
Notation générale du projet	RI (Relativement insatisfaisant)	

L'échelle de notations à 6 points de progrès vers les résultats: TS, S, RS, RI, I, TI. FEM (GEF, 2017c).

⁸ Se réfère aux facteurs affectant l'aptitude du projet à commencer au moment prévu, telle que l'existence d'une capacité suffisante parmi les partenaires de l'exécution lors du lancement du projet.

1. CONTEXTE

1. Conscient de l'intérêt de préserver l'environnement et la biodiversité, le Maroc a ratifié tous les accords internationaux de la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité depuis Rio en 1992. L'engagement du Maroc pour le développement durable se traduit dans plusieurs référentiels, dont les plus importants sont i) la Constitution de 2011 qui reconnaît le développement durable comme l'un des droits fondamentaux reconnus aux citoyens, et la responsabilité de l'État pour sa mise en œuvre et ii) la loi-cadre portant charte nationale de l'environnement et du développement durable, ainsi que l'adoption de politiques sectorielles qui s'inscrivent dans une approche de développement durable.
2. Au Maroc, le changement climatique (CC) est devenu une composante structurelle dominante de toute politique de développement économique et social. Pour faire face aux impacts du changement climatique, le Maroc a également élaboré le Plan National de lutte contre le Réchauffement Climatique (PNRC). Le PNRC a donné le relai au Plan National Climat à l'horizon 2020 – 2030 qui constitue actuellement le socle de coordination et le cadre de développement d'une politique climatique à moyen et long terme permettant de répondre de manière proactive et ambitieuse aux défis que pose le changement climatique dans le contexte Marocain. Enfin il faudrait souligner que le Maroc a actualisé sa stratégie de développement durable en 2015 pour qu'elle soit en parfaite harmonie avec son engagement clair à mettre en œuvre le Programme de l'Agenda 2030 pour la réalisation des 17 objectifs de développement durable et a révisé la même année sa stratégie de développement durable à l'horizon 2030.
3. Les oasis sont des écosystèmes, socio-agro-écologiques importants qui fournissent des services économiques, écologiques, sociaux et culturels dans les zones arides du monde. Les agroécosystèmes oasiens marocains, situés dans le région du Drâa-Tafilalet couvrent une superficie totale de 132.167 km² (18,6% de la surface du Royaume) et abritent plus de 1,7 million de personnes (environ 5% de la population nationale). En tant que refuge pour la biodiversité, la régulation du climat et les produits agricoles, elles constituent la dernière ligne de défense contre un désert du Sahara en progression sous l'effet du changement climatique.
4. La préservation des agro écosystèmes dans les oasis, implicitement des services qu'ils offrent, est d'une grande importance pour la lutte contre le changement climatique, pour le maintien et le développement de l'activité socio-économique, tant que ces services offerts à l'Homme servent aussi bien pour la subsistance, que pour le développement économique. En effet, l'activité humaine a un grand impact sur les écosystèmes et les services qu'ils rendent, d'une part, et aussi sur le développement économique qui en dépend, d'autre part.
5. Les oasis étaient considérées comme un berceau de la biodiversité et de la résilience face à la rareté des ressources hydriques et des effets de plus en plus caractérisés du changement climatique. Cet écosystème agro-sylvo-pastoral, autrefois géré durablement, a été mis en cause par de nombreuses transformations récentes de facteurs à la fois biophysiques et socio-économiques complexes. Ces facteurs sont liés à l'extension de l'agriculture sur les terres de parcours marginales, la surexploitation des nappes phréatiques, le morcellement des terres, la modification des pratiques de gestion traditionnelle des ressources naturelles, l'ensablement, l'urbanisation et la dégradation de l'environnement. Ils sont accentués par le manque d'activités économiques innovantes, l'exode rural, la perte des savoirs traditionnels et l'effondrement du système de production et de l'organisation sociale traditionnelle qui s'était développée surtout autour de la gestion de l'eau d'irrigation des oasis.
6. Malgré les multiples menaces et les conditions climatiques défavorables, des services agro

écosystémiques sont rendus au profit de l'alimentation et l'agriculture. Dans la région de Drâa-Tafilalet, l'agriculture reste la principale activité pratiquée par la population et repose, principalement, sur la disponibilité en eau, en palmiers / arboricultures fruitières et leur état de santé, ainsi que le sol et le travail humain. Les cultures pratiquées sont variables en fonction des étages bioclimatiques : l'arboriculture fruitière associée à la culture au sol et le pastoralisme dans les zones de montagnes ; le palmier, l'arboriculture fruitière et la culture au sol dans les zones de plaines ; et un mixage de palmier / arboriculture fruitière et des cultures sous-jacentes au sol dans les zones intermédiaires.

7. La région Drâa-Tafilalet a enregistré en 2014⁹ le taux de pauvreté le plus élevé, avec un taux 3 fois supérieur à l'échelle nationale, soit 14,6% contre 4,8% au niveau national. Les disparités inter provinciales s'avèrent accentuées. En 2018 (à la veille de la pandémie la Covid-19), la région a enregistré l'un des taux de chômage les plus bas au niveau national soit 5,4% contre 9,8% respectivement¹⁰.
8. D'après les statistiques nationales, l'emploi des jeunes connaît une tendance à la hausse du chômage aggravée par la Covid-19. Le taux de chômage est ainsi passé de 9,1% à 10,5% au niveau national, de 13,3% à 15,1% en milieu urbain et de 3,1% à 3,9% en milieu rural. Ce taux reste relativement élevé parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans avec 26,8%, les femmes 14,3% et les diplômés 17,8%¹¹.

⁹ Profils régionaux, Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration. 2019

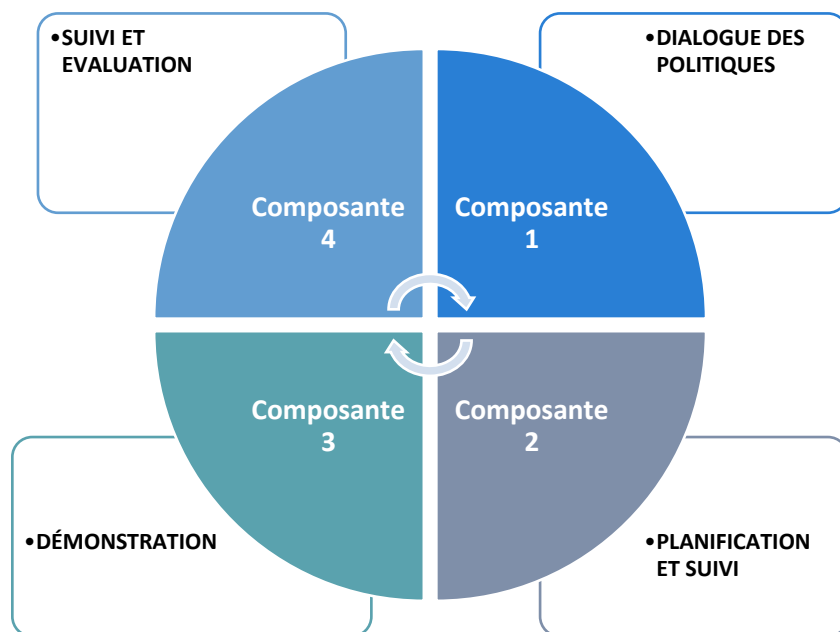
¹⁰ Idem

¹¹ HCP : Note d'information sur la situation du marché du travail au 1^{er} trimestre 2020.

2. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

9. Le **projet est financé par le FEM avec le cofinancement du gouvernement du Maroc** via ses multiples Plans d'actions sectoriels et l'implication effective de L'ANDZOA en qualité d'agence d'exécution soutenu par l'ADA et l'INRA, le département de l'environnement en tant que président du Comité Directeur, et l'ensemble des services décentralisés au niveau régional avec la participation effective des populations des différentes communautés concernées par le projet et les élus au niveau local, provincial et régional. Le montant initial du projet s'élevait à USD 50 601 050 dont USD 41 270 000 de Cofinancement attendu, USD 8 631 050 USD du FEM et USD 700 000 de la FAO (*cf. efficience*).
10. **L'objectif du projet** est de «Revitaliser les agroécosystèmes oasiens de la région de Drâa-Tafilalet pour qu'ils soient productifs, attractifs et sains, et pour soutenir et rendre plus résistants les moyens de subsistance des communautés locales». Pour ce faire le projet compte améliorer et introduire des pratiques de productions agro-pastorales respectueuses de l'environnement. Il accorde la priorité aux actions de conservation et de promotion de l'utilisation durable des espèces sauvages apparentées aux espèces cultivées pour lesquelles le Maroc, et plus particulièrement les zones oasiennes du Sud de l'Atlas, qui constituent des lieux de réserves génétiques d'importance mondiale (centre de diversité).
11. **L'objectif pour l'environnement mondial** est de contribuer à mitiger et à renverser la tendance mondiale actuelle en termes de dégradation des terres par la promotion de pratiques de gestion des terres et de l'eau durables et par la conservation de la biodiversité dans les systèmes oasiens au Maroc.
12. Le projet OASIL, s'articule autour de quatre composantes (Figure 1).

Figure 1: Les quatre composantes du projet OASIL



- **Composante 1 : DIALOGUE DES POLITIQUES** : Soutenir le dialogue politique aux niveaux national et régional sur la gestion durable des agro-écosystèmes oasiens.

- **Composante 2** : PLANIFICATION ET SUIVI: Amélioration des systèmes de planification et de surveillance des MRN et SPI aux niveaux régional et local.
 - **Composante 3** : DÉMONSTRATION : Des plans de gestion et d'investissement agro-écosystèmes oasis durables et intégrés sont mis en œuvre dans des écosystèmes oasiens pilotes dans au moins 2 sous-bassins de drainage.
 - **Composante 4** : Suivi et évaluation des projets et gestion des connaissances.
13. Le projet s'exécute dans cinq sites sélectionnés (24 communes territoriales) suite à une étude typologique réalisée par le projet et qui a permis d'identifier 19 zones homogènes (cf. Efficacité). Ils sont situés dans les provinces de Midelt (Z2 – zone de montagnes), Tinghir (Z1 – zone de montagne), Ouarzazate (Z1 et Z15 – zones de montagnes et intermédiaire), Er-rachidia (Z9 – intermédiaire), et Zagora (Z17 – zone de plaine) et couvrent 24 communes territoriales.

Tableau 1: Informations sur les cinq sites du projet

Types d'oasis	Sites et zones	Communes	Province
Oasis de montagnes	Site 1 (Z 2) (6 communes)	Er-Rich ; Gourrama ; Guers Tiallaline ; Guir ; M'Zizel et Sidi Aayad	Midelt
	Site 2 (Z 1) (6 communes)	Ighil N'Oumgoun ; Ait Sedrat Jbel Al Oulia ; Msemrir et Tilmi Iminoulaoune et Toundoute	Tinghir Ouarzazate
Oasis intermédiaires	Site 3 (Z 15) (5 communes)	Iznaguen ; Khouzama ; Ouisselsate ; Siroua et Taznakht	Ouarzazate
	Site 4 (Z 9) (4 communes)	Arab Sebah Gheris ; Fezna; Jorf et Melaab	Er-rachidia
Oasis de plaine	Site 5 (Z 17) (3 communes)	Ktaoua ; Tagounite et Mhamid Al Ghizlane	Zagora

Figure 2: Localisation des cinq sites du projet

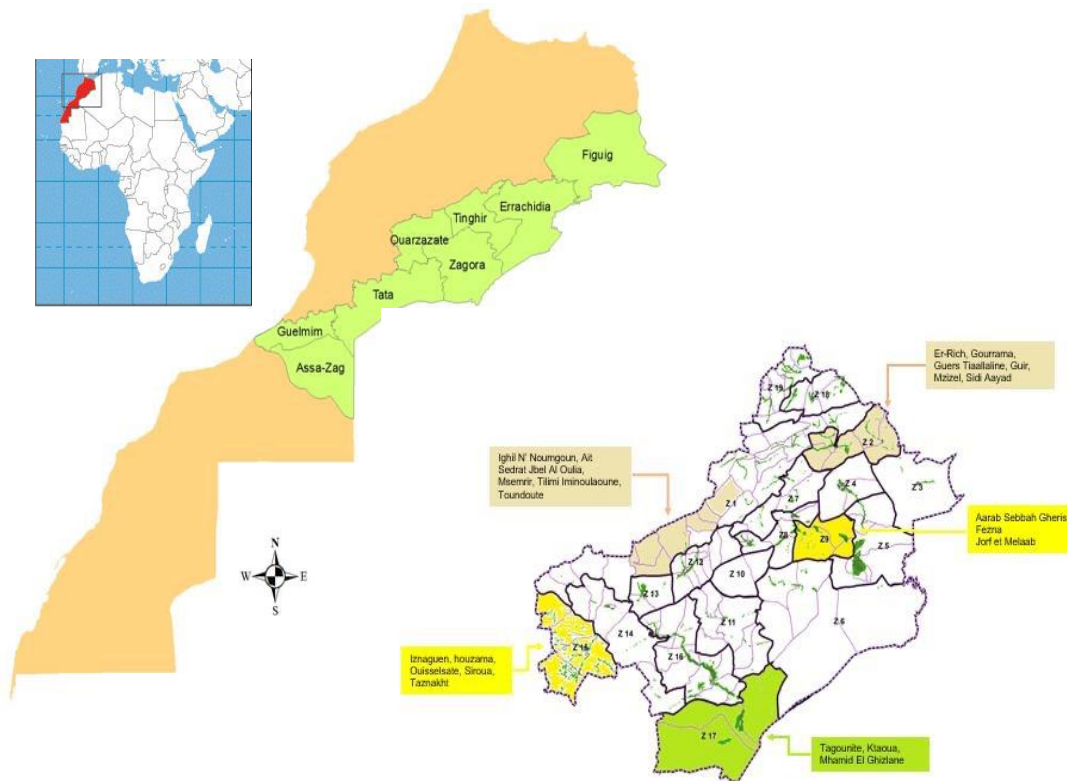
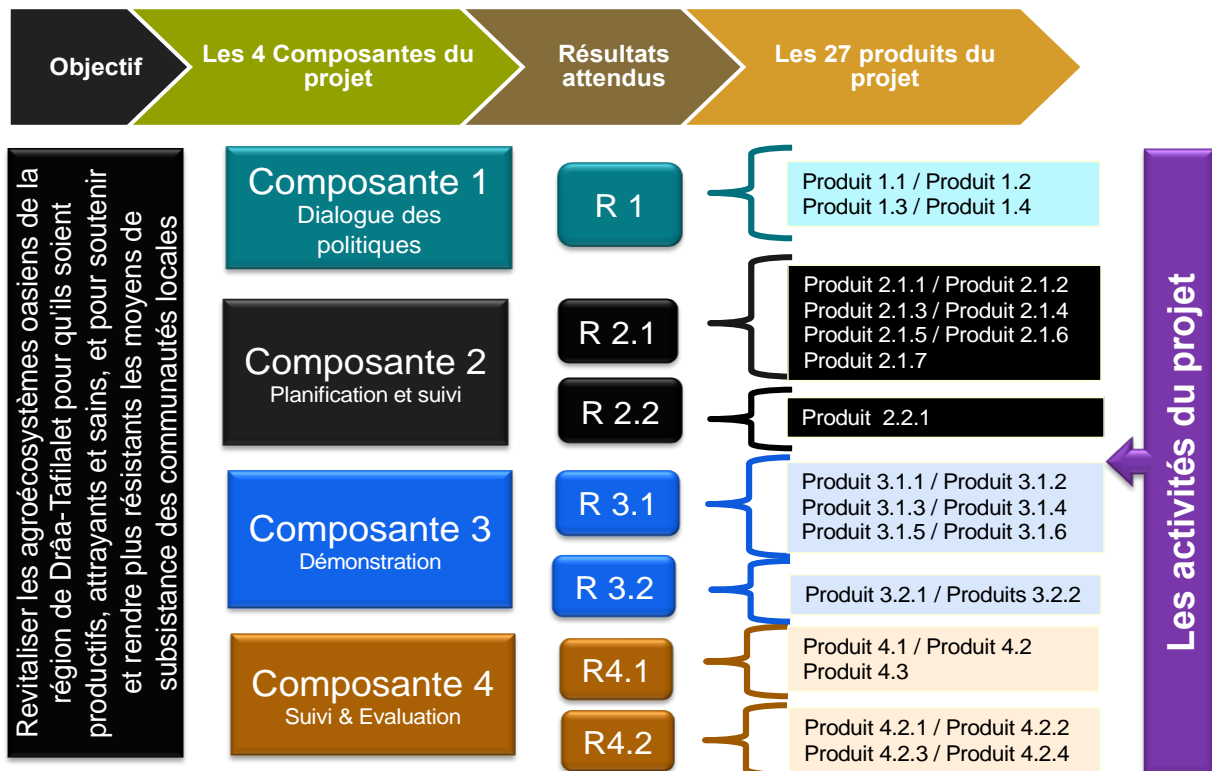


Figure 3 : Reconstitution succincte du Cadre logique du projet



14. Les **indicateurs d'impacts du projet** tels qu'ils figurent dans le Prodoc et les TdR de

l'évaluation sont :

- ▶ % d'augmentation des investissements dans les agroécosystèmes oasiens pilotes : 20 %
- ▶ # ha d'agroécosystèmes oasiens gérés durablement de manière intégrée et participative : 60 000 ha.
- ▶ # de tonnes de CO₂e atténuées grâce aux activités du projet sur une période de 20 ans : 1,5 million de tonnes de CO₂e.
- ▶ Proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres dans les paysages pilotes : diminution de 60 %.
- ▶ Niveau de stress hydrique (prélèvement d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles : diminution de 20 %.

15. La contribution du Projet aux bénéfices environnementaux mondiaux signalés dans le document¹² soumis au FEM sont :

Tableau 2: Bénéfices environnementaux attendus du projet

Résultats de l'entreprise	Objectifs de réapprovisionnement	Objectifs du projet
Préserver la biodiversité d'importance mondiale et les biens et services écosystémiques qu'elle fournit à la société	Amélioration de la gestion des paysages terrestres et marins couvrant 300 millions d'hectares	15.000 ha
Gestion durable des terres dans les systèmes de production (agriculture, parcours et paysages forestiers)	120 millions d'ha de terre gérées de façon durable	60.000 ha
Soutien aux transitions transformationnelles vers une voie de développement à faibles émissions et résiliente	50 millions de tonnes de CO ₂ e atténuées (y compris directes et indirectes)	1.482.488 Tonnes de Co ²

16. Lors de la mission de terrain, l'équipe de l'évaluation a appris que la révision des indicateurs était en cours. Le constat relatif à l'avancement de la réalisation des indicateurs d'impacts est inséré dans la réponse aux questions d'évaluation « Pertinence ».

17. La FAO est l'agence de Implémentation du FEM est aussi responsable de l'exécution directe du projet. Le LTO est responsable de **la supervision et de la fourniture d'orientations techniques** pendant la mise en œuvre du projet. En outre, le Bureau de la FAO au Maroc (FAOMA) fournit des services d'achat et de passation de marchés au projet en utilisant les règles et procédures de la FAO ainsi que des services financiers pour gérer les ressources du FEM. La FAO (FLO) est responsable, également, de la supervision des projets afin de s'assurer que les politiques et les critères du FEM soient respectés et que le projet atteigne ses objectifs et réalise les résultats escomptés dans le document de projet de manière efficace et efficiente. La FAO (OCB) rendra compte des progrès réalisés par le projet au Secrétariat du FEM et les rapports financiers seront communiqués au Directeur du FEM. La FAO supervise, également, et mène de près les missions

¹² GEF-6 REQUEST FOR PROJECT ENDORSEMENT/APPROVAL 15/11/2016

de supervision, suit les progrès du projet et fournit un appui technique en cas de nécessité.

18. Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, à travers l'ANDZOA, est le principal partenaire d'exécution du projet. L'ANDZOA est engagée dans la supervision du projet (Présidence de l'unité de gestion du projet -UGP), fournit des apports techniques (point focal en liaison avec l'Unité de gestion du projet) et met en œuvre les activités du projet de manière centralisée et décentralisée.
19. La liste complète des **parties prenantes** ayant des intérêts directs ou indirects avec le projet est insérée en annexe 1. Il y'a lieu de souligner que le département de l'environnement et ses services extérieurs assurent la présidence du comité de pilotage du projet, l'ANDZOA lead l'UGP du projet et assure la liaison étroite avec les représentants des différents départements ministériels dans la région concernée, les communes territoriales et les comités de concertation et d'orientation (CCO) impliqués dans l'identification des besoins et les bénéficiaires directs.

3. THÉORIE DE CHANGEMENT – LOGIQUE D'INTERVENTION

20. L'objectif global du projet est de revitaliser les agroécosystèmes oasiens de la région de Draâ-Tafilalet pour qu'ils soient productifs, attractifs et sains, et pour soutenir et rendre plus résistants les moyens de subsistance des communautés locales.
21. Pour y parvenir tous les résultats attendus et les activités de départ ont été bâtis sur les connaissances et l'expérience existantes pour améliorer la résilience de ces écosystèmes agro-sylvo-pastoraux par le renforcement de leurs capacités d'adaptation au changement climatique et la réduction des impacts induits par la tendance actuelle de perte de biodiversité et de dégradation des terres. Le projet prévoit dans le document de conception d'introduire des innovations nouvelles dans l'approche de la problématique de développement des oasis, notamment à travers les éléments suivants :
 - ▶ OASIL avait prévu d'adopter une approche écosystémique et intégrée du développement des oasis axée sur la gestion des ressources naturelles et l'intensification de la production agricole durable.
 - ▶ Il a également prévu de tenter de développer des plans de gestion pour les agro-écosystèmes oasiens « Plans d'investissement » qui tiennent compte des spécificités des systèmes uniques basés sur une étude typologique globale au niveau régional et leur insertion durable dans la planification locale (PAC) .
 - ▶ Ce projet comptait fournir les moyens par lesquels l'innovation locale et les meilleures pratiques peuvent être identifiées, documentées et partagées. Il cherche à accroître les liens entre les communautés locales pour s'assurer que la communication et l'apprentissage se déroulent horizontalement plutôt que de suivre une méthode traditionnelle de haut en bas.
 - ▶ Le projet vise à créer une plate-forme de coopération entre le gouvernement et les communautés pour soutenir et maintenir la gestion durable des oasis (Extrait 1.1.2), en tant que lieux de grande valeur écologique et culturelle. La stratégie de plaidoyer, bien qu'elle ne soit pas novatrice en elle-même, cherche à mettre en évidence le caractère unique des agroécosystèmes des oasis et leur place dans le contexte global plus large et le contexte socio-économique.
22. OASIL tel que structuré présente 27 produits pour la réalisation de sept résultats répartis sur quatre composantes. Pour chacun de ses résultats, le programme a défini des activités, le type des indicateurs de suivi et a établi une base de référence (sources d'informations) pour assurer un suivi rigoureux des réalisations de ses objectifs.
23. Les quatre composantes de OASIL s'articulent parfaitement dans leur contenu : i) la composante 1 dédiée à la définition et au dialogue des politiques aux niveaux national et régional sur la gestion durable des agro-écosystèmes oasiens tend à favoriser le dialogue et l'adhésion des décideurs politiques sur l'intérêt de la gestion intégrée de ces espaces, ii) la composante 2 relative à la phase de Planification participative et d'intégration durable de tous les aspects de développement des oasis déclinés en plans d'investissement pour alimenter les PAC, iii) la composante 3 relative à une action de démonstration dans au moins deux sites pilotes choisis sur deux sous bassins hydrauliques selon une étude typologique afin d'initier la mise en œuvre de plans de gestion et d'investissement agroécosystèmes, et iv) la composante 4 de suivi-évaluation du projet, gestion des connaissances et la diffusion de l'information.
24. Le projet a un cadre logique (cf. annexe 4), mais il ne fait pas mention des effets pouvant lier

la chaîne de résultats avec l'objectif final. En plus, le projet n'a pas prévu de théorie de changement clairement établie dans sa conception ni dans le cadre de suivi établi lors de l'atelier de démarrage. Cette lacune rend difficile le suivi et la supervision du processus de développement et de mise en œuvre du projet selon le concept de la gestion axée les résultats.

25. L'évaluation à mi-parcours, a tenté de reconstituer la causalité de la chaîne de résultats en s'appuyant sur les documents mis à disposition (y compris la documentation envoyés pour obtenir l'approbation du FEM), les informations recueillies lors des entretiens avec l'unité de gestion du projet, les partenaires sur le terrain et les bénéficiaires, et surtout sur les principales constatations de l'évaluation (cf. annexe 5 : Théorie de changement – chaîne de résultats).

La TOC peut-être reconstituée comme suit:

26. **Résultat 1** : Le résultat attendu est basé sur le degré d'appropriation par les parties prenantes au niveau national, de la région de Drâa-Tafilalet et des communes territoriales des stratégies et plans d'investissement et de gestion écosystémique (PIGE) élaborés dans le cadre du projet. Cela suppose que (i) des connaissances concrètes et des données fiables sur les risques et défis ainsi que les solutions de gestion durable soient identifiées, que (ii) les plateformes de leur échanges soient développées, que (iii) les capacités des parties prenantes de ces plateformes soient renforcées et que (iv) les politiques sectorielles, les stratégies et les plans de développement intègrent des mesures de résilience et de conservation de la biodiversité et les aspects socioéconomiques.
27. **Résultat 2** : La connaissance et l'information sur l'état et la gestion durable des ressources naturelles (eau, terre, biodiversité) dans les agroécosystèmes oasiens sont améliorées dans la région de Drâa-Tafilalet. Ce résultat est tributaire de la mise en place et l'opérationnalisation de systèmes d'informations géographiques portant sur les spécificités socio-écologiques des différents habitats oasiens et intégrant la comptabilité participative de l'eau et l'audit, le suivi de la dégradation des terres et la surveillance de la diversité génétique.
28. **Résultat 3** : Les plans d'investissement et de gestion des agroécosystèmes oasiens sont élaborés de manière participative à l'aide d'une approche intégrée du paysage et sont soutenus par la mise en place d'un système de gouvernance à titre pilote au niveau d'un site pilote. Au Maroc les efforts de planification au niveau des communes sont consentis depuis plus de trois décennies pour établir des Plans de développement économique et social et surtout avoir les ressources pour les mettre en œuvre (Plan de développement communal – PDC ; Plan communal de développement - PCD ; et dernièrement Plan d'action communale – PAC).
29. **Résultat 4** : Les écosystèmes oasiens pilotes sont restaurés, sauvegardés et gérés de manière durable grâce à une approche intégrée du paysage. Pour atteindre ce résultat, les capacités des communautés agro-pastorales locales doivent être renforcées en matière de gestion durable des agro-écosystèmes oasiens, avec des actions de démonstration à l'appui, y compris les pratiques à faibles émissions de carbone, les mesures de protection contre la dégradation des terres et les activités de conservation de l'agro-biodiversité. En outre, les mécanismes de gouvernance inclusive seront établis dans des sites pilotes.
30. **Résultat 5** : Les moyens d'existence et le revenu des petits exploitants d'oasis sont plus consistants, diversifiés et renforcés. A ce titre, il est attendu qu'une chaîne de valeur durable d'une sélection de produits agro-pastoraux issus d'agro-écosystèmes oasiens soit consolidée et que la diversification des moyens d'existence en milieu rural soit soutenue. En principe, si les plans d'investissement sont généralisés dans toute la région des oasis et sont effectivement

réalisés, cela donnera inéluctablement une impulsion pour la satisfaction des besoins économiques et sociales de la population oasienne.

31. **Résultat 6** : Les progrès vers les résultats des actions entreprises à l'initiative du projet sont suivis et évalués le long du cycle du projet moyennant un cadre de suivi évaluation et les divers outils de la gestion axée sur les résultats (indicateurs de suivi, rapports périodiques, et évaluations intermédiaires et finales des résultats). Ce résultat dépendra de la capacité du projet à mettre en place un système de suivi-évaluation pérenne compte tenu des impacts écologiques à long terme.
32. **Résultat 7** : Les connaissances constituent un actif essentiel dans le cadre du partenariat du FEM. Leur gestion comprend, d'une part, la formulation de programmes et initiatives qui sous-tendent l'acquisition et le partage des connaissances, et d'autre part, l'aide nécessaire pour élaborer la synthèse de ces savoirs, les échanger et les utiliser à l'intérieur comme à l'extérieur du Maroc. Le Site Web en cours de construction ne présente pas de difficultés pour diffuser les produits du projet au niveau national et international.
33. A mi-parcours du projet, Il y a lieu de constater que l'étude sur les risques n'est toujours pas réalisée malgré son importance pour une identification subtile et localisée de l'ampleur des défis à relever au niveau de chacun des cinq sites où le projet s'exécute. En outre cette étude servira de guide pour, d'une part, définir les mesures d'atténuation des risques dans le cadre de solutions de gestion globale et durable des agroécosystèmes oasiens, et d'autre part, orienter la mise en place de la plateforme d'échange, le programme de renforcement des capacités et d'élaboration des politiques sectorielles, des stratégies et des plans de développement intégrant des mesures de résilience. La réalisation du résultat 1 reste tributaire de la conduite de toutes les études prévues dans le Prodoc.

4. PORTÉE, METHODOLOGIE ET LIMITES DE L'EXMP

4.1 Portée de l'EXMP

34. Cet EXMP à mi-parcours du projet « Revitaliser les agro-écosystèmes oasiens à travers une approche durable, intégrée et paysagère dans la région de Draâ-Tafilalet (OASIL) » a pour objectif d'examiner la compatibilité et la cohérence entre les besoins, les objectifs, les activités et leurs résultats escomptés, en tenant compte des circonstances qui peuvent avoir évolué depuis la conception du projet. C'était aussi l'occasion d'analyser les premiers résultats des différentes formes d'intervention et de formuler éventuellement des recommandations d'adaptation pour que le projet OASIL puisse atteindre à son terme les objectifs assignés. L'évaluation se réalise avec un décalage d'une année en raison du démarrage en retard du projet.
35. La finalité de l'examen à mi-parcours telle qu'elle figurent dans les termes de référence du projet OASIL¹³ est de :
- Répondre à une activité identifiée dans le plan de travail du projet pour l'amélioration continue de sa mise en œuvre, en particulier le partenariat, l'efficacité et l'efficience ;
 - Évaluer à quel niveau les indicateurs de performances, identifiés dans le document de projet, capturent les résultats et les effets réalisées jusqu'à présent et apporter les ajustements nécessaires auxdits indicateurs ;
 - Apprécier les effets positifs immédiats de projet et déduire les impacts futurs des résultats obtenus jusqu'à présent ;
 - Reconsidérer les événements récents influenceurs, à savoir (i) l'impact de Covid-19 et (ii) le développement du nouveau programme décennal de l'ANDZOA, par rapport à la suite de mise en œuvre du projet ;
 - Capitaliser sur les résultats de l'EXEMP et les documenter pour améliorer les préparations, en cours ou futures, des projets FEM et/ou projets similaires.
36. L'évaluation a essayé de comprendre la performance de l'action, ses facteurs déterminants et les problèmes ayant impactés l'atteinte des résultats prévus à mi-parcours dans le contexte institutionnel marocain, de manière à servir de base à la poursuite de OASIL¹⁴. Les éléments de réponse aux questions d'évaluation (Annexe 3) ont permis d'identifier les résultats réalisés et les problèmes rencontrés, de dégager les leçons tirées de la mise en œuvre des actions du projet OASIL et de formuler, en conséquence, des recommandations pour améliorer l'approche d'intervention. Ces éléments fournissent à toutes les parties prenantes (Gouvernement marocain, FEM, FAO et leurs partenaires) des informations permettant de :
- ▶ Apprécier de façon globale et indépendante les résultats du projet, en s'attachant plus particulièrement aux résultats des actions menées par rapport aux objectifs visés ;
 - ▶ Tirer les principaux enseignements de l'intervention et formuler des recommandations pratiques permettant d'améliorer les actions futures.
37. Lors de la 1^{ère} phase de l'évaluation à mi-parcours a permis la production d'un rapport initial a été établi sur la base de l'exploitation rapide de la documentation du projet et aussi suite aux réunions avec le coordinateur du projet, le responsable de l'évaluation, le FLO, le LTO et le bureau de la

¹³ Élaborés par la FAO Maroc et l'Unité de Coordination FAO – FMEM en coordination avec les principales prenantes (Annexe 1) de cet exercice.

¹⁴ Annexe 2 : Méthodologie de l'évaluation à mi-parcours de OASIL.

FAO au Maroc. Cette phase a connu aussi la conception de la méthodologie d'évaluation (questions d'évaluation avec les critères de jugement et les indicateurs) et les méthodes de collecte de données et d'analyse (outils / instruments de collecte des informations sur le terrain).

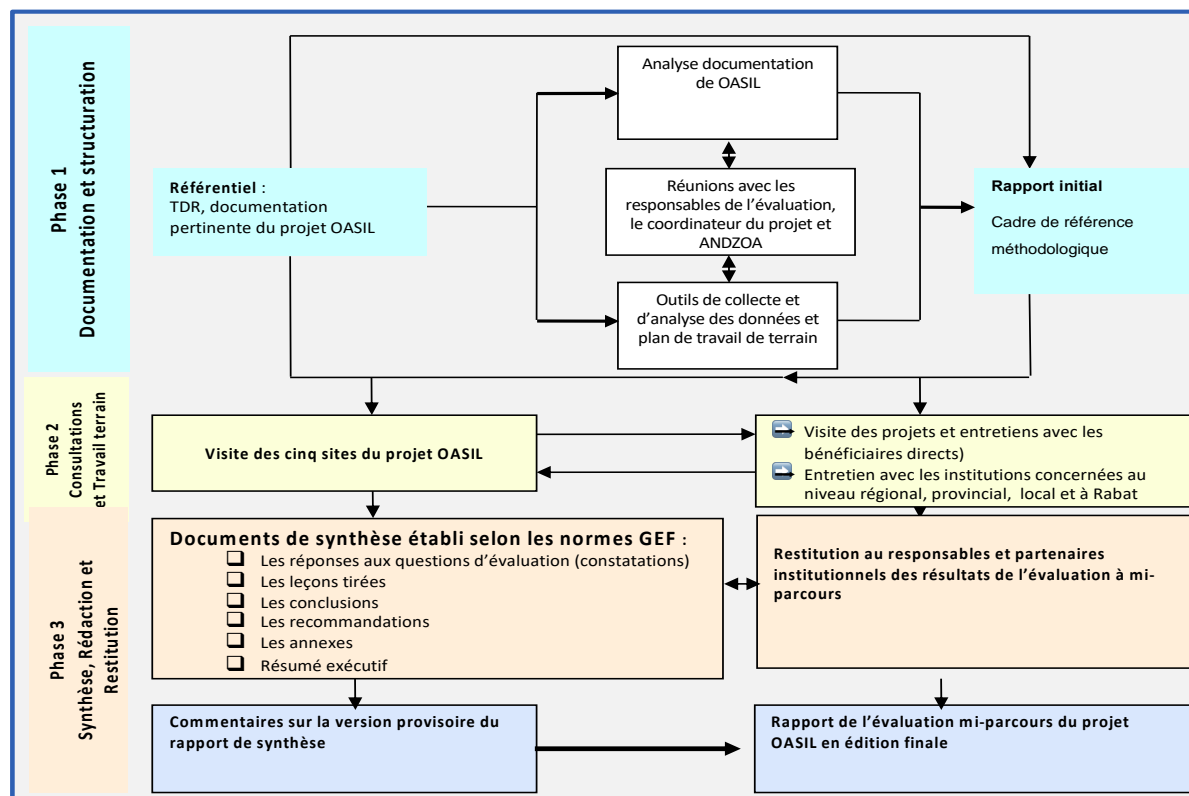
38. La deuxième phase de l'évaluation à mi-parcours a été consacrée aux investigations de terrain proprement dites. Les entretiens de terrain dans les cinq sites d'exécution du projet et auprès des services régionaux et provinciaux, des communes territoriales, des organisations et associations professionnelles et des bénéficiaires se sont déroulés du 28 novembre au 9 décembre 2021
39. La présente troisième et dernière phase de l'évaluation à mi-parcours consiste à l'analyse des données, la synthèse des constatations et la finalisation des réponses aux questions d'évaluation, et à préparer l'évaluation globale, les conclusions et les recommandations et les intégrer dans un rapport final de l'évaluation.

4.2 Méthodologie

40. L'évaluation s'est déroulée dans le strict respect des spécifications des TdR et selon les règles et pratiques habituelles en ce domaine, en particulier les normes et standards du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) et les directives et pratiques méthodologiques de la FAO et du GEF15 (cf. méthodologie détaillée de l'évaluation insérée en annexe 2).
41. Les questions d'évaluation liées à chaque critère d'évaluation (pertinence, efficacité, efficacité, durabilité, facteurs affectant les progrès et les dimensions transversales), les indicateurs et la source d'information concernant chaque critère de jugement (CJ) sont insérés dans la matrice d'évaluation (cf. annexe 3).
42. La démarche globale de l'évaluation à mi-parcours mise en œuvre s'articule autour de trois axes :
 - ▶ Recueil des informations selon une approche participative avec le projet et les bénéficiaires, toujours axée sur les résultats attendus, encourager la collaboration, sonder les contributions des uns et des autres ;
 - ▶ Accent mis sur les bénéficiaires et institutions locales (pérennité des activités et investissements, qualité de la gestion et projet d'avenir) : approche par groupe focal chaque fois que possible ;
 - ▶ Vérification des données (IOV) et « triangulation » avec pour base les rapports et documentation recueillis, les déclarations des groupements de producteurs et les informations recueillies lors des réunions avec les partenaires du projet.
43. L'évaluation s'est déroulée conformément aux termes de référence en trois phases distinctes dont l'une est amenée à alimenter l'autre :
 - ▶ Une 1^{ère} phase a permis de préparer la méthodologie et le calendrier de l'évaluation ;
 - ▶ Une 2^{ème} phase consacrée à la réalisation des visites de terrain auprès des institutions régionales, des bénéficiaires directs du projet et leurs organisations professionnelles afin d'analyser la fiabilité des données et aborder les questions d'évaluation (pertinence, efficacité, efficacité, cohérence, impacts, durabilité et les dimensions transversales (genre, jeunes, environnement et gestion des connaissances).
 - ▶ Une 3^{ème} phase de synthèse, d'analyse et de réponses aux questions d'évaluation.

¹⁵ The GEF Evaluation Policy 2019

Figure 4: Phases de l'évaluation à mi-parcours du projet OASIL



4.3 Limites de l'EXMP

44. Les contraintes rencontrées lors de la mission de terrain sont :

- ▶ Une documentation fournie limitée avec l'absence des états de synthèse des activités et des réalisations du projet dans son intégralité ;
- ▶ La faible disponibilité des bénéficiaires et des parties prenantes lors de la phase de terrain. En dépit de la prise en compte du contexte caractérisé par la pandémie Covid-19, de confirmation du calendrier de visite des régions une semaine à l'avance le contact avec les bénéficiaires directs a été limité.
- ▶ Au niveau des collectivités territoriales, il a été constaté un manque de sources d'information du au changement intervenus de la majorité des élus.

45. Les limites rencontrées n'ont pas eu d'effets déterminants sur le travail de l'équipe d'évaluation, grâce en particulier à l'expérience de ses membres dans les sites ciblés et leur connaissance des partenaires institutionnels et des thèmes du programme.

5. RÉPONSES AUX QUESTIONS D'ÉVALUATION

5.1 Pertinence

QE1 : Dans quelle mesure les objectifs et les activités du projet relatives à la gestion des ressources naturelles dans les agrosystèmes oasiens (eau, sol biodiversité) à travers l'adoption d'une approche concertée, participative, intégrée et inclusive s'intègrent-ils dans les priorités nationales, celles du FEM et de la FAO au Maroc, et répondent-ils aux besoins et priorités des bénéficiaires ciblés ?

-
46. **Constatation 1 :** *Le projet s'intègre parfaitement dans les priorités nationales, celles du FEM et de la FAO. Son objectif de revitaliser les oasis est aligné sur les stratégies et politiques nationales pour assurer un développement durable et équilibré entre les différents agro écosystèmes du pays. Les fondements de la politique et stratégies du FEM et de la FAO sont pris en compte dans la conception de OASIL.*
47. **Constatation 2 :** *Le projet est pertinent par rapport aux besoins et priorités des bénéficiaires et des parties prenantes compte tenu du soucis partagé pour la protection de l'environnement et la restauration, préservation de la biodiversité dans les oasis. Devant l'ampleur des besoins exprimés cela suppose une action globale qui prenne de front l'ensemble des menaces posées à travers le cœur organique du problème qui est l'eau.*
48. **Constatation 3 :** *La pertinence du projet est avérée aussi à travers son articulation avec les politiques sectorielles qui reflètent la volonté politique pour la mise en œuvre de stratégies pertinentes de développement durable et intégré.*
49. **Constatation 4 :** *La pertinence du projet OASIL est constatée à travers son encrage institutionnel au niveau de l'ANDZOA en qualité d'UGP en coopération avec les autres institutions du pays au niveau central que régional.*
50. **Constatation 5 :** *Globalement, la conception du projet s'inspire des différents projets réalisés au Maroc dans le domaine de l'eau, la protection des sols et la biodiversité, notamment les projets FAO-FEM.*
51. **Constatation 6 :** *L'articulation des quatre composantes du projet est pertinente et sous-tend à travers une approche de site localisé de concentrer le travail dans l'espace pour la réalisation de résultats probants à généraliser comme modèle de développement des oasis. Compte tenu du niveau d'exécution actuelle, l'objectif semble surdimensionné et difficile à atteindre.*
-

Pertinence stratégique pour le Maroc :

52. Le travail de terrain a permis de confirmer la pertinence du choix stratégique de développement durable des zones des oasis et le ciblage des actions sur les bénéficiaires exposés à des menaces visibles de changement climatique, et de forte anthropisation qui atteignent et dégradent l'écosystème et les ressources naturelles auparavant source de richesse de la région de Draâ - Tafilalet. Ceci reflète les priorités exprimées par le gouvernement marocaine dans sa politique nationale de la lutte contre la pauvreté, de réduction de la vulnérabilité, l'amélioration des conditions de vie des populations, et de développement durable depuis son engagement, lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro

en 1992, à la vision de la communauté internationale pour la préservation des richesses naturelles, d'une part, et la ratification de toutes les conventions internationales, en relation avec la conservation de la nature, en particulier la convention sur la diversité biologique (CDB) en 1995, d'autre part.

53. Par ailleurs, la conception du projet OASIL en 2015 a coïncidé avec l'engagement du Maroc pour la réalisation des objectifs de développement durable (Agenda 2030) et l'élaboration de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action de Développement Durable à l'horizon 2030 avec des indicateurs établis et suivis à l'échelle nationale par le Ministère des affaires étrangères, le Haut-Commissariat au Plan (HCP) et les organisations des Nations Unies au Maroc, en particulier le PNUD et la FAO¹⁶.
54. OASIL s'insère également dans la mouvance de l'action inscrite dans le cadre de l'initiative marocaine « Oasis Durables », lancée en 2016 à l'occasion de la tenue de la COP 22 à Marrakech pour faire le plaidoyer en faveur de « la nécessité de prendre des actions concertées, partagées et appropriées pour que les oasis, de partout dans le monde, puissent continuer à exister et jouer pleinement leurs multiples rôles environnemental et civilisationnel »¹⁷.

Pertinence stratégique pour le FEM :

55. Le projet s'insère dans le cadre de la stratégie du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) qui apporte son soutien à des projets dans les pays en développement dans les domaines de la biodiversité, du changement de climat, des eaux internationales, de la dégradation des sols, de la couche d'ozone et des polluants organiques persistants. OASIL est aligné sur les objectifs spécifiques du FEM, notamment, FEM LD1, Programme 1 relatif à l'amélioration de la gestion durable des paysages ; FEM BD3, Programme 7 visant à changer les pratiques de production agro-pastorales pour être plus respectueuses de la biodiversité ; FEM CCM 1 & 2, Programmes 1 & 4 relatifs à l'atténuation du changement climatique, séquestration et la régulation continue des gaz CO₂.

Pertinence stratégique pour la FAO :

56. Le Cadre de Programmation de Pays 2017 – 2020 établi par la FAO a défini trois domaines prioritaires pour le Maroc, dont deux sont en phase avec OASIL, à savoir :
- ▶ Le développement durable, inclusif et efficace des systèmes alimentaires et forestiers ;
 - ▶ La gestion durable, inclusive et intégrée des ressources naturelles et des espaces fragiles face au changement climatique.
57. Par ailleurs, le projet OASIL vise des objectifs qui s'intègrent dans le cadre de l'initiative de la FAO pour une agriculture et une alimentation durables (SFA : Sustainable Food and Agriculture en anglais). La FAO travaille en partenariat avec le Royaume du Maroc pour identifier des actions concrètes visant à mieux prendre en compte les différentes dimensions de la durabilité dans ses stratégies et programmes. Un diagnostic participatif a été conjointement réalisé et qui a permis d'identifier les principaux enjeux de durabilité associés aux systèmes de production agricole¹⁸ et de ressources naturelles. Le Maroc participe, également, avec la

¹⁶ FAO « Évaluation de la contribution de la FAO à l'Objectif de développement durable 2 au Maroc ». Rapport de pays Version finale. Septembre 2020

¹⁷ Initiatives Oasis durables – Note conceptuelle. COP 22

¹⁸ FAO : Vers une agriculture et une alimentation durables au Maroc dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

facilitation de la FAO dans deux initiatives régionales : l'Initiative régionale sur la rareté de l'Eau dans la région NENA¹⁹, qui vise l'élaboration d'une stratégie régionale concertée sur la gestion durable de l'eau agricole et l'Initiative en faveur de l'agriculture à petite échelle.

58. Le Maroc a saisi l'organisation de la COP 22 à Marrakech pour présenter une Initiative pour « l'Adaptation de l'Agriculture Africaine » (Initiative AAA) au Sommet Africain de l'Action organisé le 16 novembre 2016. Cette initiative, établie de concert avec la FAO, est basée sur une démarche pragmatique orientée vers la promotion de projets à fort potentiel au bénéfice des peuples africains, et ce à travers le financement de projets prioritaires de nature à atténuer les impacts du changement climatique sur l'agriculture en Afrique tout en assurant la sécurité alimentaire de tous les africains. Dès son lancement, l'initiative AAA a d'ailleurs aussitôt été adoubée par une trentaine de pays africains pour la structuration et l'accélération de projets agricoles dans quatre domaines : i) la gestion rationalisée des sols ; ii) la maîtrise durable de l'eau agricole ; iii) la gestion des risques climatiques ; et iv) le financement solidaire des petits porteurs de projets. Le projet OASIL est pertinent pour mettre en pratique les visions de l'initiative AAA.

Pertinence par rapport aux besoins des bénéficiaires

59. La région de Drâa – Tafilalet était un sanctuaire de la biodiversité et de la résilience face à la rareté des ressources hydriques et aux effets de plus en plus caractérisés du changement climatique. Dans cet écosystème l'eau était, et restera encore plus avec le changement climatique, au centre des préoccupations ancestrales de l'évolution du savoir et du savoir-faire des populations pour s'adapter à la sévérité des conditions climatiques. Face à ces défis permanents les infrastructures de mobilisation de l'eau dans les oasis témoignent des efforts importants et inlassables d'investissement consentis par les populations, les pouvoirs publics et par un certain nombre de partenaires internationaux pour la préservation et le développement des oasis. Dans ce domaine, des efforts supplémentaires sont cependant nécessaires pour assurer une gestion durable des ressources naturelles et une intensification de la production agricole. En conséquence, devant l'ampleur des besoins, les bénéfices du projet portent des réponses à une très petite partie des besoins des bénéficiaires sans pour autant espérer modifier rapidement et radicalement le courant des choses.

Pertinence par rapport aux politiques sectorielles :

60. La pertinence du projet est également visible dans les documents de politiques sectorielles, notamment, la **Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable**²⁰ (2010) qui instaure, le concept de développement durable favorisant l'équilibre entre les dimensions environnementales, économiques et sociales, avec pour objectifs l'amélioration du cadre de vie des citoyens, le renforcement de la gestion durable des ressources naturelles et la promotion des activités économiques respectueuses de l'environnement.
61. En agriculture le Maroc s'est doté en 2008 d'une stratégie holistique de développement agricole « **Plan Maroc Vert** » et qui a donné en 2020 le relai à une nouvelle stratégie « **Generation Green 2020-2030** », qui doit consolider les résultats du Plan Maroc Vert en

¹⁹http://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/faowater/docs/factsheets/FAO_NENA_Water_Scarcity_initiative_FR.pdf

²⁰ Loi Cadre portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, en application des orientations royales du Discours du Trône du 30 Juillet 2010

capitalisant sur les acquis réalisés, en adoptant une nouvelle gouvernance et en mettant à la disposition du secteur agricole de moyens modernes.

62. Dans le secteur forestier, un premier **Programme Forestier National (1999-2020)** a été lancé dans le but de sauvegarder ce patrimoine qui se heurte aux effets néfastes du changement climatique, tels que l'aridité et la perte en biodiversité. Plus récemment, en 2020, la nouvelle stratégie forestière « **Forêts du Maroc** » (2020-2030), a été lancée par le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF, 2020). L'objectif de ce nouveau plan est de rendre le secteur forestier plus compétitif et durable, à travers un modèle de gestion inclusif et créateur de richesses qui place les populations usagères au cœur de la gestion des forêts.
63. En parallèle, le Maroc a lancé depuis 2005 **l'Initiative Nationale de Développement Humain** (INDH) qui a pour objectif spécifique le renforcement de la lutte contre la pauvreté à travers la pérennisation des investissements réalisés, et la bonne gouvernance locale en prenant en compte les questions transversales, comme le genre, et les jeunes.

Pertinence institutionnelle :

64. La FAO et le FEM sont des partenaires privilégiés de l'ANDZOA depuis sa création en 2010 et ont une collaboration très étroite pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie agricole Plan Maroc Vert. L'ANDZOA est dédiée à la mise en œuvre de dix dossiers stratégiques portant, entre autres, sur la préservation de la biodiversité « Territoire préservé », la valorisation des ressources agricoles et forestières « Territoire attractif » et l'inclusion socio-économique et sociale « Territoire attractif ». A ce titre l'ANDZOA assume des missions multisectorielles, dans le cadre de sa stratégie de développement des zones oasiennes et de l'argraneraie établie en 2014, pour élaborer, en coordination avec les autorités gouvernementales, les corps élus et les organismes concernés, un programme global de développement des zones de son intervention, d'assurer son exécution, le suivi de sa réalisation et son évaluation; et ce, dans le cadre d'un développement durable aux niveaux économique, social, culturel, environnemental et humain conformément aux orientations et stratégies décidées.
65. Dans les zones oasis de montagnes, le Maroc a adoptée en 2015, une nouvelle stratégie lancée par le Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF), et portée par la Direction de Développement de l'Espace Rural en Zone de Montagnes (DDERZM), visant spécifiquement les zones montagneuses. La «Stratégie Nationale du Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagnes» a pour objectif d'améliorer l'accès des ruraux aux services socio-économiques de base (eau, éducation, santé), d'aménager le territoire en investissant dans les infrastructures de désenclavement, d'urbanisation et touristique, ainsi que le développement intégré des territoires. Le Fonds de Développement Rural et des Zones de Montagnes en est le principal instrument de financement. La DDERZM finance des projets dans les oasis de montagnes à travers la Direction régionale de l'agriculture de Draâ-Tafilalet.

Pertinence conceptuelle

66. La conception du projet OASIL est pertinente car elle capitalise sur les projets antérieurs ou qui étaient en cours au moment de sa conception, notamment sur deux projets FEM : i) la conservation de la biodiversité dans les Oasis (GCP/MOR 044/GEF) qui a permis de développer et mettre en place les jalons de l'agro biodiversité dans les écosystèmes oasiens ; et ii) le projet

maghrébin de la gestion adaptative et le suivi des systèmes oasiens (GCP/SNE/002/GFF), qui a permis d'identifier des bonnes pratiques et de préparer un plaidoyer pour la reconnaissance des oasis du Maghreb en tant qu'écosystème du patrimoine mondial de la biodiversité qui nécessite la conservation, la protection et la préservation. OASIL s'est également enrichi et inspiré de plusieurs projets abordant la thématique de la biodiversité et la protection de l'environnement, notamment :

- ▶ Agriculture Sociale Intégrée au Maroc (ASIMA). Il s'agit d'un programme FEM-Banque Mondiale implémenté sur la période 2013-2017 ;
- ▶ Une approche d'économie circulaire pour la conservation de l'agro biodiversité dans l'ex région du Souss-Massa Drâa du Maroc. Il s'agit d'un projet PNUD-FEM ;
- ▶ Contrôle Participatif à la Désertification et à la Réduction de la Pauvreté dans les Eco systèmes Arides et Semi-arides des Hauts Plateaux de l'Oriental du Maroc (MENARID) projet FEM.
- ▶ Évaluation de la Dégradation des Terres et le Suivi pour une Gestion Durable des Terres en tant qu'Aide à la Décision et à la Mise à l'échelle des Meilleures pratiques (LADA Phase II). Projet FEM ; et
- ▶ Gestion intégrée des ressources en eau au Maroc. Il s'agit d'un projet de la GIZ qui est exécuté durant la période 2008-2018.

67. Le projet a été élaboré de manière participative avec l'implication effective des parties prenantes au niveau central, régional et des communautés au niveau local. Cependant la participation des jeunes et femmes à la conception du projet ne peut pas être décrite à partir du Prodoc en l'absence d'un système de suivi « gender scan » spécifique. Cette lacune dans la conception du projet peut être corrigée par la mise en place d'une analyse sexo-spécifique propre au projet permettant le suivi de l'implication de la femme depuis la conception, à la clôture du projet et à la réalisation des résultats avec un focus sur son rôle dans la gestion durable de l'eau, des sols, de la biodiversité et le changement climatique.

68. La pertinence de la conception du projet OASIL est constatée, aussi, au niveau de l'articulation des quatre composantes complémentaires qui visent à promouvoir la concertation politique ; la production et la diffusion des connaissances sur l'état et la gestion durable des ressources naturelles (eau, terre et biodiversité) ; l'élaboration participative de plans d'investissement et leur mise en œuvre. La déclinaison réussie des plans d'investissement en actions dans le cadre des Plan d'Action Communal (PAC), des Plans provinciaux et régionaux peut engendrer en principe, la création d'emploi et les écosystèmes oasiens dans la région du Drâa-Tafilalet seront revitalisés pour leurs conservation et devenir plus productifs, durable et attractifs pour le développement économique, social et culturel. La pertinence de ce choix conceptuel est avérée à travers la volonté d'agir de manière concomitante et globale sous forme de programmes d'intervention globaux touchant aussi bien le développement des infrastructures de base (routes, barrages, eau potable, etc.), les secteurs productifs (agriculture, tourisme, artisanat, etc.) que les services sociaux (santé, éducation, eau potable, électrification, assainissement). L'objectif recherché à travers le projet est de réaliser des résultats probants dans quelques sites de la région à documenter, diffuser et généraliser comme modèle de développement durable des oasis.

69. Cet objectif est possible car les oasis constituent un champ fertile pour la promotion de l'investissement et elles offrent des opportunités intéressantes qui incitent et encouragent l'installation des investisseurs privés aussi bien locaux que nationaux. Dans les oasis l'eau est le facteur limitant et non la terre ; l'agriculture peut être développée en tenant compte des

possibilités hydriques, l'existence d'un espace riche en niches écotouristiques variées et très sollicitées, une histoire et un patrimoine local d'un grand intérêt pour une meilleure valorisation, un savoir-faire local qui peut accompagner toutes les bonnes initiatives en matière d'artisanat local. Cependant, cet objectif paraît, au vu de l'état d'avancement du projet (efficacité) et de la gestion des activités (efficience), surdimensionné eu regard des besoins exprimés par la population, de la capacité financière des partenaires, de l'effectif très réduit des équipes de terrain et de déploiement de l'assistance technique sans compter le temps très court qui reste pour la mise en œuvre du projet.

70. Lors de la phase initiale de l'évaluation, l'équipe a demandé si le choix des indicateurs des impacts est pertinent, et si les cibles visées sont-elles réalistes, mesurables et réalisables au travers les actions entamées sans toutefois recevoir d'explications de la part du projet. Étant donné la nécessité de réponse, la question reste entière pour savoir comment le projet compte-t-il assurer le suivi des impacts attendus :

- Le niveau de stress hydrique (prélèvement d'eau douce en proportion des ressources en eaux douces disponibles) et la diminution de 20 %, sachant que la surexploitation des ressources en eaux souterraines continue de prendre de l'ampleur dans ces zones oasiennes de déficit hydrique chronique ;
- La proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres dans les paysages pilotes (diminution de 60 %), sachant que suite à la rareté de l'eau la superficie agricole utile (SAU) a sensiblement diminué. A titre d'exemple dans la vallée de Drâa la superficie irriguée est passée d'environ 24.000 ha (1989) à 12.500 ha en 2019 (Étude de faisabilité de projet de conservation de la biodiversité dans la vallée de Drâa – ANDZOA/KfW) ;
- Les tonnes de CO₂e atténuées grâce aux activités du projet sur une période de 20 ans (1,5 million de tonnes de CO₂e) bien au-delà du projet ;
- La mise en place de 60 000 ha d'agroécosystèmes oasiens gérés durablement de manière intégrée et participative. En principe l'adoption d'une agriculture durable demande plusieurs années sachant qu'à ce stade du projet le processus n'est toujours pas amorcé sur le terrain ;
- L'augmentation de 20% des investissements dans les agroécosystèmes oasiens pilotes ne pose pas de problème (cf. efficience)

71. **Appréciation de la Pertinence - Satisfaisant (S)**²¹ : *En dépit des faiblesses décrites ci-dessus, l'équipe d'évaluation constate que la pertinence du projet est avérée par rapport aux stratégies du Maroc et ses relations avec la FAO et le FEM et sa conception qui a pris en compte toutes les expériences cumulées et les fondements des stratégies et politiques actuelles. La pertinence du projet aurait pu être renforcée avec une logique d'intervention bien dimensionnée dans ses **objectifs** (réussir un modèle pilote d'utilisation durable de l'eau, des sols et de la biodiversité et l'amélioration du revenu des bénéficiaires, la professionnalisation de l'agriculture et la valorisation des produits), ses **approches** (ciblage géographique, choix des activités innovantes, des partenaires et acteurs économiques) et la **durée** de sa réalisation. La pertinence des actions qui restent à réaliser dépendra de la capacité du projet à recentrer ses activités, à mieux choisir ses partenaires et renforcer l'engagement des bénéficiaires.*

²¹ Le niveau des résultats obtenus dépasse clairement les attentes et/ou il n'y avait pas de lacunes ou des lacunes mineures

5.2 Efficience

QE3 : Dans quelle mesure les effets désirés sont-ils obtenus avec le moins de ressources possibles (fonds, expertise, temps, coûts administratifs)?

72. **Constatation 7** : La conception du projet s'est basée sur les prévisions des investissements nationaux et l'apport du FEM et de la FAO et elle a pu établir un rapport correcte entre l'objectif général, les résultats et les moyens .
73. **Constatation 8** : Le financement par l'allocation du FEM et de la FAO a atteint 70,34% du budget. En revanche en raison des procédures financières, les partenaires sur le terrain constatent des délais assez longs entre, d'une part, l'identification des besoins, la confection des termes de référence et, d'autre part l'engagement et le passage à l'action sur le terrain.
74. **Constatation 9** : Le cofinancement des investissements est largement dépassé par rapport aux prévisions (4 fois plus) et les ressources ont été mises en place en quantité, en qualité et aux moments prévus. Mais devant l'ampleur des menaces les besoins exprimés sont énormes et nécessitent des investissements structurants très importants.
75. **Constatation 10** : Le CPP, l'UGP et la supervision par les différents services de la FAO/FEM ont fonctionné conformément au Prodoc et aucun problème à ce sujet n'a été relevé par l'évaluation. La coordination de l'action se fait avec l'ensemble des institutions étatiques, des communautés territoriales et des bénéficiaires directs.
76. **Constatation 11** : La composition de l'équipe de l'assistance technique, exclusivement d'hommes, n'est pas conforme à la conception du projet et l'absence total d'agents de développement (agroéconomiste, spécialiste genre et questions sociales) ou à temps partiel (spécialiste en communication) a amoindri l'efficience de toutes les actions réalisées.
77. **Constatation 12** : Le projet a mis en place un système de suivi-évaluation du budget et des réalisations physiques, mais son efficience et efficacité dépendront de sa capacité à générer des effets et des impacts.
78. Le projet a été approuvé par le CEO du GEF en 2016 (CEO Endorsement 01/12/2016) et a démarré le 02/01/2017. La date initiale de clôture du projet a été prévue le 31/12/2021, puis elle a été reportée au 31/12/2023 (extension de deux ans). Le montant initial du projet s'élevait à USD 50 601 050 dont 82,94% de cofinancement et 18,44% d'allocation de la FAO et du FEM.

Tableau 3: Plan de financement initial du projet

Plan de Financement	USD	%
Allocation du FEM	8.631.050,00	17,06
FAO	700.000,00	1,38
Cofinancement	41.270.000,00	81,56
Budget total	50.601.050,00	100,00

Source : FAO

79. Le financement du GEF est alloué principalement pour soutenir les actions « soft », notamment le renforcement des capacités institutionnelles au niveau local et national, y compris des formations sur la conservation in situ, la production agro-écologique durable, les pratiques de gestion durables des sols, la gestion durable de l'eau et la lutte contre les inondations, le développement de la chaîne de valeur et la commercialisation de produits. En revanche le cofinancement en nature du gouvernement marocain porte, d'abord sur les investissements structurants « hard » et, également, sur le temps du personnel utilisé pour le projet, les espaces et bureaux et en services publics, ainsi qu'au soutien aux activités de suivi et de sensibilisation techniques.
80. Le travail sur le terrain se réalise en de concert avec les institutions régionales dans le cadre du Comité de concertation tripartite. Toutes les données sur les investissements de cofinancement. Cependant, que ce soit pendant la visite de terrain ou dans la documentation, l'évaluation a constaté qu'il n'existe pas la même compréhension du montage financier du projet et surtout une connaissance de l'articulation des composantes du projet et des objectifs à atteindre. Elles sont en train de réaliser les mêmes activités physiques (cf. efficacité) que les institutions régionales et sur les mêmes sites sans se soucier de la synergie et la complémentarité des actions ni s'assurer de leur efficacité économique. Dans son montage le projet s'appuie à la fois sur le cofinancement marocain et l'apport de la FAO et du FEM avec un objectif unique d'arriver à forger un modèle pilote de gestion durable de l'eau, des sols la biodiversité et améliorer les moyens d'existence dans les oasis. Pour l'AT et dans les rapports d'étape le projet se définit uniquement à travers sa partie financée par la FAO/FEM, ce qui réduit sa dimension réelle et son appropriation par les parties prenantes.
81. Concernant la contribution de la partie nationale au financement du projet, le Ministre de l'agriculture a confirmé par « lettre de cofinancement » datée du 17 juin 2016 que le coût prévisionnel des projets de pilier II de la stratégie agricole « Plan Maroc Vert » sur lesquels les actions de OASIL se greffent serait de 2 Milliards DH (environ 210,5 millions USD²²) sur la totalité du projet.
82. A la fin de 2020, l'engagement financier du Maroc était déjà largement dépassé et les investissements dans la région du projet ont atteint 8,23 Milliards dh (environ USD 866 millions). L'ANDZOA a contribué au cofinancement par 239.532.210 dh (USD 15,6 millions) ; soit 2,91% des investissements.
83. La situation du cofinancement en 2018, 2019 et 2020 se présente comme suit :

²² USD 1 = 9,5 dh

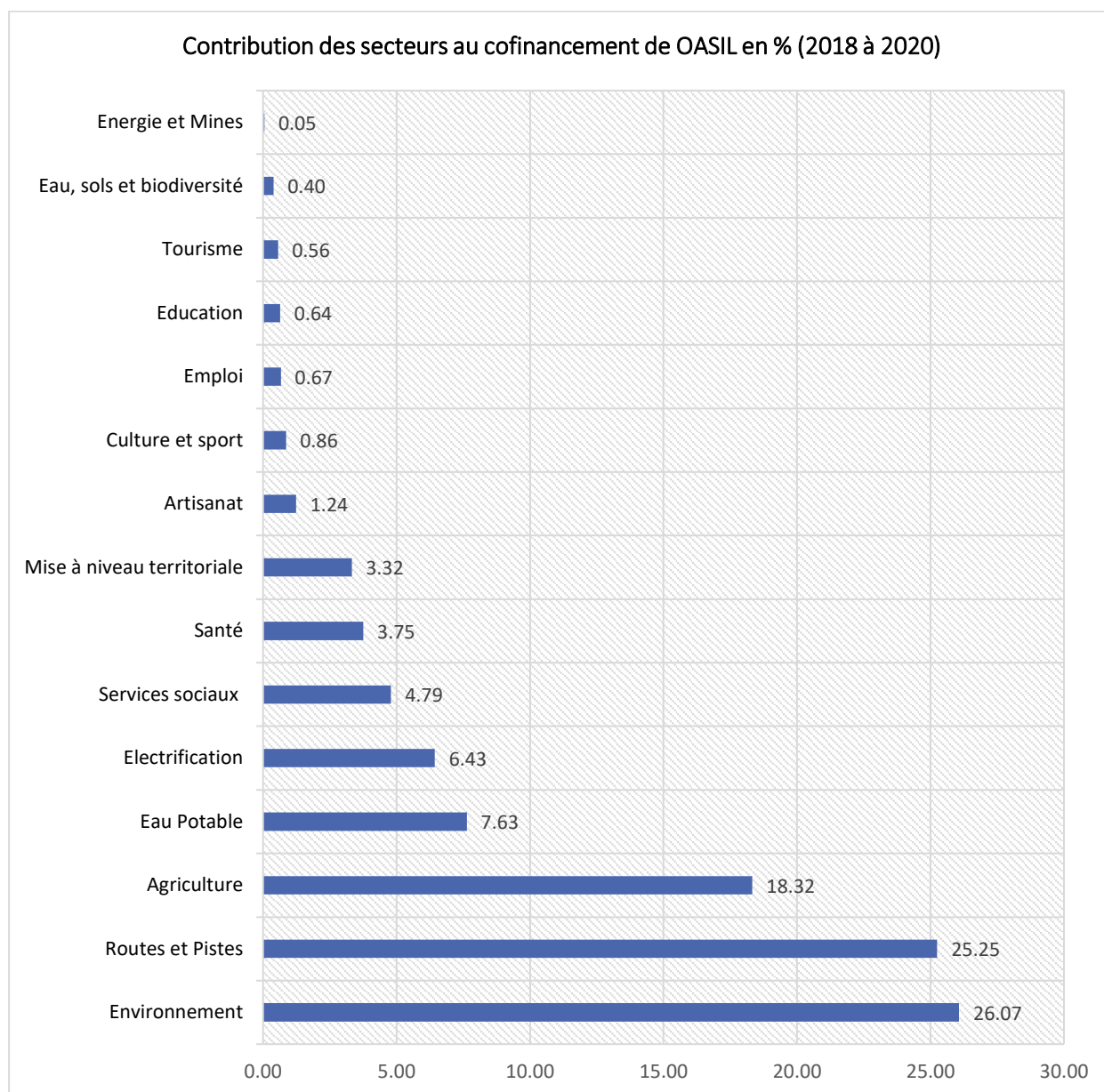
Tableau 4 : Les investissements de cofinancement dans la région de Drâa (2019 et 2020)

Secteurs	Investissements de cofinancement (dh)			Total dépenses	
	2018	2019	2020	Dirhams (dh)	USD (eq)
Environnement	75,378,428	309,369,754	9,680,000	394,428,182	41,518,756
Eau Potable	148,909,379	869,260,000	1,127,307,640	2,145,477,019	225,839,686
Électrification	91,760,455	98,643,208	118,562,000	308,965,663	32,522,701
Routes et Pistes	629,250,000	710,116,856	738,416,193	2,077,783,049	218,714,005
Culture et sport	69,441,241	150,261,557	53,900,000	273,602,798	28,800,295
Santé	48,491,490	204,771,368	276,225,546	529,488,404	55,735,621
Éducation	86,587,512	392,568,095	148,843,415	627,999,022	66,105,160
Emploi		4,000,000		4,000,000	421,053
Agriculture	401,979,249	469,047,210	636,902,000	1,507,928,459	158,729,311
Tourisme	250,000	20,760,000	11,562,000	32,572,000	3,428,632
Artisanat	41,828,000	19,070,335	9,916,000	70,814,335	7,454,141
Eau, sols et biodiversité			54,860,905	54,860,905	5,774,832
Énergie et Mines			53,000,000	53,000,000	5,578,947
Mise à niveau territoriale	20,323,500		81,800,000	102,123,500	10,749,842
Services sociaux	13,500,000		32,710,000	46,210,000	4,864,211
TOTAL	1,627,699,254	3,247,868,383	3,353,685,699	8,229,253,336	866,237,193

84. Les principaux constats sont :

- ▶ L'environnement y compris eau, sol et biodiversité occupe la 1^{ère} place dans les investissements avec plus de 26%, sans compter que toutes les activités agricoles et forestières ont d'une manière ou d'une autre une composante dominante de la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité ;
- ▶ Plus de 33% des investissements à caractère socioéconomique concernent le généralisation de l'accès à l'eau potable et le désenclavement de la population avec l'objectif de réduire les disparités économiques et sociales dans les régions des oasis ;
- ▶ L'agriculture se positionne en 3^{ème} positions avec 18,32% des investissements. Ceci implique que l'agriculture dans les oasis reste une activité principale, malgré les multiples menaces dues au changement climatique ;
- ▶ Les services sociaux de l'éducation et de la santé ont bénéficié d'environ 10% des investissements ;
- ▶ Le secteur tertiaire a reçu 1,80% des investissements ce qui est faible par rapport à son rôle dans l'économie de la région et de l'importance de la valeur ajoutée provenant du tourisme, du commerce, de l'activité artisanale de tapis et aussi des produits du palmier (Vannerie : Ihssira, Iqofa, etc.). Ce secteur recèle des potentialités de développement importantes et qui demandent des investissements structurants substantiels.

Figure 5: Répartition des investissements de cofinancement par secteur d'activité



85. Les ressources ont été mises en place en quantité, en qualité et aux moments prévus pour la réalisation des objectifs assignés. Les procédures administratives et financières n'ont pas posé de problèmes pour l'ANDZOA et les autres départements ministériels. Les engagements ont été souples, les paiements ont été opérés après l'exécution des contrats et les coûts sont inférieurs aux prévisions, et ce grâce à la bonne concurrence et l'alignement du Maroc sur les normes standards de transparence budgétaire et de l'efficacité de l'aide au développement (Accord de Paris 2005 et Plan d'Action d'Accra 2008).

Tableau 5 : Budget FAO – FEM engagé dans le projet OASIL (2017 à mars 2021)

Année	Budget	Dépenses
2017	45.330	45.330
2018	306.746	306.746
2019	1.604.432	1.604.432
2020	1.393.682	1.393.682
2021	2.445.641	726.600
Total à mars 2021	5.795.832	4.076.790

Source: FAO

86. Les dépenses par l'allocation du FEM et de la FAO ont atteint 70,34% du budget. Les partenaires sur le terrain constatent que les délais étaient assez longs entre, d'une part, l'identification des besoins, la confection des termes de référence et, d'autre part l'engagement et le passage à l'action sur le terrain.
87. La date d'endossement du projet est le 1^{er} décembre 2016 pour une durée de 5 ans qui devrait se terminer le 31 décembre 2021, puis elle a été étendue en juillet 2021 au 31 Décembre 2023 (décision du CPP). Pour des rigidités et arrangements institutionnels dus à la partie marocaine, le démarrage effectif du projet n'a eu lieu que le 07 juillet 2017 et a permis d'asseoir les bases de fonctionnement (UGP, réunions avec parties prenantes, etc.). L'année 2018 a connu la mise en place de l'assistance technique et l'entame de quelques activités très limitées, notamment la réalisation du diagnostic de la typologie. 2019 a connu la préparation du plan de travail, la finalisation des termes de référence et le lancement du plan d'action. Malheureusement, cette année a coïncidé avec les conditions sanitaires défavorables qui ont été à l'origine du confinement de la population. Sous la contrainte de la pandémie de la Covid-19 le projet a fait l'effort de réaliser plusieurs activités facilitatrices « hard » pour établir le contact avec les bénéficiaires sur le terrain et aussi en attendant l'élaboration des PIGE qui devraient être le cadre de démonstration à respecter.
88. L'équipe de coordination FAO-FEM et le LTO (basé au niveau régional) ont réalisé des missions de supervision, suivi les progrès du projet et fourni un appui technique en cas de nécessité. Ces missions ont permis de cerner tous les éléments factuels de mise en œuvre du projet, l'évolution de cadre institutionnel et l'actualisation des plans de réalisation. Les aides mémoires établies lors de ces missions ont porté, notamment, sur l'état d'avancement des réalisations par composantes, les ajustements et arrangements pour une meilleure cohérence dans le choix des investissements, les questions liées à la dimension genre, la recherche-développement, la protection de l'environnement, le suivi de l'assistance technique. Globalement, la supervision exercée par les services de la FAO a permis le suivi étroit de l'exécution du projet et l'actualisation des programmes et des planifications pour gagner en efficacité et efficience.
89. La mise en œuvre du projet est assurée par l'ANDZOA en qualité de lead d'UGP de coordination, de gestion et de suivi technique avec les représentants des deux l'ORMVA de Ouarzazate et Tafilalet, de l'INRA, de l'ONCA, de l'ONSSA, du Centre régional des investissements, de l'Agence du bassin hydraulique, des Délégations Régionales de l'environnement, le tourisme à Er-rachidia et à Ouarzazate. Les responsables des services décentralisés dans la région ont confirmé leur collaboration étroite avec l'ANDZOA dans les thématiques relevant de leur domaine d'actions ou dans le cadre du comité tripartite (FAO -

ANDZOA – DRE) qui se réunit chaque fois que nécessaire pour contribuer à l'élaboration des termes de référence des études, assurer le suivi conjoint de terrain, et participer à la réception de quelques études et des réalisations physiques. Un comité de pilotage du projet (CPP) OASIL présidé par le Département de l'environnement à Rabat, regroupe l'ensemble des institutions concernées par le projet et assure la coordination avec les principales initiatives connexes. Le CPP a assuré son rôle et a pu organiser 4 réunions et prendre des décisions concernant l'orientation du projet et la planification des actions.

90. A l'échelle régionale la coordination de l'action se fait, de manière bilatérale, avec l'ensemble des institutions étatiques concernées par le projet. L'évaluation ne relève pas de défaillance dans ce domaine.
91. Au niveau local un travail important se réalise avec les Présidents des communes territoriales situées dans les cinq sites pilotes du projet. Les propositions et l'identification des besoins sont examinées, de manière participative, dans le cadre de Comités de Concertation et d'Orientation (CCO) pour orienter les activités du projet en fonction des besoins prioritaires des bénéficiaires. Cependant, après les élections de septembre 2021, les équipes dirigeantes dans les communes territoriales concernées ont grandement changé. La majorité des membres rencontrés par l'équipe d'évaluation sont nouveaux et dont la majorité sont des jeunes et des femmes instruits. Ces nouveaux élus n'ont aucune connaissance du projet ni de ce qu'il a fait, en particulier, les Plans d'investissement et de gestion des agroécosystèmes. Et pourtant, ils sont sur le point de préparer les nouveaux Plan d'Action Communal (PAC). Lors du passage de l'évaluation sur le terrain une présentation succincte du projet a été faite, mais elle est très urgent d'intensifier le programme de communication sur les PIGE pour ne pas rater l'occasion d'inscrire le maximum des actions identifiées dans les prochains PAC.
92. A une échelle encore plus spécifique, le projet essaye de travailler avec des coopératives, associations formelles ou informelles et des Groupements d'intérêt économique surtout pour soutenir une activité génératrice de revenu (AGR) avec une composante de biodiversité. Ces groupements et coopératives existaient avant le projet et dont la plupart ont des problèmes de financement, de durabilité et d'absence de business plan d'autonomie.
93. Le projet avait prévu dans le Prodoc le déploiement d'une équipe d'assistance technique pluridisciplinaire et a défini les compétences et les qualifications professionnelles de chaque membre. Lors de la mission d'évaluation à mi-parcours l'assistance technique est constituée de cinq personnes (que des hommes) dont le Coordonnateur du projet installé au sein du bureau de la représentation de la FAO à Rabat, un ingénieur agronome et un spécialiste en aménagement hydroagricole et gestion de l'eau à Er-rachidia, un ingénieur en eau et environnement à Ouarzazate et un technicien de génie civil à Zagora.
94. Le rapprochement avec les prévisions du Prodoc laisse constater qu'en matière de mobilisation de l'assistance technique à plein temps, il était prévu de recruter en plus du coordonnateur, un officier des opérations administratives, un responsable des ressources humaines, un expert social et genre, un agroéconomiste, un spécialiste de S&E et un expert en gestion de l'eau. A temps partiel, il est prévu la mobilisation d'un expert en communication. Or, lors de la mission de terrain on a constaté l'absence de tout ce qui relève du domaine social, genre, agro économique et de communication. Les recrutements ont porté sur le profil de génie civil / génie rural et un agronome, exclusivement des hommes, comme si on est dans un projet purement d'ouvrages agricoles dont les ORMVA de la régions ont une excellente maîtrise. Le profil des équipes de terrain justifie en partie l'orientation dans le choix des activités (cf. pertinence), les faiblesses en matière de montage des actions (cf. efficacité), et des signes

inquiétants quant à leur durabilité (cf. durabilité). Il est regrettable que le rôle des agents de développement et des femmes n'est pas mis en évidence dans le cadre du projet.

95. Enfin, il y'a lieu de souligner que l'équipe de l'AT qui a débuté la mise en œuvre du projet a été totalement remplacée (14 mois après le démarrage du projet). L'installation d'une nouvelle équipe a engendré un certain temps pour l'appropriation de la logique du projet.
96. Le projet a mis en place un système de suivi-évaluation du budget et des réalisations physiques. Ce système est actuellement au stade de finalisation et d'intégration des données dans la matrice établie à cet effet. Mais, l'évaluation à mi-parcours souligne la nécessité d'intégrer dans le système de S&E les données adéquates en vue de s'enquérir sur les effets et les impacts du projet, d'une part, sur la gestion de l'eau, la protection des sols et la sauvegarde de la biodiversité, et d'autre part, sur les populations bénéficiaires, principalement pour l'amélioration des revenus. Pour le moment, il est impossible de comprendre comment le projet OASIL compte améliorer le revenu des bénéficiaires et l'atteinte de son objectif final.
97. **Appréciation de l'efficience – relativement Satisfaisant (RS)²³** : *En dépit des problèmes, qui ont affaibli l'efficience du projet, en termes de mobilisation de l'assistance technique au moment opportun, en nombre et qualifications professionnelles telles que spécifiées dans le Prodoc, l'efficience du projet est relativement satisfaisant à mi-parcours. La qualité du montage financier, de la planification budgétaire, du pilotage et d'exécution, s'est révélée adéquate et satisfaisante. Un meilleur choix des actions d'investissement, une amélioration de la mobilisation et un redéploiement de l'assistance technique, une définition subtile des responsabilités en fonction des compétences et qualifications des bénéficiaires, et une meilleure implication des organisations de la société civile et de l'interprofession sont de nature à améliorer l'efficience du projet.*

5.3 Efficacité

QE2 : Dans quelle mesure les objectifs et les résultats définis, les activités planifiées ont-ils été réalisés et atteints ?

98. La matrice de suivi des réalisations est insérée en annexe 6.

Composante 1 : DIALOGUE DES POLITIQUES : Soutenir le dialogue des politiques aux niveaux national et régional sur la gestion durable des agroécosystèmes oasiens

99. **Constatation 13** : *Le dialogues des politiques a été entamée de manière structurée et constructive afin d'obtenir une forte adhésion des acteurs politiques, institutionnels et des organisations de la société civile et d'aboutir à des engagements formels pour appuyer l'Initiative Oasis Durables.*
100. **Constatation 14** : *La plateforme d'échange des connaissances est en cours de construction pour ouvrir de bonnes perspectives de circulation de l'information et une convergence institutionnelle adaptées.*
101. **Constatation 15** : *En l'attente de l'élaboration du plan de formation selon les règles de l'ingénierie de formation, le projet a réalisé une seule formation sur les abeilles jaunes (du 27 mai au 6 juin 2021).*

²³ Niveau de résultats atteint plus ou moins comme prévu et/ou il y a eu des lacunes modérées

102. **Constatation 16** : La charte sur les oasis durables est en cours de finalisation pour cristalliser le consensus national sur l'aménagement et le développement des zones oasiennes.

Résultat 1.1 : Le gouvernement et les autres parties prenantes nationales et régionales utilisent des connaissances concrètes sur les défis et les possibilités qu'offrent les oasis pour promouvoir la gestion durable des agroécosystèmes oasiens par le biais de stratégies et de plans de développement.

Extrant 1.1.1 : Dialogues sur les politiques et des échanges de connaissances sur la durabilité des agroécosystèmes oasiens.

103. Le projet prévoit de tenir des dialogues politiques, en organisant des événements pour discuter et vérifier la qualité et le contenu des notes d'orientation et de nouvelles preuves pertinentes pour garantir que les connaissances et les données sont prises en compte et utilisées dans l'élaboration des politiques et des plans. A cet effet, des dialogues de politiques ont eu lieu au niveau national, régional et territorial à travers :

- i) la sensibilisation de 18 institutions clé sur « l'Initiative des Oasis Durables » lors de quatre ateliers organisés en 2020 et 2021 ;
- ii) la participation à plusieurs événements nationaux pour communiquer autour du projet et sensibiliser sur ses objectifs et son approche ;
- iii) la création de Comités de Concertation et d'Orientation (CCO) au niveau de cinq sites pilotes pour nourrir ces dialogues et échanger les connaissances avec les acteurs institutionnels ;
- iv) la mise en place d'un partenariat tripartite (FAO, ANDZOA et Département de l'Environnement) pour orienter les dialogues vers les objectifs du projet ; et v) la restitution des résultats des études thématiques ayant porté sur les bonnes pratiques de durabilité (Eau, sol, biodiversité) afin de les intégrer dans le processus de planification stratégique territoriale.

104. Le dialogue des politiques devra encore être intensifié au niveau des communes territoriales où la plupart des nouveaux élus n'ont aucune ou très peu de connaissances sur le projet, son mode opératoire et ses objectifs.

Extrant 1.1.2 : Une plate-forme multipartite sur les agro-écosystèmes oasiens pour échanger des informations pertinentes, des données et des meilleures pratiques pour une gestion intégrée et durable des agroécosystèmes oasis est développée pour éclairer la prise de décision aux niveaux national et régional

105. Il est prévu de développer et de mettre en service une plateforme multipartite qui devait tenir lieu de base d'informations commune acceptable pour toutes les parties prenantes impliquées dans la planification, le suivi ou tout autre processus décisionnel dans la région de Draâ-Tafilalet (ORMVAs DRE, ABH, Habitat et aménagement de territoire, etc.). Cependant, cette plateforme n'est pas encore mise en ligne, mais toutes les dispositions sont en cours pour i) la collecte et l'échange d'informations, ii) la constitution d'une base de données intégrant les bonnes pratiques déjà identifiées dans le cadre du projet GCP / SNE / 002 / GFF (Project ID FEM 5798) et iii) son enrichissement par les résultats des études thématiques en cours.

106. Il y a lieu de noter que des efforts restent encore à déployer afin de construire cette plateforme sur des bases solides en tirant profit des retours d'expériences aussi bien au niveau national

qu'international. Les plateformes du Département de l'Environnement et des ABH (Système d'information régional sur l'environnement et le développement durable – SIREDD), pour n'en citer que deux, peuvent développer les synergies entre les usagers potentiels de cette plateforme. Au niveau international, le centre national de hautes technologies du Costa Rica pour le suivi de l'écosystème agro forestier ainsi que le dispositif spécifique de suivi évaluation de la Réserve de Biosphère des Oasis du Sud Marocain conçu par l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) dans le cadre du Suivi-Evaluation de mise en œuvre du Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN /LCD), méritent d'être explorés.

Extrant 1.1.3 : Évaluation des besoins en capacités et programme de formation élaboré et mis en œuvre pour accroître les capacités de l'Agence nationale de vulgarisation (ONCA), de l'ORMVAT, de l'ORMVAO, de l'ANDZOA, de l'INRA, des agents de l'ADR pour intégrer l'agro-biodiversité, la gestion durable des terres et de l'eau et les approches d'atténuation du changement climatique ainsi que pratiques agro-sylvo-pastorales améliorées et résilientes au climat dans les plans et les politiques.

107. L'évaluation relève l'absence de Plan de formation élaboré dans le respect des règles de l'ingénierie de formation. Toutefois, le projet de concert avec les parties prenantes a établi un premier programme prioritaire de formation, mais les restrictions imposées par la COVID-19 ont perturbé sa mise en œuvre. Les visites d'études à l'étranger sont reportées.

Extrant 1.1.4 : Une déclaration (Charte des oasis durables) est élaborée dans le cadre d'un processus multipartite pour informer les politiques sectorielles et les stratégies et plans de développement.

108. Un projet de déclaration (Charte oasis durables) est en cours de préparation et fera l'objet d'une consultation élargie tant avec le secteur privé que public. Pour cela, une étude a été engagée dans l'esprit de catalyser les enseignements tirés des dialogues sur les politiques autour de l'initiative des oasis durables et servir, in fine, d'outil de plaidoyer pour la promulgation d'une loi nationale sur les oasis durables.

Composante 2 : PLANIFICATION ET SUIVI: Amélioration des systèmes de planification et de surveillance des MRN et SPI aux niveaux régional et local

109. **Constatation 17** : La comptabilité et l'audit sur l'eau, associée à diverses autres études et dispositifs de génération de données, se poursuit au niveau de cinq sous bassins en collaboration avec les ABH. Il y a le risque de ne pas aboutir à des systèmes d'information complets sur la gestion de l'eau d'ici la fin du projet.
110. **Constatation 18** : Les Plans d'investissement et de gestion écosystémique (PIGE) ont été élaborés, mais les acteurs politiques et de concertation au niveau local sont pour la majorité des nouveaux élus sans aucune connaissance sur le projet OASIL ni sur les PIGE.
111. **Constatation 19** : La typologie des oasis a permis d'identifier 19 zones homogènes et de sélectionner cinq sites pour la mise en œuvre des activités du projet. Ces sites sont dispersés sur un grand territoire et ne permettent pas la concentration des actions pour une meilleure visibilité et la création des effets et des impacts attendus par le projet.

112. **Constatation 20** : L'évaluation de la résilience des agroécosystèmes oasiens, qui constitue l'étude de base du projet, n'a pas été réalisée, faute de quoi les autres résultats restent incomplets et manquent de cohérence.

Résultat 2.1 : La connaissance et l'information sur l'état et la gestion durable des ressources naturelles (eau, terre, biodiversité) dans les agroécosystèmes oasiens sont améliorées dans la région de Drâa-Tafilalet.

Extrait 2.1.1 : La comptabilité participative de l'eau et l'audit sont menées au niveau régional

113. La comptabilité participative de l'eau et l'audit sont menés au niveau régional dans le but final de développer un système d'information sur la gestion de l'eau intégrant les données spatiales et traitant des questions d'accessibilité, d'incertitude et de gouvernance. A cet effet plusieurs ateliers ont été organisés sur la comptabilité et l'audit de l'eau, y compris sur l'approche nexus Alimentation, Energie et Eau au profit des acteurs institutionnels. Une étude est lancée depuis 2019 dans les cinq sous bassins versants de la région Draa-Tafilalet du Ziz, Guir, Gheris, Draa et Maider, mais sa réalisation a connu un retard dû à certaines contraintes d'ordre technique, procédural et conjoncturel (Difficultés de collecte des données à cause des restrictions imposées par la COVID-19). Compte tenu de la durée qui reste pour clôturer le projet, il est peu probable de mettre en place un système opérationnel d'information sur l'eau pour les cinq sous bassins de l'étude.
114. En attendant la finalisation de cette étude, il est nécessaire de préparer dès maintenant et mettre en œuvre une stratégie de communication pour animer et accompagner le dialogue sur la question de l'eau, en particulier, et aussi sur son effet fédérateur autour de la charte des oasis durables, en général.
115. Par ailleurs, il y a lieu de souligner que le projet s'est engagé sur certaines activités d'études et d'installations techniques, qui ne sont pas prévues lors de la conception du projet, soit pour réaliser des aménagements hydroagricoles ou bien pour donner accès à certaines données qualitatives et quantitatives sur les ressources en eaux, à savoir :
- ▶ L'étude de faisabilité (hydrologique ; géologique) et d'avant-projet sommaire de deux petits barrages de mobilisation durable des eaux de crues au niveau de deux oasis à l'amont de Ktaoua et à Ighil N Oumgoun (achevée).
 - ▶ L'étude sur la recharge des nappes à des fins de préservation des systèmes de khattara et de nappes des oasis de palmiers dattiers de Jorf, Arab Sebbah, Fezna, Melaab (en cours de réalisation).
 - ▶ L'études sur les ressources en eau à M'hamid²⁴, Tagounite, Tinghir et Ouarzazate, (achevée).
 - ▶ L'installation de quatre piézomètres pour le contrôle des niveaux de nappes à Guers Tiallaline, Fezna, M'hamid et Tzakht (achevée).
 - ▶ L'Etude d'assainissement et de réutilisation des eaux usées à des fins agricoles au niveau deux sites ; l'un à Gourrama et l'autre à Guers Tiallaline (achevée).
 - ▶ Etude d'impact des huileries situées à l'amont des barrages Mansour Eddahbi et El Hassan Eddakhil (achevée).

²⁴ La vallée de Drâa a fait l'objet en 2019 d'un diagnostic hydraulique sur les ressources en eau. ANDZOA – KFW.

116. Il y a lieu de souligner que la région de Drâa – Tafilalet a fait l'objet de plusieurs études couvrant une grande partie des thématiques possibles par le financement national et international. La vallée de Drâa, à elle seule, a fait l'objet en 2019²⁵ d'un diagnostic hydraulique sur les ressources en eau, la biodiversité, la faune, la flore, le tourisme, l'artisanat, le genre, le changement climatique, le développement régional, l'étude d'impact, etc. Et le soucis de l'évaluation à mi-parcours que les études réalisées par OASIL constituent des doublons ou elles n'arriveront pas à se concrétiser et surtout ne renforceront pas l'atteinte de l'objectif du projet dans les deux années qui restent (cf. annexe 7: liste non exhaustive des études réalisées par OASIL).

Extrant 2.1.2. L'évaluation de la dégradation des terres est menée au niveau régional

117. L'évaluation préconisée de la dégradation des terres est basée sur l'approche LADA et se sert d'outils de connaissance géo-informationnels, scientifiques et locaux. Le prodoc prévoit aussi un échange avec d'autres programmes (Neutralité de dégradation des sols de l'ONU) sur cette question. Les activités réalisées consistaient en l'organisation d'ateliers de sensibilisation et d'appropriation de l'approche LADA au niveau des cinq sites pilotes, et la réalisation d'une étude de faisabilité pour le contrôle de l'érosion des sols au niveau de deux sites vulnérables dans les sous bassins de Ouarzazate et Tinghir (cf. annexe 6 – Matrice des réalisations).
118. Les informations recueillies, y compris les rapports d'avancement du projet, ne nous permettent pas d'évaluer les résultats obtenus ni d'examiner la nature des échanges avec les autres programmes. Bien que la démarche LADA repose sur des données géo spatiales, l'étude en cours devrait en principe produire un fond cartographique et tenir compte de cette exigence. L'étude devrait, également, examiner en perspective les multiples bénéfices que sous-tend l'approche innovante de la neutralité de la dégradation des terres reconnue par l'ONU, pour définir les facteurs accélérateurs de certains objectifs de développement durable.

Extrant 2.1.3. L'évaluation et la surveillance de la diversité génétique sont menées dans des typologies d'oasis choisies

119. Le projet compte conduire une évaluation de la DATAR pour renforcer les systèmes d'information dédiés à conservation et gestion durable de la biodiversité. Pour cela, quatre études ont été lancées en 2020 avec l'assistance d'un consortium académique (INRA, IAV Hassan II, ENA Meknès and ENFI) et portent sur la diversité des espèces cultivées, des races d'animaux d'élevage, des espèces pastorales, et de la faune sauvage. Ces études sont en cours.
120. Toutefois, la question du marché, même s'elle ne figure pas explicitement dans les TdR de ces études devrait être analysée et prise en considération conformément au Prodoc et à la matrice des résultats du projet, car les niches de marchés jouent un rôle moteur dans les programmes de conservation de l'agro biodiversité.

Extrant 2.1.4. La typologie et la cartographie d'Oasis basées sur des facteurs biophysiques et socio-économiques (approches écosystémiques et de moyens de subsistance) sont élaborées

121. La typologie a été réalisée pour caractériser les paysages de la région et asseoir les bases des systèmes d'information en se basant sur des critères socio-écologiques, biophysiques, écologiques, socio-économiques et environnementaux. La typologie a permis d'identifier 19 zones homogènes dans les oasis de Drâa – Tafilalet, présentées sur un fond cartographique.

²⁵ Idem

Extrant 2.1.5. La durabilité de chaque type d'oasis est évaluée de manière participative.

122. Afin de promouvoir le dialogue sur la durabilité, le projet prévoit des ateliers pour i) identifier les principaux enjeux de durabilité de l'agriculture dans les agroécosystèmes oasiens, ii) développer une vision commune de paysage en s'inspirant de celle de FAO pour une alimentation et une agriculture durables (SFA), et établir des priorités d'action à prendre en compte dans les plans de gestion et d'investissement de la région.
123. A cet effet, plusieurs ateliers ont été organisés pour cerner la question de durabilité dans le cadre des études thématiques, mais aucune restitution n'a été faite au niveau des sites pilotes. En revanche, le projet n'a pas réalisé à mi-parcours l'évaluation spécifique de la résilience climatique des agriculteurs et des éleveurs, intégrant également les points de vue et les besoins de ces personnes en adoptant l'approche d'Autoévaluation et Bilan Holistique de la Résilience Climatique des Agriculteurs et Éleveurs (SHARP).

Extrant 2.1.6. Les pratiques et les technologies dans les agro-écosystèmes oasiens, y compris traditionnels, sont collectées et évaluées, complétant d'autres initiatives

124. Afin d'améliorer la résilience des agroécosystèmes oasiens, le projet prévoit d'identifier, évaluer et de cartographier les solutions de durabilité, y compris les savoirs traditionnels et modernes, qui répondent à certains des problèmes de durabilité identifiés (résultat 2.5.).
125. A cet effet, un premier inventaire des bonnes pratiques de durabilité et de technologies a été établi en se basant essentiellement sur les plans d'actions territoriaux, les études existantes ainsi sur les avis d'experts sur les connaissances et savoirs faire traditionnels mais aucune évaluation de leur potentiel n'a été effectuée.
126. Toutefois, et faute de disponibilité de tous les résultats d'études thématiques au moment d'établissement de cet inventaire, seules les meilleures pratiques pour la gestion adaptative des écosystèmes oasiens identifiées dans le cadre du projet FAO-FEM Gestion adaptative et suivi des systèmes oasiens du Maghreb ont été capitalisées pour compléter cet inventaire.
127. Il y'a lieu de signaler également que le projet PACCZO de l'ANDZOA a déjà réalisé en 2011 une étude de vulnérabilité de l'eau dans les oasis qu'il conviendrait d'exploiter.

Extrant 2.1.7. Les systèmes d'information d'Oasis sont renforcés et améliorés grâce à l'analyse spatiale (systèmes SIG) au niveau régional

128. Le projet prévoit de constituer une base de données SIG, en capitalisant sur le résultat 2, pour la planification et le suivi au niveau régional et aussi pour faciliter le processus de dialogue national sur la gestion durable des écosystèmes oasiens. On pourrait commencer à introduire les résultats des études achevées, des informations disponibles sur d'autres projets et initiatives, en attendant de les compléter par les études en cours dans le cadre de OASIL.

Résultat 2.2 : Les plans d'investissement et de gestion des agroécosystèmes oasiens sont élaborés de manière participative à l'aide d'une approche intégrée du paysage

Extrant 2.2.1. Des plans de gestion et d'investissement durables et intégrés, y compris un mécanisme de gouvernance inclusif, dans une oasis pilote sélectionnée sont élaborés de manière participative.

129. Les PIGE ont été élaborés au niveau des cinq sites pilotes. Ces plans ont été élaborés sur la base
 - (i) d'un diagnostic de la situation de planification aux différents échelles territoriales ;

- (ii) de la conduite d'une analyse de l'impact des plans jadis élaborés sur la situation des sites sur les plans économique, social et environnemental et leur comparaison avec une approche de développement durable et paysagère des agroécosystèmes oasiens ;
 - (iii) de la proposition d'une approche de planification inclusive permettant un développement durable et paysagère ;
 - (iv) de la proposition d'une batterie d'indicateurs pertinents et faciles à manipuler et d'une démarche de suivi et d'évaluation des plans de développement intégré et paysagère,
 - (v) de la proposition d'une démarche de sensibilisation pour l'appropriation d'une telle approche de planification ; et
 - (v) de l'organisation et l'animation d'ateliers de restitution des résultats du processus de planification.
130. Il y a lieu de signaler, toutefois, que ce processus de planification a été perturbé par le contexte de la pandémie de la Covid-19 et plusieurs ateliers n'ont pas pu être organisés.
131. Les Plans d'investissements seront actualisés une fois toutes les études en cours par le projet seront achevées pour une meilleure articulation avec la logique du projet et ce avant de les soumettre aux collectivités territoriales pour analyse et éventuellement adhésion / validation.

Composante 3 : DÉMONSTRATION: Des plans de gestion et d'investissement agro-écosystèmes oasis durables et intégrés sont mis en œuvre dans des écosystèmes oasiens pilotes dans au moins 2 sous-bassins de drainage

132. **Constatation 21** : *Le choix de 5 sites pilotes très éloignés et éparpillés sur cinq provinces avec chacune des besoins spécifiques énormes rend encore plus difficile de disposer d'un modèle pilote à généraliser en raison des moyens financiers et humains limités du projet.*
133. **Constatation 22** : *Le choix des activités réalisées à ce jour ou en cours par le projet, avant l'élaboration des PIGE, porte essentiellement sur des ouvrages qui se réalisent à grande échelle par les institutions nationales dans la région. Maintenant il faudrait se concentrer sur la mise en œuvre des PIGE conformément à la logique du projet.*
134. **Constatation 23** : *Le comité de pilotage a recommandé en 2018 des actions non prévues par le Prodoc pour répondre à certains besoins des populations et pour créer une dynamique favorable à la mise en œuvre du projet. Ces actions non novatrices et très dispersées (saupoudrage) si elles arrivent à résoudre des problèmes factuelles, elles ne renforcent pas, en revanche, l'approche intégrée prônée par le projet pour que les écosystèmes oasiens pilotes soient restaurés, sauvegardés et gérés de manière globale et durable.*

Constations 24 : *Au moment de l'évaluation, on constate l'absence de véritables signes d'amélioration et de diversification des moyens d'existence et des revenus des petits exploitants agricoles des oasis, et aucun signe n'est visible pour l'intégration de la biodiversité dans les marchés.*

135. L'équipe chargée de la mise en œuvre du projet après un processus de consultation a choisi de travailler dans cinq sous bassins hydrauliques au lieu de deux exigés par le Prodoc. En se faisant, le projet est contraint de travailler dans une zone très vaste, sur des sites éloignés avec des problématiques de développement (potentialités, besoins et priorités) très contrastées. D'après les entretiens de terrain, le choix de cinq sites a été raisonné pour satisfaire les cinq

provinces où s'exécute le projet. A mi-parcours du projet, et compte tenu du fait d'éparpiller les efforts et les investissements, il est fort probable que l'objectif de façonner un modèle de développement des oasis à généraliser n'est pas réaliste et faisable en 2 ans.

136. le choix des activités «hard» réalisées à ce jour ou en cours n'est pas pertinent car i) il porte sur quelques ouvrages (cf. efficacité) que les deux offices de l'agriculture de la région ont l'habitude et les compétences pour les mettre en œuvre à grande échelle (Bétonnage de séguia ou de khattara, appui à des unités de trituration d'olive et des unités de valorisation des dattes -UV/UT, construction de petits ouvrages, etc.), ii) souvent le projet se greffe sur des actions ou projets en cours par d'autres partenaires sans aucune étude de faisabilité traitant des aspects techniques, financiers, de durabilité et d'autonomie « Business Plan », iii) les actions sont très dispersées et parfois pour corriger des erreurs sur des réalisations anciennes, sans y parvenir.

Résultat 3.1 : Les écosystèmes oasiens pilotes sont restaurés, sauvegardés et gérés de manière durable grâce à une approche intégrée du paysage ;

Extrant 3.1.1. Formation, assistance technique et échange de connaissances pour le renforcement des capacités des communautés agro-pastorales locales d'oasis afin de permettre une gestion durable et une intensification durable de la production des agro-écosystèmes oasiens

137. Pour faciliter la mise en œuvre des PIGE , il est prévu de renforcer les capacités des communautés agro-pastorales locales d'oasis en matière de gestion durable des agro-écosystèmes oasiens avec une attention particulière à l'aspect genre. Ainsi, le recensement des besoins en formation pour l'amélioration de la résilience des agroécosystèmes au niveau des cinq zones pilotes a été fait en concertation avec les CCO. Mais compte tenu des conditions imposées par la Covid-19, seulement une seule formation sur l'abeille jaune a pu être organisée. Dorénavant, le plan de formation prévu devra arrêter les modules de formation, la cible, le mode d'organisation et définir les outils de communication en phase avec les bénéficiaires et essayer de cibler davantage de femmes.

Extrant 3.1.2. Certaines bonnes pratiques agricoles sont mises en œuvre dans des agro-écosystèmes oasiens pilotes tels qu'identifiées dans les plans.

138. Afin d'amorcer la mise en œuvre des PIGE, le projet prévoit d'apporter un soutien à la mise en œuvre de certaines bonnes pratiques agricoles identifiées²⁶, tout en se référant à un panorama complet de techniques agro-écologiques propres aux oasis de Draâ-Tafilalet. A ce propos, un inventaire complémentaire des bonnes pratiques dans les agroécosystèmes oasiens est en cours, alors que le projet dispose déjà d'un paquet complet de bonnes pratiques établi lors de projets récents dans la région - FAO/FEM.

Extrant 3.1.3. Certaines technologies traditionnelles et innovatrices à faibles émissions sont restaurées et / ou introduites dans les agro-écosystèmes oasiens pilotes, tels qu'identifiés dans les plans

²⁶ Le projet Maghrébin GCP / SNE / 002 / GFF Project (ID FEM 5798) a déjà identifié les bonnes pratiques au Maroc qui sont d'ailleurs imprimées sur papier et largement diffusées par l'ANDZOA. L'évaluation est étonnée de constater que le projet se lance dans la réalisation de deux études sur les bonnes pratiques : i) Inventaire des pratiques et technologies dont les innovations et pratiques traditionnelles et identification des bonnes pratiques de durabilité ; et ii) Identification des bonnes pratiques agricoles dans les oasis et préparation d'un rapport technique.

139. Le projet encourage la restauration des pratiques traditionnelles qui séquestrent le carbone ainsi que l'introduction de technologies favorisant l'atténuation des émissions de GES. A cet effet, plusieurs activités ont été réalisées, notamment, l'équipement des forages et puits en plaques solaires pour l'Alimentation en eau potable de deux stations à Mzizel et six autres pour l'irrigation à M'hamid, Ouisselsate, Msemir, et Mellab ; et la création de trois points d'eau équipés de plaques solaires à Tilmî, Ouisselssate et Iznaguen.
140. La généralisation de l'équipement des forages par l'énergie photovoltaïque apporte à court terme une solution à moindre coût pour l'accès à l'eau et l'intensification agricole. Mais la décision d'exercer la pression sur les eaux souterraines devrait venir d'une étude d'impact pour s'assurer de l'exploitation durable des ressources en eau et aussi, il est essentiel d'éviter le gaspillage de l'eau (deux cas rencontrés lors de l'évaluation à mi-parcours à M'hamid et à Tilmî). Même si OASIL exige l'engagement des bénéficiaires des équipements photovoltaïques pour économiser l'utilisation des ressources en eau, cela n'empêche que le phénomène se généralise dans la région et pose le risque d'épuisement de la nappe phréatique.

Extrant 3.1.4. Certaines mesures de protection contre la dégradation des terres sont mises en œuvre dans les agro-écosystèmes oasiens pilotes, telles qu'identifiées dans les plans

141. Le projet OASIL prévoit de renforcer les capacités des agriculteurs en matière de gestion collective des systèmes traditionnels de collecte de l'eau et de soutenir les investissements d'entretien et de protection des ressources naturelles (eau et sol). Les activités réalisées dans ce cadre portent sur i) la réhabilitation de 2 khattaras à Arab Sebbah et Gheris ; ii) la réhabilitation de deux tronçons de réseau d'irrigation à Msemir ; iii) le fonçage et l'équipement de deux forages pour l'irrigation à Midelt ; iv) la dotation de l'huilerie de Rich de géo membrane en plastique pour l'étanchéité du bassin de collecte des margines ; v) et la protection des terrains de cultures en zones de montagnes par la mise en place de murs de pierres afin de limiter le charriage des crues à Ait Sedrate Jbel Ouloui, Ouisselssate et Iznaguen.
142. Le projet en l'absence de PIGE, a entamé des actions demandées par la population mais sans aucune étude d'opportunité et de faisabilité préalable et sont éparpillées dans le grand désert de Draâ-Tafilalet, ce qui pose la question de logique d'intervention pour certaines réalisations visitées. A Msemir, l'ORMVA a réalisé un grand projet de réhabilitation de séguia avec une logique d'analyse économique et de rentabilité. Le projet a bétonné un tronçon au bout de cette séguia déjà réhabilitée sans se référer à sa justification économique. A Rich, le projet a installé une membrane de protection de la nappe au niveau du bassin de séchage du grignon d'une unité de trituration qui connaît tout le mal pour fonctionner depuis sa création en 2014, et ce malgré les appuis multiples de plusieurs programmes. Le fonctionnement de cette unité appuyée ne répond pas aux normes minimales de sécurité sanitaire et de protection de l'environnement et le risque de perdre l'autorisation d'exploitation de l'ONSSA est élevé. Pour les murs en gabion, il s'agit de quelques ouvrages éparpillés et dont le département des eaux et forêt et l'ORMVAO réalisent par centaines chaque année. Il est clair que la concertation du projet avec les deux ORMVAO n'est pas au point au moins pour ces actions.

Extrant 3.1.5. L'agro-biodiversité est conservée in situ et utilisée de manière durable

143. Le projet souligne la nécessité et l'urgence d'intégrer la conservation in situ dans les plans d'investissement ciblant les agro-écosystèmes oasiens fragiles et compte soutenir les initiatives de conservation des ressources phytogénétiques, notamment du palmier dattier (PRODOC - Extrant 3.1.5), de conservation et de suivi de la diversité génétique des populations naturelles sauvages, d'appui au centre régional de conservation, du contrôle des menaces à la

biodiversité et de renforcement des capacités aux collèges techniques et à travers les voyages d'étude, les visites sur le terrain, les ateliers, et les séminaires.

144. Dans l'attente des résultats de l'évaluation DATAR, le projet a déjà aménagé un ancien CMV désaffecté de l'ORMVAO, en Centre apicole et l'a doté des équipements nécessaires pour la sélection et l'amélioration génétique des races d'abeilles locales par insémination artificielle. Des actions de renforcement des capacités des apiculteurs ont été également réalisées, fin mai et début juin 2021, et des reines d'abeilles sélectionnées ont été distribuées aux apiculteurs. Le projet, cherche aussi à établir des accords de coopération avec l'ANOC pour la sélection génétique de la chèvre de Drâa et le développement des ovins de Siroua à travers la valorisation de la laine.
145. Concernant le cas précis de l'abeille, il y'a lieu d'ajouter que la nature de partenariat d'un programme très ambitieux avec une coopérative constituée d'un nombre d'adhérents très réduit doit être examinée en profondeur en cherchant d'intégrer l'interprofession « FIMAP » et les institutions de la recherche et la formation (cf. recommandations).

Extrant 3.1.6. Des mécanismes de gouvernance inclusifs sont établis dans les sites oasiens pilotes

146. Le projet encourage la revitalisation et le renforcement des structures de gouvernance durables pour assurer la consolidation des chaînes de valeur des produits des agro-écosystèmes oasiens. Dans l'attente des propositions dans le cadre de l'approche DATAR, aucune structure de gouvernance n'a été soutenue à ce stade du projet. De même, l'intégration et la convergence entre les partenaires visée par le projet est un défi en soit qui peine à se réaliser, il manque encore de vases communicantes.

Résultat 3.2 : Les moyens d'existence et le revenu des petits exploitants d'oasis sont plus résistants, diversifiés et renforcés

Extrant 3.2.1. Le développement d'une chaîne de valeur durable d'une sélection de produits agro-pastoraux issus d'agro-écosystèmes oasiens est soutenu.

147. Le projet ambitionne de promouvoir l'intégration de la biodiversité dans **les mécanismes du marché à travers divers instruments comme la labélisation** et s'appuie sur les programmes sectoriels existants pour soutenir les chaînes de valeur des produits de l'écosystèmes oasiens.
148. Le projet a ainsi prévu de faire une évaluation complète des chaînes de valeur potentielles pour soutenir la conservation de la biodiversité tout en ciblant les espèces locales nommées dans le Prodoc, à savoir : La fève, le blé dur, la lentille, la luzerne et le figuier en plus d'espèces pastorales, des plantes aromatiques, médicinales et tinctoriales et de l'abeille jaune saharienne. L'objectif de cette évaluation est d'identifier les chaînes de valeur à développer, de proposer des pratiques durables et des modes d'exploitation résistants afin d'augmenter les revenus des ménages, et par conséquent, réduire la pression sur l'écosystème naturel.
149. La grande faiblesse du projet à ce stade est de ne pas bénéficier, conformément au Prodoc, de services d'un agroéconomiste, même à temps partiel, pour l'analyse des chaînes de valeur, le positionnement sur le marché et les questions stratégiques de marketing pour intégrer une vision commune dès le début du travail. Dans ce domaine tout le travail réalisé à l'échelle nationale, en particulier dans le pilier II de la stratégie PMV est d'une grande utilité pour approcher la problématique des produits de terroir, la labellisation et la certification, le marché, etc. Certainement les deux ORMVA concernés ont ce type d'information.

150. Le projet ne disposant pas de spécialiste dans le développement des chaînes de valeur s'est lancé dans des études purement techniques loin de traiter la problématique du marché. Dans le jargon agroéconomiste c'est le marché qui rythme le choix des spéculations et de la qualité requise. En se faisant le projet a réalisé i) une étude de consolidation des chaînes de valeurs des productions issues d'espèces végétales et de renforcement des capacités des organisations professionnelles des agroécosystèmes oasiens (coopératives, GIEs et Associations) ; ii) une étude sur les races animales locales ; iii) et une étude sur la situation des camelins à M'hamid Al Ghizlane.

Extrait 3.2.2. La diversification des moyens d'existence en milieu rural est soutenue

151. Parmi les stratégies de diversification des moyens de subsistance que le projet souhaite promouvoir se trouvent l'agro-écotourisme, l'artisanat, les produits de terroir et les sous-produits agricoles, la promotion de la microentreprise, les services financiers adaptés et les services du marketing digital des produits agro-pastoraux.
152. La seule activité réalisée dans cet extrait est « étude sur l'impact des activités touristiques sur les habitats du milieu dunaire à M'hamid ». Il y'a lieu de souligner que, la vallée de Drâa, en particulier M'hamid et le lac Iriqui a fait l'objet en 2019 d'un diagnostic global (ANDZOA – KFW ; optin citée), en particulier dans le secteur du tourisme et qui a englobé tous les aspects de circuits touristiques, de formation des guides, de mise en place de cadre juridique de gestion des déchets et des eaux grises,, et une étude d'impact environnemental et social avec un plan de gestion sont déjà élaborés. En plus, le département du tourisme a une stratégie ficelée pour la zone étudiée par le projet. C'est juste pour mettre l'accent sur la complémentarité et la concertation avec les institutions spécialisées avant de se lancer dans des études redondantes et sans fin .
153. Le souci actuel pour la réussite de ce résultat consiste à s'assurer de la qualité des plans d'investissement et de gestion des agroécosystèmes établis avec l'appui d'OASIL et de l'accompagnement rapproché des acteurs politiques de développement au niveau régional et local pour l'intégration de ces plans dans les PAC. L'atteinte de ce résultat 3 s'annonce difficile, car il faudrait mettre en cohérence deux visions parfois contrastés: la vision locale axée sur les besoins prioritaires de la population et limitée par le budget disponible et la vision du projet prônant une action significative sur toutes les composantes de l'agroécosystème. De même le projet n'arrive pas à mettre en œuvre sur le terrain sa logique fondée sur la sensibilisation sur l'approche paysage, les décisions éclairées par les résultats des études thématiques et leur mise en œuvre à travers des actions de démonstration de résilience.

Composante 4 : Suivi et évaluation des projets et gestion des connaissances

154. **Constations 25** : *Un système de suivi des réalisations et du budget est fonctionnel mais il n'existe pas de système d'évaluation du progrès et des indicateurs des effets et des impacts*
155. **Constations 26** : *Quelques outils de présentation du projet et le document sur l'initiative des oasis durables de l'ANDZOA ont été produits et diffusés lors de divers événements. Toutefois, l'expert en communication n'est pas mobilisé sur le terrain et la stratégie de communication n'est pas établie.*
-

Résultat 4.1: Les progrès et les résultats des projets sont surveillés et évalués tout au long de la mise en œuvre du projet

Extrant 4.1.1. Des indicateurs de suivi et d'évaluation élaborés et collectés pendant la mise en œuvre du projet

156. Juste après l'atelier démarrage, un modèle de suivi a été établi sur la base du cadre logique du projet mais il ne produits pas actuellement des données sur les effets et les impacts.. De même, les indicateurs d'exécution du projet ont été suivis et instruits alors que ceux relatifs aux effets et impacts n'ont pas été mesurés par méconnaissance des outils d'évaluation, cas particulier de l'évaluation de l'atténuation des émissions de GES.
157. Pour le reste du projet, les efforts doivent s'orienter vers le renforcement de l'équipe chargée du suivi évaluation, de procéder à une révision des indicateurs d'exécution afin de consolider le mode de gestion axée sur les résultats et de les souscrire dans un système de certification qui vérifient les impacts positifs sur la durabilité.

Résultat 4.2 Résultats des projets et informations diffusées

158. Le Prodoc prévoit l'élaboration d'une stratégie de communication afin de promouvoir la visibilité du projet, le partage des connaissances et la communication pour le développement. Le projet avait prévu, également, de mobiliser à temps partiel un spécialiste de la communication, mais son recrutement est différé. A cet effet, l'évaluation n'a aucune information sur les conditions de préparation ni sur le contenu d'une stratégie de communication développée et en cours de finalisation (PIR 2021).
159. Il était également prévu de créer et de mettre en ligne une page Web dès la première année de mise en œuvre du projet pour faciliter la communication entre la FAO et l'UGP. A cet effet, un site Web du projet est en cours de finalisation.
160. Au moins trois publications majeures sont aussi prévues à la clôture du projet et doivent porter sur les meilleures pratiques et les leçons apprises. A notre connaissance aucun article n'a été publié.
161. Enfin, et faute de disponibilité de produits de communication définitifs et prêts à être diffusés, seuls quelques outils de présentation du projet et le document sur l'initiative des oasis durables de l'ANDZOA ont été produits et diffusés lors de divers événements.
162. Lors de la phase initiale de l'évaluation, l'équipe a demandé si le choix des indicateurs des impacts est pertinent, et si les cibles visées sont-t-elles réalistes, mesurables et réalisables au travers les actions entamées sans toutefois recevoir d'explications de la part du projet. Étant donné la nécessité de réponse, la question reste entière pour savoir comment le projet compte-t-il assurer le suivi des impacts attendus :
 - Le niveau de stress hydrique (prélèvement d'eau douce en proportion des ressources en eaux douces disponibles) et la diminution de 20 %, sachant que la surexploitation des ressources en eaux souterraines continue de prendre de l'ampleur dans ces zones oasiennes de déficit hydrique chronique (création de nouvelles parcelles agricoles sur les terres marginales, culture de la pastèque, le gaspillage de l'eau suite à la généralisation du photovoltaïque, etc.) ;
 - La proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres dans les paysages pilotes (diminution de 60 %), sachant que suite à la rareté de l'eau la superficie agricole utile (SAU) a sensiblement diminué. A titre d'exemple dans la vallée de Drâa la

superficie irriguée est passée d'environ 24.000 ha (1989) à 12.500 ha en 2019 (Étude de faisabilité de projet de conservation de la biodiversité dans la vallée de Drâa – ANDZOA/KfW) ;

- Le calcul de tonnes de CO₂e atténuées grâce aux activités du projet sur une période de 20 ans (1,5 million de tonnes de CO₂e) bien au-delà du projet ;
- La mise en place de 60 000 ha d'agroécosystèmes oasiens gérés durablement de manière intégrée et participative. En principe l'adoption d'une agriculture durable demande plusieurs années sachant qu'à ce stade du projet le processus n'est toujours pas amorcé sur le terrain ;
- Enfin, l'indicateur relatif à l'augmentation de 20% des investissements dans les agroécosystèmes oasiens pilotes ne pose pas de problème (cf. efficacité)

163. **Appréciation générale de l'efficacité : Relativement Insuffisant (RI)²⁷** : *Le dialogue des politiques a été entamé pour l'adoption de la charte des oasis durables et l'intégration dans la planification locale et régionale l'agro-biodiversité, la gestion durable des terres et de l'eau et les approches intelligentes face au climat. Le progrès pour l'atteinte des résultats prévus est insuffisant car le système de surveillance et d'information n'est pas opérationnel, les cinq plans d'investissement et de gestion durable et intégrée des agro-écosystèmes oasiens ne sont pas connus au niveau local et demandent encore à être par les résultats des d'études réalisées par le projet. Le programme de renforcement des capacités, y compris les voyages / études, n'est pas établi malgré son importance pour le capital humain. La plateforme d'échange des connaissances est en cours de construction.*

5.4 Soutenabilité / Durabilité

QE 4 : Quelle est la probabilité que les bénéfices résultant du projet continuent-ils après achèvement de celui-ci sur le long terme ? et quels sont les principaux risques ?

Constatation 27 : *Les PIGE qui devraient constituer la base des démonstrations sont encore au stade de finalisation et les actions réalisées à l'initiative du CPP sont trop éparpillées et n'ont pas fait l'objet à l'amont d'étude de faisabilité et de durabilité.*

Constatation 28 : *L'engagement et les attributions de l'ANDZOA et des institutions nationales pour la revitalisation des oasis est un signal fort de durabilité. Cela ressort à travers le cofinancement et l'implication d'autres agences d'aide au développement et bailleurs de fonds.*

164. La durabilité au niveau du projet OASIL est examinée par rapport aux six aspects essentiels : le politique, l'institutionnel, le technique, le financier, le social et l'environnemental.

Risque politique :

165. Le projet OASIL renforce les multiples actions du Maroc entreprises au niveau national en matière d'environnement et de développement durable (Stratégie Nationale de Développement Durable à l'horizon 2030, Plan Climat National, Stratégie et Plan d'Actions National sur la Biodiversité et Plan d'Action pour la Lutte Contre la désertification PAN/LCD).

²⁷ Niveau de résultats atteint légèrement inférieur aux attentes et/ou il y avait des lacunes importantes

166. Au niveau régional, le projet contribue à la mise en œuvre du plan cadre de la Réserve de Biosphère des Oasis du Sud Marocain (RBOSM) et renforce les programmes de coopération internationale autour de l'initiative des oasis durables adoptée lors de la COP 22 (Cas du Projet d'adaptation au changement climatique au Maroc pour les oasis résilientes – PACCZO). OASIL s'exécute, également, dans le sillage de nombreuses stratégies nationales : Stratégie de développement des zones oasiennes et de l'arganier, Stratégie de développement de l'espace rurale des zones de montagnes, Stratégie « Green Generation 2030 », et la Stratégie « Forêts du Maroc » comportant des volets en lien avec le renforcement de la résilience des agroécosystèmes oasiens.
167. Le projet vise à introduire une nouvelle approche agro écosystémique pour la revitalisation des oasis dans la région du Draa Tafilalet, en capitalisant sur l'IOD, adoptée lors de la COP 22. Toutefois, la durabilité des actions du projet resteront tributaires de sa capacité à donner une portée juridique aux PIGE pour qu'ils deviennent opposables aux tiers pour garantir la mise en œuvre de cette initiative.
168. L'étude relative à l'examen des performances environnementales au Maroc (Nations Unies 2014) recommande l'élaboration d'une législation pour protéger les zones sensibles comme les oasis et les zones de montagnes et de promouvoir son adoption par le parlement et ce à l'instar des zones littorales. Le projet devra ainsi soutenir durant les deux prochains exercices l'élaboration d'un projet de loi nationale sur les oasis et de combler le vide juridique (cf. Efficacité composante 1).

Risque Institutionnel :

169. Les structures administratives de gestion des espaces oasiens ont la capacité de répondre continuellement et de manière favorable aux défis de développement, en particulier, à travers les actions horizontales de l'ANDZOA qui accompagne les équipes techniques pour mieux gérer les facteurs de risques et de résilience face au changement climatique, qui ne cessent de s'amplifier.
170. Toutefois, l'insuffisance de coordination institutionnelle, qui constitue l'un des risques potentiel du projet pour l'adhésion et la mise échelle, demeurera contraignante en l'absence d'un sponsor ou d'une structure dédiée. Dans ce cadre, la stratégie des oasis se trouve imbriquée avec celles d'autres institutions qui ne sont pas visibles dans le projet et surtout dans le CPP, notamment la Direction de Développement de l'Espace Rural en Zones de Montagnes et du Département des Eaux et Forêts.
171. L'ensemble des parties prenantes rencontrées lors de la mission de terrain de l'évaluation à mi-parcours ont une connaissance très limitée du projet et ses objectifs. Les communes territoriales, qui sont la cheville ouvrière de la politique de développement des oasis et les décideurs au niveau local, ne sont pas informées sur l'existence des PIGE, et encore moins sur leur contenu, alors que l'information de base remonte de ces territoires.
172. Récemment, le rapport de la Commission Spéciale sur le Nouveau Modèle de Développement vient d'être rendu public. Il est destiné à devenir la référence en matière de politiques publiques la prochaine décennie. Il est clair que ce rapport annonce un changement profond aussi bien dans la manière de conduire les affaires publiques que dans les objectifs des stratégies de développement. Le développement durable et inclusif y tient une place centrale, de même que la question de l'eau, du capital humain, et de la digitalisation des services publics, pour ne citer que quelques exemples significatifs. L'accent y est également mis sur un

développement fondé sur l'autonomie et la responsabilité des acteurs, ainsi que sur la reddition des comptes soutenue par une fonction d'évaluation solide.

Risque financier :

173. Les perspectives de durabilité paraissent réunies et prennent de l'importance à mesure que l'appropriation du processus de développement des Oasis dans sa globalité par les institutions locales et les bénéficiaires se consolide davantage. Le Maroc accorde une haute priorité à ces zones défavorisées à travers la création en 2010 de l'ANDZOA et en lui confiant des missions multisectorielles exclusivement dans les oasis. Ceci réduit la contrainte financière souvent présente dans les projets de développement durable.
174. La région Drâa-Tafilalet connaît la mise en œuvre de plusieurs projets et initiatives de financement extérieur en vue de la préservation de l'écosystème oasien. Dorénavant, les PIGE élaborés par le projet serviront de plaidoyer pour la mobilisation de fonds dans le cadre de la coopération financière qui engagera les communautés territoriales, les bailleurs de fonds, les institutions publiques et l'interprofession.
175. Dans ce cadre, il y'a lieu de souligner que l'ANDZOA a déjà mobilisé un financement de 10 Millions de dollars canadien pour améliorer les conditions de la femme dans le cadre de la coopération avec le Canada suite à une requête établie sur la base de l'étude genre réalisée par le projet.
176. Le projet n'a pas pu amorcer à ce stade des actions de développement des chaînes de valeur et d'intégration de l'amont et l'aval des filières pour générer des revenus supplémentaires aux producteurs. Seule la concrétisation de cet objectif à caractère économique est à même de garantir la durabilité des acquis du projet sur le plan eau, conservation des sols et de la biodiversité.

Risque social :

177. La durabilité du projet est tributaire de l'acceptabilité sociale par les populations locales, hommes et femmes qui ont exprimés, lors du diagnostic de l'étude de typologie ou à l'occasion de l'élaboration des PIGE, des besoins énormes compte tenu de l'ampleur du déficit de développement pour améliorer leur cadre de vie et moyens de subsistance. Le défi du projet est de satisfaire les besoins d'ordre social et économique sans toutefois sortir de la ligne de mire des objectifs

Risques environnementaux

178. les éléments de durabilité du projet à ce stade ne peuvent pas être évalués. Néanmoins, le risque de la sécheresse a été identifié par la mission du MTR comme une des problématiques pouvant impacter le projet. La région de Drâa Tafilalet a connu une sécheresse continue au cours des quatre dernières années et actuellement la retenue d'eau des grands barrages est très faible, ce qui ne favorise pas l'adhésion autour du projet et risque d'influencer leur participation en se limitant aux seuls aspects de disponibilité de l'eau et laisser de côté les questions afférentes à la biodiversité et la gestion des terres. .

Appréciation générale sur la durabilité – Relativement improbable (RI) .

179. : A court terme, le risque est que le projet ne puisse pas atteindre son objectif dans le temps-cadre fixé et, en conséquence, d'être dans l'incapacité de présenter un modèle pour la revitalisation des agroécosystèmes. Sur le long terme, l'idée et l'approche développées lors de la conception du

projet OASIL resteront hautement pertinentes pour que l'ANDZOA puisse trouver le cadre de les mettre en œuvre.

5.5 Facteurs affectant la performance

QE 5 : Existe-t-il des barrières ou d'autres risques qui pourraient entraver la progression future vers les objectifs de plus long terme du projet et leur réalisation ? Le projet a-t-il mis en place des partenariats et a impliqué les parties prenantes (niveau d'appropriation des résultats) ? A-t-il reçu le soutien politique du gouvernement, le soutien institutionnel des partenaires opérationnels?

180. les principaux facteurs pouvant affecter négativement que positivement la performance du projet concernent les aspects suivants :

a) La conception du projet et son niveau de préparation pour la mise en œuvre :

181. Le projet OASIL capitalise dans sa conception des multiples expériences antérieures de développement des zones des oasis marocaines ou qui étaient en cours au moment de sa conception, notamment sur deux projets FEM. La conception du projet IOASIL a été très ambitieuse et a essayé d'innover en préconisant la réhabilitation des oasis par une action globale et intégrée qui prenne front l'ensemble des problèmes posés, à travers le cœur organique du problème : l'eau, le sol et la biodiversité.

182. Pour ce faire, la conception du projet OASIL a bien explicité les mécanismes de sa mise en œuvre qui s'articulent autour de quatre composantes complémentaires qui visent à promouvoir la concertation politique ; la planification participative sur la base de Plans d'investissement concertés ; la démonstration à échelle réelle dans un espace géographique pour forger un modèle pilote ; et la production / diffusion des connaissances sur l'état et la gestion durable des ressources naturelles (eau, terre et biodiversité). La conception a bien souligné la nécessité de l'implication effective à toutes les phases d'exécution des parties prenantes au niveau central, régional et des communautés au niveau local.

183. La conception audacieuse du projet OASIL constitue en elle-même une approche innovante et hautement pertinente pour sa généralisation et sa mise en œuvre dans d'autres projets et ce quels que soient les résultats qui seront atteints à l'issue du projet en cours. C'est aussi un cas d'école pour intégrer de manière harmonieuse aussi bien les politiques nationales, les besoins et priorités des bénéficiaires.

b) L'exécution et la gestion du projet

184. La date de la signature de la convention du projet est le 1er décembre 2016 pour une durée de 5 ans qui devrait se terminer le 31 décembre 2021, puis elle a été étendue en juillet 2021 jusqu'au 31 Décembre 2023 en raison du retard enregistré lors de de la mise en œuvre des activités.

185. Effectivement, l'exécution du projet OASIL par l'ANDZOA a connu des difficultés à son démarrage dues principalement à la désignation de l'agence d'exécution du projet. Il a fallu attendre le 07 juillet 2017 pour désigner et asseoir les bases de fonctionnement de l'UGP. Il y'a aussi le changement de l'équipe de l'assistance technique et la modification de sa composition (exclusivement en hommes à spécialité génie rural/génie civil).

186. L'année 2019 (deux ans après le démarrage du projet) a connu la préparation du plan de travail, la finalisation des termes de référence et le lancement du plan d'action. Mais, cette année a

coïncidé avec les conditions sanitaires défavorables qui ont été à l'origine du confinement de la population. Sous la contrainte de la pandémie de la Covid-19 le projet a fait l'effort de réaliser plusieurs activités facilitatrices « hard » pour établir le contact avec les bénéficiaires sur le terrain et aussi en attendant l'élaboration des PIGE qui devraient être le cadre de démonstration à respecter.

187. L'exécution du projet a beaucoup souffert, des difficultés de démarrage pour une planification réaliste des activités et le choix adéquat des partenaires : réalisation de l'étude de référence, et études de base (typologie, choix des sites, élaboration des PIGE) et l'établissement d'un phasage et un séquençage appropriés des activités pour assurer l'instauration d'une bonne coopération et des mécanismes de gestion appropriés.

c) La mise en œuvre du projet, comprenant la supervision par la FAO (BH, FTP et FLO), les activités d'appui et la contribution générale de l'ESP

188. L'équipe de coordination FAO-FEM et le LTO (basé au niveau régional) ont réalisé des missions de supervision, suivi les progrès du projet et fourni un appui technique en cas de nécessité. Ces missions ont permis de cerner tous les éléments factuels de mise en œuvre du projet, l'évolution de cadre institutionnel et l'actualisation des plans de réalisation. Les aides mémoires établies lors de ces missions ont porté, notamment, sur l'état d'avancement des réalisations par composantes, les ajustements et arrangements pour une meilleure cohérence dans le choix des investissements, les questions liées à la dimension genre, la recherche-développement, la protection de l'environnement, le suivi de l'assistance technique. Globalement, la supervision exercée par les services de la FAO a permis le suivi étroit de l'exécution du projet et l'actualisation des programmes et des planifications pour gagner en efficacité et efficience.
189. Toutefois, la supervision opérationnelle et technique fournie par la FAO (BH, FTP et FLO) aurait pu orienter le projet pour une meilleure adéquation des plans d'action par rapport aux résultats attendus et les objectifs à atteindre à travers la mise en œuvre de démonstrations émanant du Plan d'investissement. La FAO n'a pas intervenu au niveau du processus de décision du COPIL et de l'UGP pour réaliser des activités « hard » non inscrites dans les PIGE conformément à la logique du projet (Cf. PRODOC).
190. L'ANDZOA a été désignée en qualité d'agence d'exécution du projet et en qualité de lead d'UGP de coordination, de gestion et de suivi technique avec les représentants des deux l'ORMVA de Ouarzazate et Tafilalet, de l'INRA, de l'ONCA, de l'ONSSA, du Centre régional des investissements, de l'Agence du bassin hydraulique, des Délégations Régionales de l'environnement, le tourisme à Er-rachidia et à Ouarzazate.
191. A niveau central, un comité de pilotage du projet (CPP) OASIL présidé par le Département de l'environnement, regroupe l'ensemble des institutions concernées par le projet et assure la coordination avec les principales initiatives connexes. Le CPP a assuré son rôle et a pu organiser 4 réunions et prendre des décisions concernant l'orientation du projet et la planification des actions.

d) La gestion financière et la mobilisation des co-financements prévus

192. Concernant la contribution de la partie nationale au financement du projet, le Ministre de l'agriculture a confirmé par « lettre de cofinancement » la contribution de 2 Milliards DH (environ USD 210,5 millions²⁸) sur la totalité du projet. Les investissements réalisés dans la

²⁸ USD 1 = 9,5 dh

région de Drâa – Tafilalet ont atteint, en 2020, 8,23 Milliards dh (environ USD 866 millions) dont 239.532.210 dh (USD 15,6 millions) de l'ANDZOA.

193. Les ressources ont été mises en place en quantité, en qualité et aux moments prévus pour la réalisation des objectifs assignés. Les procédures administratives et financières n'ont pas posé de problèmes, les engagements et les paiements ont été opérés après l'exécution des contrats selon les procédures nationales.
194. A la fin de novembre 2021, les dépenses par l'allocation du FEM et de la FAO ont atteint 70,34% du budget. Globalement l'exécution du budget par la FAO se déroule en conformité avec les procédures en vigueur. Toutefois, les partenaires sur le terrain constatent parfois que les délais étaient assez longs entre, d'une part, l'identification des besoins, la confection des termes de référence et, d'autre part, l'engagement et le passage à l'action sur le terrain.

e) Les partenariats dans le cadre du projet et l'implication des parties prenantes :

195. A l'échelle régionale la coordination de l'action se fait, de manière bilatérale, avec l'ensemble des institutions étatiques concernées par le projet et dans le cadre du comité tripartite (FAO - ANDZOA – DRE) qui se réunit chaque fois que nécessaire pour contribuer à l'élaboration des termes de référence des études, assurer le suivi conjoint de terrain, et participer à la réception de quelques études et des réalisations physiques..
196. Au niveau local un travail important se réalise avec les Présidents des communes territoriales situées dans les cinq sites pilotes du projet. Les propositions et l'identification des besoins sont examinées, de manière participative, dans le cadre de Comités de Concertation et d'Orientation (CCO) pour orienter les activités du projet en fonction des besoins prioritaires des bénéficiaires.
197. A une échelle encore plus spécifique, le projet essaye de travailler avec des coopératives, associations et des Groupements d'intérêt économique surtout pour soutenir les activités génératrices de revenus (AGR) dans la composante de biodiversité.
198. Le facteur pouvant influencer négativement sur le projet, concerne la compréhension limitée des objectifs à atteindre par les partenaires et les parties prenantes. Il y'a un effort très important à consentir dans ce volet.

f) La communication, la sensibilisation du public et la gestion de la connaissance

199. La communication, la sensibilisation du public et la gestion de la connaissance sont des volets qui restent entièrement à aborder. Les produits du projet OASIL établis conformément au Prodoc et qui devraient constituer le cœur de la communication et la diffusion sont encore en cours de réalisation.
200. Malgré l'importance de la communication et la gestion des connaissances, le spécialiste en communication n'est pas apparent sur le terrain ni au niveau de la documentation reçu par l'équipe d'évaluation. Ainsi, le retard observé pour la mise en place de la plateforme de communication n'a pas favorisé le partage des connaissances susceptibles d'éclairer les dialogues des politiques.
201. L'efficacité de la communication n'est pas apparente actuellement, et dépendra largement de la réalisation des résultats du projet OASIL selon la théorie de changement et le cadre logique.
202. La gestion des connaissances devra d'abord se traduire par un partage des documents et guidelines du projet à toutes les parties prenantes pour une appropriation uniforme et développer un langage en commun. Lors de la mission de terrain, il a été constaté une

compréhension insuffisante des documents de la FAO-FEM et du projet en raison, peut-être, de l'indisponibilité de tous ces documents en français.

203. Le projet même avant sa mise en œuvre a capitalisé sur d'autres projets, et par conséquent sur d'autres études thématiques couvrant la région de Drâa – Tafilalet. Ce gisement de données à l'état brut mérite d'être minutieusement analysé et les meilleures connaissances sélectionnées et diffusées pour l'appropriation et l'interprétation des informations. Il y a aussi, la réalisation de plusieurs études par OASIL, notamment, la typologie des oasis de toute la Région Dra-Tafilalet qui offre un cadre d'orientation des interventions et programmes de développement futurs dans la région. D'autres études en cours sont jugées prioritaires et opportunes pour améliorer la connaissance et orienter la gestion des ressources naturelles dans le contexte de changement climatique et de surexploitation.
204. Cette tâche est extrêmement importante et sensible, et pourtant le spécialiste en communication n'est pas apparent sur le terrain ni au niveau de la documentation reçue par l'équipe d'évaluation, et les actions de travaux et d'équipement réalisées ne sont pas visibles (le logo GEF existe seulement à l'entrée du centre de l'apiculture à Rich et à M'hamid Al Ghizlane) à travers l'installation de panneaux signalétiques répondant à une charte graphique commune à tous les supports OASIL.

g) L'application d'un système de S&E, comprenant la conception, la mise en œuvre et le budget d'un système de S&E

205. Le projet a mis en place un système de suivi-évaluation du budget et des réalisations physiques et qui est, actuellement, au stade de finalisation et d'intégration des données dans la matrice établie à cet effet. Mais ce système de S&E ne permet pas de générer des données relatives aux indicateurs, aux effets et aux impacts du projet OASIL sur la gestion de l'eau, la protection des sols, la sauvegarde de la biodiversité et sur les populations bénéficiaires, principalement pour l'amélioration des revenus.
206. Cinq ans après le démarrage du projet, le système de S&E peine à se mettre en place, ce qui constitue un facteur d'inquiétude pour l'évaluation finale du projet OASIL.

5.6 Questions transversales (genre, OSC, environnement, etc.)

QE6 : Dans quelle mesure les considérations de genre (au sens large et au sens spécifique aux femmes oasiennes), l'implication des OSC et la gestion des connaissances sont-elles prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet ?

-
207. **Constatation 29** : Le document du projet a prévu de prendre en considération les aspects genre dans la mise en œuvre des activités et la contribution des femmes à la réalisation des résultats, mais on constate l'absence de système « scan gender » pour fournir les données nécessaires.
208. **Constatation 30** : La gestion des connaissances à travers la diffusion et la capitalisation des acquis du projet à plus grande échelle n'est pas tout à fait fonctionnelle en raison du retard observé pour la mise en place de la plateforme d'échange de connaissance sur les agroécosystèmes oasiens.
209. **Constatation 31** : La protection de l'environnement est au cœur du projet, cependant la gestion des impacts négatifs nécessaire pour consolider les investissements et renforcer la durabilité n'est pas abordée à travers la réalisation des actions physiques.
-

Aspects genre :

210. De manière générale, la femme rurale marocaine y compris la femme oasienne joue un rôle important en agriculture, tout particulièrement dans les exploitations agricoles. Les femmes sont chargées généralement du petit élevage, du maraichage et de la récolte / collecte des fruits et très souvent les plus pauvres sont contraintes de couper des herbes ou de ramasser le foin / herbes des parcelles agricoles ; elles peuvent ainsi nourrir leurs animaux et contribuer à l'entretien des parcelles. Les femmes sont également actives dans les activités artisanales, sans compter les tâches ménagères dont elles sont responsables.
211. Dans les oasis, les Femmes et les Hommes contribuent différemment aux causes du changement climatique. Ils réagissent différemment à ses effets, et lorsqu'ils ont le choix, préconisent différentes solutions pour lutter contre ses conséquences. Ces différences proviennent des responsabilités qui endossent les femmes et les hommes dans la société, ainsi que de l'accès aux ressources et de leur influence politique.
212. La question genre est prise en considération dans le document du projet sans toutefois prévoir un système de suivi « gender scan » pour l'évaluation de l'implication des femmes. Même la spécialiste en sociologie-genre qui devrait travailler à temps plein avec le projet a quitté son poste après 14 mois (entre Mars 2018 et juin 2019) sans qu'elle soit remplacée jusqu'à maintenant. Les rapports d'avancement semestriels apportent uniquement des appréciations qualitatives sur la question.
213. L'évaluation ne va pas approfondir ces questionnements sociologiques complexes. Le constat et l'analyse seront abordés davantage à travers la présence physique des femmes aux différentes consultations et ateliers, et dans quelle mesure bénéficient-elles d'actions directement destinées aux femmes?
214. L'exploitation de la documentation du projet a permis de constater que :
 - ▶ La participation des femmes est très limitée lors de l'atelier du 28 et 29 septembre 2016 relatif à la conception du projet (2% à l'atelier en plénière, 8% du groupe de travail sur la thématique 1 axée sur l'agroéconomie, le social, le genre et l'organisation) ;
 - ▶ La participation des femmes au niveau des CCO est variable entre les cinq sites (17% à Rich, 22% à M'Hamid, 24% à Taznakht et 50% à Dadès) ;
 - ▶ Lors de la visite de terrain, inopinée, de l'équipe d'évaluation au niveau de 8 communes territoriales, il a été constaté que les bureaux des communes sont constitués de jeunes instruits dont la représentativité des femmes varie de 10% à 25%. Dans 4 communes les femmes ont été largement représentées lors des entretiens de terrain avec l'équipe d'évaluation.

L'étude analytique de la situation des femmes oasiennes dans la région de Drâa – Tafilalet, à travers un échantillon de 1000 femmes (environ 548 mille femmes dans le rural de la région de Drâa-Tafilalet en 2014 – HCP) a abordé les questions liées à la caractérisation sexo-spécifiques et propose des leviers d'amélioration de l'employabilité de ces femmes ainsi qu'un plan d'action pour une meilleure intégration dans le développement de leurs territoires. Au-delà des grandes différences de chiffres avec les statistiques nationales de la région, la mission regrette que cette étude au profit des femmes soit réalisée après la formulation des Plans d'investissement et de gestion des écosystèmes (PIGE), et ne traite pas de façon explicite le rôle des femmes dans la gestion de l'eau, biodiversité et gestion des terres..

Engagement des parties prenantes

215. Bien que les institutions nationales, régionales et locales ont participé d'une manière ou d'une autre à la conception du projet OASIL, sur le terrain la mission d'évaluation a noté une forte disparité dans leur niveau d'engagement, allant d'une participation active dans le cadre du Comité tripartite (FAO – ORMVA – DER) à une méconnaissance totale pour certaines collectivités territoriales où le projet s'exécute. Même si la majorité des élus sont nouveaux, cela ne doit pas justifier cette défaillance.
216. De plus, le retard du démarrage effectif du projet, notamment pour les études de base, a poussé l'UGP à s'engager sur certaines actions de démonstration facilitatrices auprès des communautés, et qui ont une vocation de services publics. Ce changement dans l'approche a rendu le concept de durabilité que compte initier le projet peu ou pas visible.
217. Un autre handicap majeur réside dans la réduction du projet à sa partie financée par le FEM/FAO et la planification démesurée de la contribution nationale, ce qui constitue une dilution des activités du projet et un manque d'appropriation du concept de durabilité par les parties prenantes.

Protection de l'environnement

218. La dimension environnementale qui constitue le cœur du projet OASIL tire sa légitimité des différents plans de développement durable et des plans sectoriels, notamment du Plan Maroc Vert visant la relance de l'agriculture traditionnelle ou solidaire et le développement de mécanismes d'accompagnement pour la réduction de l'exploitation excessive des ressources hydriques, les actions anthropiques favorisant l'érosion des sols et la perte de biodiversité. Le Maroc a mobilisé un ensemble de subventions et de mesures d'appuis au profit des agriculteurs, dans une approche fondée sur les valeurs de développement durable. L'objectif visé est la rationalisation des ressources hydriques, la certification des produits de terroir et la création d'unités de valorisation et de transformation des produits en conformité avec les normes internationales (unités frigorifiques, de trituration, de conditionnement, de transformation...).
219. Le projet dès son démarrage s'est engagé dans des réalisations physiques pour diminuer l'impact des crues en zones de montagnes, la réhabilitation des khetaras, le bétonnage de séguia, l'énergie solaire pour le fonctionnement des motopompes, etc. Le projet n'a pas pris les dispositions nécessaires pour l'identification des impacts environnementaux positifs et négatifs et les mesures d'atténuation et de mitigation pour ses actions.
220. La bonne gestion des impacts négatifs et des mesures d'atténuation, contribueraient visiblement à la consolidation des investissements publics. Elle participerait également à augmenter manifestement les chances de réussite des projets et à renforcer la dimension de durabilité.
221. **Appréciation générale des dimensions transversales : Relativement Insatisfaisant (RI).**
Les bases de l'analyse sexo-spécifique ne sont pas mises en place ; la gestion des connaissances dans le stricto-sensu n'est pas entamée en l'absence d'outils spécifiques et de spécialiste en la matière ; et les études d'impacts environnementaux sont absentes.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1 Conclusions

222. La région de Drâa – Tafilalet était un sanctuaire de la biodiversité et de la résilience face à la rareté des ressources hydriques et aux effets de plus en plus caractérisés du changement climatique. Cet écosystème se trouve menacé par tout un ensemble de facteurs biophysiques et socio-économiques complexes. Dans ce contexte la population essaye de s'adapter à ce changement climatique en agissant différemment à ses effets et en préconisant des solutions différentes pour la gestion de l'eau et la satisfaction des besoins économiques et sociaux. L'Etat, pour sa part, ne cesse d'engager des investissements consistants, comme le montre l'importance du cofinancement dans le cadre du projet OASIL (8,8 Milliards dh à fin 2020), et il compte aussi sur des financements multiples à travers la coopération internationale, surtout pour trouver la démarche idoine pour obtenir le maximum de bénéfices environnementaux, écologiques, économiques et sociaux par unité du facteur le plus rare qui est certainement le facteur eau.
223. Le projet OASIL, dans sa conception, a essayé d'innover en préconisant la réhabilitation des oasis par une action globale et intégrée qui prenne front l'ensemble des problèmes posés, à travers le cœur organique du problème : l'eau, le sol et la biodiversité. Cette approche agro écosystémique et intégrée du développement des oasis est construite autour de l'adhésion des politiques, des communautés territoriales, des bénéficiaires directs et des organisations de la société civile. Avec l'objectif que ce travail participatif des parties prenantes « Equipe de projet » puisse aboutir à une identification et planification concertées, et une mise en œuvre des actions de manière concomitante et synchronisée entre le projet et les institutions nationales pour arriver, in fine, à une démonstration modèle à généraliser.
224. L'évaluation à mi-parcours permet à travers la réponse aux questions d'évaluation de déterminer dans quelle mesure le projet a réussi à concrétiser l'approche agro écosystémique et le niveau d'appropriation par les parties prenantes, et de proposer éventuellement des mesures correctives pour atteindre l'objectif final.

Les réponses aux questions d'évaluation se présentent comme suit :

Pertinence – Satisfaisant (S) :

225. la pertinence du projet est avérée par rapport aux stratégies du Maroc et ses relations avec la FAO et le FEM et sa conception qui a pris en compte toutes les expériences cumulées et les fondements des stratégies et politiques actuelles nationales et sectorielles. Le projet est pertinent par rapport aux besoins et priorités des bénéficiaires et des parties prenantes compte tenu de la problématique de protection de l'environnement et la restauration, préservation de la biodiversité dans les oasis. L'articulation des quatre composantes du projet est pertinente et sous-tend à travers une approche de site localisé de concentrer le travail dans l'espace pour la réalisation de résultats probants à généraliser comme modèle de développement dans les oasis.
226. Par ailleurs, la logique d'intervention est surdimensionnée dans ses objectifs (convergence des actions sur un territoire pour développer un modèle pilote), ses approches (ciblage géographique des sites pilotes) et ses résultats dont la plupart ne peuvent pas se réaliser dans la durée impartie au projet.

Efficience : Relativement Satisfaisant (RS).

227. La conception du projet s'est basée sur les prévisions des investissements nationaux et l'apport du FEM et de la FAO et elle a pu établir un rapport correcte entre l'objectif général, les résultats et les moyens. Le cofinancement des investissements est largement dépassé par rapport aux prévisions (4 fois plus) et le financement par l'allocation du FEM et de la FAO a atteint 70,34% du budget. Cependant, les problèmes relatifs à la mobilisation de l'assistance technique au moment opportun, en nombre et qualifications professionnelles telles que spécifiées dans le Prodoc, ont affaibli l'efficacité.

Efficacité : Relativement insatisfaisant (RI).

228. Le dialogue des politiques a été entamée pour l'adoption de la charte des oasis durables et l'intégration dans la planification locale et régionale l'agro-biodiversité, la gestion durable des terres et de l'eau et les approches intelligentes face au climat. Cependant, le progrès pour l'atteinte des résultats prévus est insuffisant car le système de surveillance et d'information n'est pas opérationnel, les cinq plans d'investissement et de gestion durable et intégrée des agro-écosystèmes oasiens ne sont pas connus au niveau local et ne tiennent pas compte des résultats des d'études réalisées par le projet. Aussi le programme de renforcement des capacités y compris les voyages / études n'est pas établi malgré son importance pour le capital humain. La plateforme d'échange des connaissances est en cours de construction.
229. Les actions facilitatrices pour garder le contact avec la population, même s'elles arrivent à satisfaire quelques besoins de la population, leurs nature et localisation dispersées ne sous-tendent pas la réalisation de l'objectif du projet.

Soutenabilité / Durabilité : Relativement Improbable (RI).

230. Les PIGE qui devraient constituer la base des démonstrations sont encore au stade de finalisation et les actions réalisées à l'initiative du CPP sont trop éparpillées et n'ont pas fait l'objet à l'amont d'étude de faisabilité et de durabilité . Le risque est que le projet ne puisse pas atteindre son objectif dans le temps-cadre fixé et, en conséquence, d'être dans l'incapacité de présenter un modèle pour la revitalisation des agroécosystèmes.
231. Le point fort de la durabilité se reflète à travers l'engagement fort de l'ANDZOA et des institutions nationales pour la revitalisation des oasis. Cela ressort à travers le cofinancement et l'implication d'autre agences d'aide au développement et bailleurs de fonds.

Dimension transversale : relativement Insatisfaisant (RI)

232. Les bases de l'analyse sexo-spécifique ne sont pas mises en place ; la gestion des connaissances dans le stricto-sensu n'est pas entamée en l'absence d'outils spécifiques et de spécialiste en la matière ; et les études d'impacts environnementaux sont absentes.
233. Par ailleurs, Il y'a lieu de signaler qu'à partir de l'année 2020 l'activité économique a été fortement impactée par la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et qui a coïncidé avec une année agricole caractérisée par la sécheresse. Le développement du secteur agricole est significativement entravé par la fermeture prolongée des marchés locaux des produits alimentaires ayant provoqué la rupture des circuits traditionnels de commercialisation. Cette situation a généré des pertes d'emplois massives dans le milieu rural et des pertes financières au niveau de plusieurs filières agricoles. Les oasis ont subi doublement les conséquences de la pandémie Covid-19 car en plus des difficultés d'exercer les activités traditionnelles dans la zone (agriculture et commerce), les membres de famille travaillant loin dans d'autres villes ont perdu leur emploi et par conséquent n'envoient plus d'argent à leurs familles dans les oasis. Cette situation a entravé aussi le travail des équipes techniques (projet et institutions) sur le terrain.

234. Il y a aussi, l'absence de mission de démarrage pour une planification opérationnelle et minutieuse des activités du projet, et surtout la réalisation des études préalables telles que la typologie, le choix des sites et l'élaboration des PIGE, avant d'engager la mise en œuvre du projet proprement dit.
235. Globalement, tout le travail pour recentrer les activités et réaliser les résultats et l'objectif du projet reste à faire avec une approche axée sur les résultats, les effets et les impacts.

6.2 Recommandations

Concernant les aspects de démarrage des projets

66. **R1** : La phase de démarrage a pour but d'assurer un lancement rapide et efficace du projet, de réaliser éventuellement les études de base, d'identifier un phasage et un séquençage appropriés des activités, d'assurer l'instauration d'une bonne coopération et des mécanismes de gestion appropriés pour faciliter l'exécution efficace et l'appropriation partagée des besoins, des priorités et spécificités des bénéficiaires par les parties prenantes. C'est aussi une phase importante pour établir l'étude de base et installer un système de S&E. Durant cette phase, il était possible d'anticiper le problème afférent à l'identification des actions du projet qui était suspendue à la réalisation de l'étude de typologie, le choix des sites de démonstration et l'élaboration des PIGE

A cet effet, **il est recommandé**, avant d'amorcer les activités d'un projet, de systématiser la réalisation des études de démarrage de projets par l'expertise spécialisée en la matière pour une planification réaliste des activités et le choix adéquat des partenaires.

Concernant le dialogue politique :

236. Le projet OASIL a cette caractéristique de soutenir le dialogue des politiques aux niveaux national, régional et local pour asseoir les bases concertées de gestion durable des agroécosystèmes oasiens exposés à des menaces réelles liées à la rareté de l'eau, à la dégradation des sols et la perte de biodiversité. Le dialogue est actuellement engagé et commence à prendre de l'ampleur à plusieurs niveaux de responsabilité politique :
 - ▶ Au niveau local, le travail de concertation participative est initié avec les élus locaux et les OSC dans les communes territoriales, en particulier, lors de la réalisation du diagnostic typologique des oasis et de l'élaboration des Plans d'Investissement et de Gestion des écosystèmes.
 - ▶ Au niveau régional, l'ensemble des partenaires se réjouissent de l'élection de l'ex-Directeur des deux ORMVA concernés à la présidence de la région Drâa - Tafilalet, et qui a une parfaite maîtrise de la problématique des oasis.
 - ▶ Au niveau national, le dialogue politique est lancé à travers l'organisation d'ateliers et de webinaires avec les parties prenantes pour renforcer la réflexion globale dans le pays concernant la problématique de conservation, sauvegarde et préservation des oasis autour de l'«Initiative Oasis Durables» présentée par le Maroc en 2016 à la COP22. Le résultat attendu du dialogue est d'échanger les informations et solutions de durabilité et de constituer une plateforme de plaidoyer pour, in fine, formaliser les engagements pour la mise en œuvre de la charte des oasis durables.
237. La démarche de dialogue des politiques a été déjà initiée par la charte nationale d'aménagement du territoire et du développement durable (2001) qui prévoyait une loi relative au littoral, aux oasis et aux zones de montagnes. Seule la loi relative au littoral a été

promulguée en juillet 2015 (Dahir n° 1-15-87 portant promulgation de la loi n°81-12 relative au littoral).

238. **R2** : Au-delà de la déclaration, la charte et l'initiative oasis durables, il est recommandé de passer à la vitesse supérieure pour la promulgation de la loi relative aux Oasis, opposable à toutes les parties prenantes dans les régions concernées et surtout pour donner une base légale à l'élaboration et la mise en œuvre des PIGE. A cet effet, le dialogue des politiques autour d'une proposition de loi pourrait être porté au niveau du parlement, surtout que le Chef de Gouvernement actuel était ministre de l'agriculture et possède la majorité nécessaire dans les deux chambres du Parlement.

Concernant les Plans d'investissement et de gestion écosystémique :

239. Les PIGE ont été établis dans les cinq sites retenus par le projet pour mettre en œuvre l'approche agro écosystémique pastorale en se basant, d'une part, sur des études de typologie qui ont abouti à la limitation de 19 zones homogènes, et d'autre part, sur un travail de diagnostic participatif avec les communes et les organisations de la société civile. Au-delà de la qualité du contenu de ces PIGE (cf. efficacité), les nouveaux élus des communes territoriales visitées ont peu à aucune information sur ces plans. A ce stade de mise en œuvre du projet, fort est de constater qu'aucune action prévue dans les PIGE, n'est mise en œuvre à titre démonstratif dans les sites retenus à cet effet, et par conséquent, on note l'absence de début de modèle décrit et visible sur le terrain à généraliser dans toute la région des oasis pour la satisfaction, à la fois, des besoins économiques et sociales de la population oasienne et des exigences de développement durable.
240. En l'absence de loi sur les oasis opposables aux tiers les PIGE ne sont pas opposables aux tiers.
241. A cet effet, il est recommandé :
- ▶ **R3** : D'actualiser le contenu des PIGE de concert avec les institutions concernées et les nouveaux élus communaux, provinciaux, voire régionaux en se référant aux études récemment réalisées dans la région, notamment par le projet ;
 - ▶ **R4** : Les PIGE élaborés par le projet ne sont pas distribués aux communes territoriales concernées. L'information de base remonte du bas vers le haut, mais il n'y a pas de retour vers le bas, surtout que les acteurs locaux ont été la pièce maîtresse de la concertation participative et l'identification des besoins et priorités. A cet effet, il est recommandé de diffuser les PIGE auprès des concernés et des OSC pour qu'ils constituent dorénavant l'une des lignes directrices à suivre au niveau de la planification en matière de l'eau, les sols et la biodiversité ;
 - ▶ **R5** : D'organiser des sessions de formation au profit des nouveaux élus communaux en matière de planification stratégique et le cycle du projet, et de les appuyer pour inscrire dans les PAC, qui seront établis incessamment, les actions des PIGE. Cette formation est prévue dans le cadre du dialogue des politiques (composante 1 du projet).

Concernant les actions prioritaires du projet

242. Compte tenu du retard constaté au démarrage du projet, et surtout que sa mise en œuvre effective a coïncidé avec la pandémie la Covid-19, et en l'absence de PIGE, le projet a réalisé plusieurs études et activités facilitatrices « hard » pour garder le contact avec les bénéficiaires.

Ces actions malgré les insuffisances constatées au niveau de l'innovation et la durabilité ont été appréciées par les bénéficiaires.

243. **R6** : Dorénavant, il est recommandé de travailler pour la réalisation des objectifs du projet OASIL et ce en se conformant strictement à la démarche décrite dans le Prodoc et qui est jugée fort pertinente par la mission d'évaluation. Pour se faire, il est urgent i) d'arrêter le saupoudrage des actions facilitatrices qui relèvent des attributions habituelles des partenaires institutionnels du projet dans la région (khattara, seguia, abri de neige, UT/UV, etc.), ii) de se conformer strictement à mettre en œuvre les actions inscrites dans les PIGE qui mettent en évidence des additionnalités en termes de durabilité des écosystèmes oasiens, et iii) de réorienter le travail de l'assistance technique dans ce sens. Compte tenu du référentiel de l'activité à réaliser pendant la durée restante du projet, la composition de l'équipe de l'AT pourrait être revue en fonction des compétences nécessaires.
244. **R7** : Sur le terrain, il a été constaté une compréhension insuffisante des objectifs stratégiques du projet et sa logique d'intervention. Le prodoc et les guidelines distribués étant en version anglaise, explique en partie cette lacune dans la gestion des connaissances pour parler le même langage. C'est pourquoi, il est recommandé de traduire et distribuer une version en français du prodoc et guidelines GEF au moins à l'AT aux CT et aux institutions régionales partenaires.

Concernant les actions de biodiversité

245. **R8** : Il est recommandé de concentrer les activités du projet sur les PIGE pour atteindre les objectifs assignés. A ce titre, il est nécessaire de mettre fin à certaines actions d'appui à des activités en difficulté de gestion pour des questions de manque d'étude de faisabilité à l'amont. Le projet ne prévoit pas, également, de corriger les erreurs des projets des autres bailleurs de fonds ni ceux abandonnés par l'administration.

La sauvegarde de la chèvre de Drâa

246. **R9** : Il est recommandé d'abandonner principalement, l'idée de l'activité génératrice de revenu relative à la production de fromage de chèvre. Cette activité a été initiée et logée dans les locaux de l'ORMVAO à Skoura. Elle avait reçu des appuis de la coopération internationale, mais elle a cessé ses activités pour des raisons de localisation loin du marché et des problèmes de gestion. Une autre coopérative située à Ouarzazate s'est appropriée l'idée du projet et elle connaît actuellement beaucoup de succès. La proposition actuelle de l'ANOC et le service de l'élevage de l'ORMVAO est d'organiser la collecte du lait de chèvre à Skoura et l'acheminer à l'état brut à Ouarzazate pour valorisation. Mais cette opération porte le risque de voir se développer davantage la race de chèvres alpines, distribuées dans la région en grand nombre dans le cadre de l'INDH, et qui sont plus productives que la chèvre de Drâa et aussi plus exigeantes en alimentation.
247. **R10** : La chèvre de Drâa est reconnue par ses capacités adaptatives pour produire et survivre dans des conditions climatiques arides. C'est aussi une sorte d'isolat génétique qui peut être reconnue comme race distincte. Cette race est menacée par plusieurs dangers pouvant causer sa disparition. Le projet OIASIL a déjà pris l'initiative de développer un programme de sauvegarde de la chèvre de Drâa et qui sera mis en œuvre par l'Association Nationale des Ovins et Caprins (ANOC). A cet effet, il est primordial avant le lancement de ce programme de réaliser une étude de faisabilité technique, économique, financière et l'élaboration d'un business plan pour s'assurer de la durabilité et l'autonomie de centre à la clôture de OASIL.

La sauvegarde de l'abeille jaune

248. L'abeille saharienne est l'une des trois races peuplant les ruchers du Maroc, plus particulièrement dans les oasis de Drâa, Tafilalet, Souss et Oued Noun. Longtemps cette race a été isolée par la barrière du Haut Atlas qui sépare le Sahara du reste du Maroc, isolant du même coup Drâa et Tafilalet et empêchant la race locale d'abeille de se mélanger avec celles du Nord. Mais, actuellement cette race saharienne risque de perdre ses caractères propres. Depuis les années 1990 à nos jours²⁹, plusieurs associations, coopératives et groupements travaillent pour la sauvegarde de l'abeille jaune et bénéficient des subventions de l'État allouées dans le cadre du fonds de développement agricole (250 dh pour les particuliers et 300 dh pour les coopératives). Dans le cadre du PMV pilier II, l'INDH et l'Agence de développement et de promotion des provinces du Sud plusieurs ruches pleines de reine d'abeille jaune sont distribuées chaque année.
249. **R11** : Il est recommandé de rééquilibrer l'action de sauvegarde de l'abeille jaune à Rich pour lui assurer la pérennité nécessaire et l'exploitation rationnelle des équipements installés sur des bâtiments non utilisés de l'ORMVAT. Il est nécessaire de i) commencer par l'établissement d'un business plan sur une durée d'au moins 8 ans pour amortir les investissements et assurer l'autonomie de l'action, ii) mettre en place une structure de gestion institutionnelle conformément aux normes de fonctionnement des centres de formation professionnelle ou d'écoles de formation agricole coiffées par l'ONCA ou l'INRA en partenariat avec l'interprofession iii) de diversifier les formations dans tous les domaines liés à l'apiculture, la gestion de l'eau, la protection des sols et la préservation de la biodiversité végétale, iv) d'utiliser la capacité d'irrigation pour créer des parcelles de multiplication des semences locales et installer une banque de gènes des espèces végétales oasiennes dans le centre, et iv) d'utiliser de manière efficiente la capacité d'hébergement de 50 lits et de restauration (une seule formation de 100 personnes a pu se dérouler entre 27 mai et 9 juin 2021) dépassant de loin les besoins de diffusion des techniques de conduite de l'élevage de l'abeille jaune. Il est surtout nécessaire de renoncer à engager d'autres financements dans ce centre car le laboratoire pour l'insémination de l'abeille jaune est suffisamment équipé.

La sauvegarde des ovins de Siroua

250. **R 12** : Le fil de laine de qualité est un élément crucial dans la filière du tissage des tapis dans la région de Taznakht. Dans un souci d'assurer un approvisionnement en laine de qualité au profit d'un GIE constitué d'une quarantaine de coopératives de la confédération Ait Ouazouguit, opérant dans la production de tapis rural dans cette région, il est recommandé au projet i) d'appuyer la création de groupement de jeunes de la zone, ii) de les former sur le métier de la tonte, iii) les mettre en relation avec des teintureries hors de la zone pour éviter les risques de pollution de l'eau, et iv) d'installer un point de vente de la laine certifiée « Siroua ». Ce groupement bénéficiera de l'appui de la stratégie agricole « Génération Verte 2030 » et de l'accompagnement de l'ANOC. En revanche, l'amélioration de la race ovine Siroua est assurée par les groupements d'éleveurs de l'ANOC sur la base des procédures spécifiques de subventions et d'accompagnement.

Concernant l'équipement des puits par la photovoltaïque

251. **R13** : Le projet a équipé un certain point d'eau en photovoltaïque, ce qui apparaît à première vue bénéfique pour la revégétalisation, le cheptel et dans certain cas l'alimentation en eau potable. Mais, bénéficiant d'une énergie gratuite, l'exploitation de ces équipements pourrait

²⁹ Sur internet, on trouve des références bibliographiques datant des années 1925 qui abordent la question de sauvegarde de l'abeille jaune

conduire, dans certains cas, à l'épuisement de la nappe et au gaspillage. Pour prendre les précautions nécessaires, il est recommandé de réaliser des études d'impact environnemental, et de confier la gestion déléguée à une association avant de faire des forages ou d'équiper des puits par les plaques d'énergie solaire.

252. Dans la région de M'Hamid Al Ghizlane et Laktaoua à Zagora, où le projet a réalisé l'équipement de puits en photovoltaïque, a fait récemment l'objet d'une étude d'impact qui montre que le bilan hydrique de la nappe est positif, avec des prélèvements inférieurs aux apports en eau. Mais cela ne doit pas encourager le gaspillage de l'eau.

Concernant la localisation des actions

253. **R14** : Compte tenu de la nature des actions réalisées actuellement et leurs localisations « saupoudrage » et l'excès des études, d'une part, et des besoins énormes pour présenter à la fin du projet une démarche et un modèle visible sur le terrain pour le développement durable à la fois économique, social et de sauvegarde, préservation et restauration de la biodiversité dans les cinq sites sélectionnés pour la démonstration (composante 3), d'autre part, il s'avère claire, qu'il est impossible de continuer à travailler dans les cinq sites. C'est pourquoi, il est recommandé de recentrer tous les efforts du projet dans un seul sous bassin hydraulique avec trois étages bioclimatiques représentatifs de la région de Drâa-Tafilalet : la montagne, le piémont et l'autre dans la zone des oasis sahariennes.
254. **R15** : La mission d'évaluation juge que le sous bassin hydraulique du Guir est prioritaire pour concentrer les efforts pendant les deux années à venir afin d'arriver à un résultat palpable et visible qui pourrait constituer un modèle à généraliser dans l'ensemble des oasis. Ce bassin est caractérisé par une dynamique d'extension agricole créée autour de projets d'investissements privés très conséquents réalisés en partenariat avec les établissements publics et qui animent un débat politique autour de l'utilisation intensive de l'eau, la gestion durable de la rareté de l'eau et la mobilisation des eaux superficielles (barrage Kaddoussa), et en particulier en maintenant le système de Khattara. En plus, les producteurs de dattes dans la zone d'extension sont regroupés en association ce qui constitue un interlocuteur fiable pour le projet. L'ORMVAT a pour sa part initié un contrat de la nappe pour l'utilisation durable de l'eau au niveau de ce bassin hydraulique.
255. **R16** : Par ailleurs, ce sous bassin du Ghir connaît aussi une évolution multirisque dans les oasis traditionnelles et les zones d'extension. C'est pourquoi il est recommandé de réaliser l'étude d'évaluation des risques environnementaux en priorité au Guir où il sera, également, possible de certifier les valeurs intégrées du carbone et de la biodiversité des zones menacées par la déforestation et la dégradation.

Concernant le renforcement des capacités :

256. **R17** : Globalement, le projet a prévu de réaliser un travail d'ingénierie de formation pour identifier les besoins des partenaires et des bénéficiaires afin d'améliorer le référentiel technique et des activités. Ce travail tant important qui, en principe, devrait être réalisé dès le démarrage du projet n'est pas encore lancé. A cet effet, pour résorber le retard concernant cette activité, il est recommandé d'élaborer en urgence un Plan de formation selon les règles en la matière, et de réaliser quelques modules prioritaires dans le cadre de la relance du dialogue des politiques. Le projet devrait investir en priorité dans le capital humain agricole des jeunes pour le développement de compétences techniques agricoles adaptées aux oasis, de compétences fonctionnelles et sociales, l'autonomisation et des changements de mentalités ainsi que des compétences managériales et commerciales.

257. **R18** : Il est recommandé de satisfaire la demande en renforcement de capacité des partenaires institutionnels, principalement l'ABH, le département de l'environnement et les services des ORMVA pour la compréhension des études réalisées par le projet et l'appropriation des approches méthodologiques d'élaboration et de suivi-évaluation, notamment celles relatives à la comptabilité de l'eau, l'approche d'DATAR de biodiversité et l'approche LADA de gestion durable des terres, d'une part, et l'organisation de visites au niveau national et international dans des projets emblématiques, autre part.

Concernant les études

258. Le projet a prévu nommément dans le Prodoc de réaliser quelques études pour une meilleure caractérisation locale des problématiques de l'eau, du sol, de la biodiversité dans les zones des oasis et des aspects socioéconomiques. Les partenaires de l'ANDZOA reconnaissent l'utilité de ces études. Mais, dès son démarrage, le projet s'est lancé dans la réalisation d'étude sur étude non prévues nommément dans le prodoc (cf. annexe 7) : liste non exhaustive des études malgré l'existence de plus de 4000 études identifiées dans le cadre du PACCZO.
259. Par ailleurs, on relève que quelques rapports déjà réceptionnés nécessitent encore des améliorations. Il s'agit à titre d'exemple de celles relatives à la dimension genre qui est en deçà des normes d'échantillonnage, n'a pas pris en considération les statistiques officielles existantes et aussi les études sur la femme oasienne déjà réalisées dans la région. Il y'a aussi les plans d'investissement, qui proposent des actions très générales et génériques qui n'ont pour quelques cas rien à avoir avec la nature du site concerné.
260. **R19** : A cet effet, il est recommandé d'étoffer l'équipe de suivi des études et surtout de faire appel à des spécialistes externes pour la réception finale des rapports, en fonction des domaines couverts par chaque prestation. Il est essentiel aussi de vérifier avec les secteurs concernés si les études réalisées ne sont pas des doublons? Et est-ce qu'elles seront exploitées?

Aspects de durabilité des AGR

261. **R20** : Pour pallier au problème d'AGR appuyée ou à créer par le projet, il est peut-être judicieux de s'orienter vers la recherche de nouvelles formules de gestion plus adaptées aux bénéficiaires de ces projets pour leur permettre i) de passer par une période d'apprentissage d'encadrement intense des secteurs et des professionnels, ii) de les insérer dès le début de l'activité dans des circuits ayant déjà un bon positionnement sur le marché en s'appuyant sur des partenaires professionnels susceptibles de renforcer le capital et d'apporter une technicité et un savoir-faire (association capital-Travail). La finalité de telle orientation serait de mettre en place un dispositif de partenariat gagnant – gagnant assurant la pérennité des investissements, un revenu stable et régulier pour les bénéficiaires et leur professionnalisation à terme à travers leur accompagnement dans les activités des projets.

Les annexes

Annexe 1 : Parties prenantes : Rôle et responsabilité

Principales parties prenantes (désagrégées le cas échéant) ³⁰	Quel est leur rôle dans le projet?	Quelle est la raison de leur inclusion ou exclusion dans l'EXMP?	Priorité pour l'EXMP (1-3) ³¹	Comment et quand doivent-ils être impliqués dans l'EXMP?
1. Parties prenantes actives ayant une responsabilité directe pour le projet, comme par exemple la FAO, les partenaires de l'exécution				
FAO (OCBDD, SNEMD, NSLDD et FNMOR)	Agence UNE d'exécution	Agence responsable de la supervision la techniques et mise en œuvre du projet. Gestion de projet, coordination des partenaires, assurance de qualité.	1	Fournir l'info sur le progrès et Faciliter l'EXMP.
ANDZOA : • Direction générale • Direction de la stratégie et du Partenariat ; • Dir. Dévelop. zones oasiennes	Agence d'exécution nationale	Lead l'UGP de projet et assurer la liaison étroite avec les représentants de de l'ORMVAO, de l'ORMVAT, de l'INRA, de l'ONCA, de l'ONSSA, de l'Agence régionale d'exécution des projets, de l'Agence de bassin, des Délégations Régionales de Tourisme d'Errachidia et de Ouarzazate	1	Mise en œuvre de projet Inclusion des partenaires.
Ministère de l'Environnement ; • Ministère • Direction régionale au Drâa-Tafialet	L'AND	Le MdE préside le comité de pilotage de projet, CPP Le CPP assure la coordination du projet avec les principales initiatives connexes. Le CPP se réunit au moins une fois par an, oriente et supervise la mise en œuvre du projet La DRE Draa-Tafialet : membre de l'UGP	1	Planification et prend les décisions sur la mise en œuvre de projet
2. Parties prenantes actives ayant une capacité de décisions dans le projet, par exemple membres du CPP				
ANDZOA, l'ORMVAO, l'ORMVAT, l'INRA, l'ONCA, l'ONSSA, l'Agence régionale d'exécution des projets, Agence de bassin, Délégations Régionales de Tourisme d'Errachidia et de Ouarzazate	Membres de CPP	Fournit des conseils pour s'assurer que la mise en œuvre du projet est conforme au document de projet ; examine et approuve les révisions proposées au projet - cadre de résultats du projet et modalités de mise en œuvre ; et examine, modifie et approuve tous les plans de travail et budgets annuels.	2	Planification et prend les décisions sur la mise en œuvre de projet
Départements territoriaux de l'ANDZOA : Err-	Points focaux au niveau des provinces	Participation à l'identification des actions à mener, à l'élaboration des TdR et au suivi des activités au sein des cinq provinces qu'ils	2	Acteurs impliqués directement dans la mise en œuvre du projet

³⁰ Indiquer les noms des principaux acteurs, si connus, en étant aussi précis que possible

³¹ 1 = essentiel; 2 = souhaitable; 3 = selon le temps et les ressources disponibles

achidia, Ouarzazate et Zagora		encadrent (Er-rachidia, Midelt, Tinghir, Ouarzazate et Zagora)		
Présidents des communes concernées et Comités de concertation et d'orientation	Force de propositions et identification des besoins	Instances de proximité permettant d'identifier et d'orienter les actions selon les besoins des bénéficiaires directs.	2	Acteurs représentant les élus et la société civile concernées par le projet
3. Parties prenantes secondaires (affectées seulement indirectement ou temporairement)				
Coopératives, associations, groupements au niveau des sites	Bénéficiaires des actions et services du projet	Appréciation des changements et des valeurs ajoutés apportés par le projet	2	Au cours de l'évaluation en visitant les sites d'intervention

Annexe 2 : Méthodologie de l'examen à mi-parcours de OASIL

1. Finalité, portée et processus de l'examen à mi-parcours

L'examen à mi-parcours s'est déroulée dans le strict respect des spécifications des TdR et selon les règles et pratiques habituelles en ce domaine, en particulier les normes et standards du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) et les directives et pratiques méthodologiques de la FAO et du GEF³².

L'**objectif de l'examen à mi-parcours** est d'examiner la compatibilité et la cohérence entre les besoins, les objectifs, les activités et leurs résultats escomptés, en tenant compte des circonstances qui peuvent avoir évolué depuis la conception du projet. C'est aussi l'occasion d'analyser les premiers résultats des différentes formes d'intervention et de formuler des recommandations d'adaptations éventuelles pour que le projet OASIL puisse atteindre à son terme les objectifs assignés.

En outre, l'évaluation sert à comprendre la performance de l'action, ses facteurs déterminants et ceux qui ont freiné l'obtention des résultats dans le contexte institutionnel marocain, de manière à servir de base à la poursuite de OASIL pour atteindre les objectifs assignés et également pour la planification des actions et des interventions futures.

Les termes de référence détaillent de façon précise les points à examiner (résultats du cadre logique), la démarche à suivre ainsi que la nature et la forme des produits à fournir.

Les **finalités** principales de l'EXMP OASIL sont : (Source : TdR)

- Répondre à une activité identifiée dans le plan de travail de projet qui vise l'amélioration continue de la mise en œuvre de projet, en particulier le partenariat, l'efficacité et l'efficience ;
- Evaluer à quel niveau les indicateurs de performances, identifiés dans le document de projet, capturent les résultats et les effets réalisées jusqu'à présent et apporter les ajustements nécessaires aux dites indicateurs ;
- Apprécier les effets positifs immédiats de projet et déduire les impacts futurs des résultats obtenus jusqu'à présent ;
- Reconsidérer les événements récents influenceurs, à savoir (i) l'impact de Covid-19 et (ii) développement du nouveau programme décennal de l'ANDZOA, par rapport à la suite de mise en œuvre de projet ;
- Capitaliser sur les résultats de l'EXEMP et les documenter pour améliorer les préparations, en cours ou futures, des projets FEM et/ou projets similaires.

Concernant **la portée** et les attentes, cette évaluation à mi-parcours permet de fournir aux partenaires (Gouvernement marocain, FEM, FAO et à toutes les parties prenantes) des informations permettant de :

- Apprécier de façon globale et indépendante les résultats du projet, en s'attachant plus particulièrement aux résultats des actions menées par rapport aux objectifs visés ;
- Tirer les principaux enseignements de l'intervention et formuler des recommandations pratiques permettant d'améliorer les actions futures.

Concrètement, il s'agit de caractériser la situation des différents objectifs et résultats, (Qualité des réalisations du projet et progrès accomplis) selon une approche par grandes composantes, et de porter une appréciation selon les critères classiques en ce domaine : pertinence, efficacité, efficacité, durabilité, facteurs affectant les progrès et les dimensions transversales

La **démarche globale** de l'évaluation mi-parcours a consisté à procéder au :

- Recueil des informations selon une approche participative avec le projet et les bénéficiaires,

³² The GEF Evaluation Policy 2019

toujours axée sur les résultats attendus, encourager la collaboration, sonder les contributions des uns et des autres ;

- Accent mis sur les bénéficiaires et institutions locales (pérennité des activités et investissements, qualité de la gestion et projet d'avenir) : approche par groupe focal chaque fois que possible ;
- Vérification des données (IOV) et « triangulation » avec pour base les rapports et documentation recueillis, les déclarations des groupements de producteurs et les informations recueillies lors des réunions avec les partenaires du projet.

Le processus de l'EXMP spécifié par les termes de référence correspond à l'approche préconisée par le FEM. La méthode proposée tient compte également, dans la mesure du possible, des spécificités propres à l'évaluation d'un projet qui traite d'une problématique complexe, pluridisciplinaire avec des parties prenantes nombreuses et diversifiées.

L'EXMP est conduite par l'équipe de consultants pluridisciplinaires et complémentaires et ayant des expériences précédentes par rapport au travail dans la zone du projet avec les principaux partenaires et les organisations de la société civile ainsi que les bénéficiaires du projet. L'évaluation se déroule en trois phases :

Tableau 6: Les trois phases de l'évaluation mi-parcours de OASIL

Étapes	Objets	Produits (Livrables)
Phase documentaire	Examen des documents principaux, Élaboration et analyse des questions d'évaluation ; Élaboration de la méthodologie d'approche ; Programmation des travaux d'évaluation. Ce travail est réalisé principalement sur la base des documents officiels de la FAO et des entretiens avec les responsables de l'évaluation au siège de la FAO à Rome, dans le bureau régional à Tunis et le bureau de pays. En plus de la réunion tenue avec l'ANDZOA en sa qualité d'agence d'exécution du projet	Rapport initial
Phase de terrain	Investigations proprement dites, Formulation des premières conclusions ; Recueil de commentaires Ce travail sera effectué dans les localités concernées par le projet.	Présentation des constats et premières conclusions
Phase de synthèse	Rédaction du rapport d'évaluation dans une version provisoire Rédaction du rapport définitif sur la base des commentaires	Rapport final d'évaluation

2. Approche globale de l'EXMP

Comme sus cité, les TdR sont clairs et exhaustifs et ils définissent clairement les services demandés, les objectifs, les résultats et les produits attendus. En conformité avec les TdR, le présent chapitre vise à établir la stratégie d'évaluation proposée pour satisfaire aux attentes de la mission.

L'approche globale de l'évaluation est basée sur la collecte de données quantitatives et qualitatives et leur analyse. L'instrument d'analyse préféré sera la composition et la consultation approfondie de la documentation ainsi que la consultation extensive des parties prenantes par le biais d'entretiens face à face, vidéo conférences à distances par téléphone ou internet quand les face à face ne seront pas possibles.

La méthode d'analyse des données utilise plusieurs techniques d'évaluation axées sur des analyses factuelles, des évaluations croisées, des analyses statistiques, l'analyse SWOT et la triangulation.

Tableau 7: Méthode d'analyse des données

Méthode	Data analysis and Evaluative judgment (EJ) methods
Analyse Contrefactuelle	Cette méthode peut être utilisée pour évaluer l'impact, car il s'agit d'une comparaison entre ce qui s'est réellement passé et ce qui se serait passé en l'absence de l'intervention. Un concept strict d'analyse contrefactuelle exige une comparaison entre avec et sans intervention, ce qui pourrait ne pas être possible dans cette évaluation.
Évaluation à plusieurs niveaux	Un élément clé de l'approche d'évaluation proposée est que l'accent soit mis sur la participation de tous les acteurs qui sont influencés par les domaines thématiques et les interventions faisant l'objet de l'évaluation. Il en résulte une évaluation à plusieurs niveaux où les points de vue, les commentaires et les données sont recueillis à différents niveaux de la chaîne des parties prenantes.
Analyse Statistique	Cette méthode peut être utilisée pour synthétiser les données quantifiables reçues des questionnaires éventuellement lors des visites de terrain
Analyse SWOT	Ceci sera utilisé pour saisir systématiquement les forces et les faiblesses du système potentiel ainsi que les opportunités et les menaces qui sont impliquées dans la situation à traiter par l'intervention, en intégrant à la fois les caractéristiques intrinsèques de la situation concernée et les facteurs déterminants de l'environnement au cours de la mise en œuvre.
Triangulation	Cette méthode permet d'établir l'exactitude de l'information en comparant deux ou plusieurs types de points de vue indépendants sur les sources de données (par exemple, les entretiens, l'observation et la documentation) portant sur les mêmes résultats. La méthode consistera à recouper l'information en examinant ses différentes sources, les méthodes et les outils pour l'obtenir, et/ou ses différentes versions provenant de différentes sources.

Pour garantir **l'efficacité et l'intégrité** de cette évaluation indépendante, il est essentiel d'obtenir des informations claires et impartiales, provenant de multiples points de vue, sur la valeur du projet d'assistance technique. Nous proposons donc d'adopter les principaux mécanismes et processus de gouvernance suivants pour assurer l'indépendance de l'évaluation et préserver l'autonomie du jugement évaluatif :

Indépendance : Chacun des évaluateurs mettra en œuvre l'évaluation en se basant sur les principes directeurs sus mentionnés. Chaque source recueillie et en particulier concernant celles recueillies via les données primaires seront vérifiées afin de pouvoir attester de la fiabilité de celles-ci. Cela signifie aussi que des questionnaires seront développés basé sur une méthodologie permettant de créer une approche cohérente (le même type de question pour les différents interlocuteurs et interlocutrices) afin d'assurer une comparaison homogène, fiable et indépendante des informations.

Minimiser les préjugés des intervenants et triangulation : Chaque propos des intervenants seront mis en perspective avec des ressources documentaires, des entretiens provenant d'autres interlocuteurs et en veillant à ce que différents types d'interlocuteurs à savoir ceux en charge de la mise en œuvre, ceux bénéficiant des activités et ceux provenant de tous les services concernés ainsi que lorsque faire se peut, des citoyens ordinaires, soient interviewés. Cette approche permettra à l'équipe d'ouvrir à un maximum de vues et de perspectives selon les positions de chacun dans leurs fonctions mais aussi selon les vues de chacun tout en gardant une vision globale et étayée des propos engagés. Toute position exprimée par les interlocuteurs sera mise en perspective avec les autres afin qu'aucun préjugé exprimé ne soit laissé comme unique source d'information.

Élimination des contradictions : Tout propos ou information recueillie contradictoire sera vérifiée via

d'autres sources. Lorsqu'une information contradictoire ne pourra pas être vérifiée, elle sera considérée comme non viable et sera notée en note de bas de page, si les évaluateurs pour une raison quelconque la considèrent comme un élément important à notifier. Toute information qui ne sera pas sourcée ou appuyée par d'autres éléments que la seule expression d'un seul interlocuteur ne sera pas prise en compte dans le cadre de l'évaluation afin d'éviter tout élément du rapport qui ne pourrait pas, par la suite, être expliqué ou justifié.

3. Questions d'évaluation

Les questions d'évaluation liées à chaque critère d'évaluation (pertinence, efficacité, durabilité, facteurs affectant les progrès et les dimensions transversales) sont très bien détaillées dans les termes de référence. La grande question générale d'évaluation (QE) à laquelle on apportera des réponses pour chaque critère d'évaluation. Les indicateurs et la source d'information concernant chaque critère de jugement (CJ) de la question d'évaluation sont insérés dans la matrice d'évaluation (cf. annexe 3).

Les grandes lignes de la matrice d'évaluation sont :

- La **pertinence** de l'approche du projet vis-à-vis des bénéficiaires, du contexte national, GEF et FAO, et des besoins du territoire et des communautés. Il s'agit d'évaluer dans quelle mesure la conception du projet et de ses activités répond-elle aux besoins identifiés et de vérifier que les objectifs du projet sont toujours appropriés.
- L'**efficacité** du projet, en termes de résultats atteints, anticipés ou inatteignables et dans chaque composante du projet ;
- L'**efficacité** du fonctionnement du projet, en termes de mise en œuvre des activités et d'atteinte des objectifs planifiés, de la gestion et du suivi et évaluation des activités de manière optimale ;
- La **soutenabilité / durabilité** des interventions du projet après achèvement de celui-ci sur le long terme en résistant aux risques.
- Les facteurs affectant le progrès qui sont liés au dimensionnement et à la logique d'implémentation et d'intervention du projet par les acteurs concernés y compris la FAO (conception, financement, travail avec les partenaires et les bénéficiaires, gestion des ressources, etc.) ainsi que les facteurs externes dus notamment, à la pandémie la covid-19, aux partenariats développés et/ou à envisager ainsi que les autres facteurs ayant un impact sur la mise en œuvre du projet.
- Les **dimensions transversales** telles que les questions du genre, les problématiques liées aux populations autochtones et aux minorités, les droits de l'homme; les garanties sociales et environnementales appliquées à un projet exigeant, entre autres, un examen de la classification du risque en relation avec les Garanties environnementales et sociales (GES) et la mise en place de provisions pour atténuer les risques identifiés lors de la formulation du projet et des groupes minoritaires et la gestion des connaissances.

4. Critères de notations

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet (voir Document du Projet) devrait être réalisée. Le cadre de résultats présente des indicateurs de performance et d'impact ainsi que les moyens de vérification correspondants.

Des notations seront fournies par rapport aux questions d'évaluation (pertinence, efficacité, efficacité, résultats et durabilité) conformément aux guidelines du GEF. Le tableau des critères d'évaluation et les échelles de notation obligatoires sont inclus dans l'annexe 4 du présent rapport. Ils doivent être remplis et seront joints au résumé exécutif d'évaluation.

5. Approche de mise en œuvre par phase de l'EXMP

Cette stratégie globale de mise en œuvre de l'évaluation à mi-parcours repose sur l'utilisation de principes directeurs, de leçons tirées de projet semblables dans le passé, l'utilisation d'instruments de collecte et

de gestion des données et la répartition de l'approche en trois phases distinctes : la phase de démarrage et documentaire mis en œuvre à distance, la phase de terrain sur place et la phase de synthèse. Pour chacune des phases, des activités clés et des livrables sont déterminés.

L'approche méthodologique globale se déroulera en trois phases successives.

5.1 Phase démarrage et documentaire

Nous avons reçu le lundi 15 novembre 2021 les documents du projet se rapportant essentiellement autour du Prodoc, des rapports semestriels et des rapports de mission effectués dans le cadre de ce projet. Des entretiens de démarrage ont eu lieu avec les responsables de l'évaluation à la FAO, le coordinateur du projet OASIL et le Directeur du Partenariat et la coopération à l'ANDZOA en sa qualité d'agence d'exécution du projet.

Cet ensemble de documents s'est enrichi au cours de la mission de terrain, plus particulièrement, par un rapport terminal englobant l'ensemble des résultats réalisés par le projet en conformité avec le cadre logique du projet et dans tout ce qui est en relation avec les activités menées.

Pendant cette phase, l'équipe de l'évaluation a rédigé la méthodologie d'approche et plus spécifiquement il a préparé un premier agenda, incluant une liste des personnes/institutions à rencontrer, ainsi que les « itinéraires des visites » à effectuer, sur le terrain.

Toutefois, compte tenu du temps imparti à la préparation du présent rapport initial, il était difficile d'analyser profondément les documents disponibles pour essayer d'apporter les premières réponses aux questions d'évaluation.

5.2 Phase de terrain et démarche de l'EXMP

Les investigations comprennent, de façon classique trois grands domaines :

- Poursuite de la recherche et l'exploitation documentaire complémentaire ;
- Entretiens avec les parties prenantes et personnes ressources ;
- Visites de terrain et entretiens avec les bénéficiaires directs.

Pour une bonne efficacité et dans le souci de ne pas disperser les efforts, la mission adoptera une approche « axée sur les résultats », sur la base du présent rapport initial. Sur cette base, l'équipe sera en capacité d'organiser de façon plus efficace ses investigations, de manière à collecter les données complémentaires nécessaires pour répondre aux questions d'évaluation et les vérifier en procédant à la triangulation des sources.

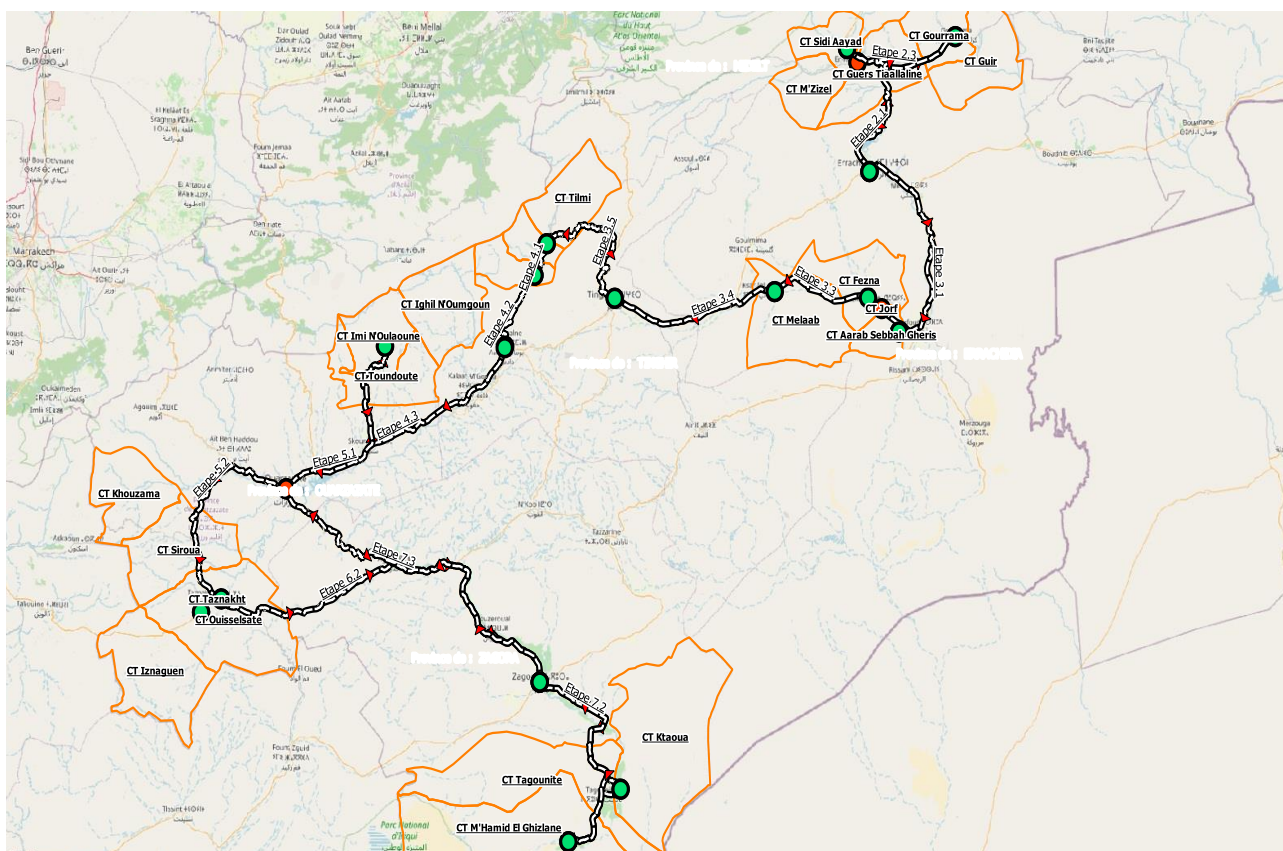
La visite de terrain dans les sites du projet aura lieu du 28 novembre au 9 décembre 2021. La liste provisoire des entretiens avec les parties prenantes et les visites à réaliser sur le terrain, a été établie de manière concordante avec la structuration du projet et couvre les 5 sites et touche les quatre composantes.

Les déplacements prévus vers les cinq sites du projet visent concrètement à recueillir localement les éléments constitutifs de la situation des réalisations du projet et de l'opinion des partenaires, en complément des données déjà disponibles et identifier le cas échéant des problématiques non mentionnées dans les documents examinés.

Tableau 8: Calendrier de visite des 5 sites du projet

Désignation	nov-21					déc-21						
	D28	L29	M30	M1	J2	V3	S4	D5	L6	M7	M8	J9
Transport de Rabat à Er-rachidia	■											
Réunion avec les institutions régionales : l'ORMVA TAF, ABH, INRA, Environnement et ANDZOA (A partir de 9h30)		■										
Visite de terrain à Midelt (Rich) CT SIDI AYAD et (Gourrama)			■									
Visite site Aarab sebbah Gheris-Jorf-Fezna-Mellaab				■								
Visite de terrain à Tinghir (Msemrir) à 9h et Visite de terrain à Tinghir (Ait Sadra Jbel Al Oulia) à 15h					■							
Visite d'Imi N Oulaoune						■						
Synthèse / capitalisation des entretiens et enquêtes de terrain							■	■				
Visite de terrain à Ouarzazate (Ouissalssat) Taznakht 10h									■			
Visite site Mhamid Ketoua										■		
Réunion avec les institutions régionales à l'ORMVAO : ABH, INRA, Environnement et ANDZOA (A partie de 14h30)											■	
Retour à Rabat												■

Figure 6: Itinéraire de visite des projets de OASIL



Les entretiens de terrain seront réalisés en regroupant les bénéficiaires par pôle d'intérêt dans le cadre de focus groupes et vont s'articuler autour des axes relatifs :

- aux questions de l'évaluation (pertinence, efficacité, efficience, soutenabilité, facteurs de

blocage et dimensions transversales) ;

- à la participation des bénéficiaires des deux sexes dans le processus de conception, planification, programmation et analyser les apports du projet et des contraintes rencontrées ;
- à la poursuite et la consolidation des actions et des résultats atteints, par les bénéficiaires dans le cadre institutionnel et stratégique actuel ;
- à la dynamique et les synergies avec d'autres initiatives similaires en termes d'approche, de résultats et de proximité.

A l'issue de la visite du terrain, une réunion de restitution sera organisée pour informer les parties prenantes sur le déroulement du travail avec les institutions régionales et les bénéficiaires et de présenter les constats, les conclusions et les premières recommandations.

5.3 Phase de synthèse et matrice d'évaluation

Pour chaque question, la structuration méthodologique du dispositif d'évaluation obéit à un schéma complexe (mais rigoureux) pouvant être schématisé comme suit :

- Formulation et centralisation des questions évaluatives dans le processus d'évaluation ;
- Justification de la question par rapport à la logique d'évaluation dans le contexte du projet ;
- Exploitation des critères de jugement à travers une « Objectivisation » de la réponse à fournir (la liste des critères représentative des résultats poursuivis y compris pour les aspects transversaux ;
- Recueil des indicateurs selon une approche IOV – Indicateur objectivement vérifiable « triangulation » : trois sources principales : (i) documentation et visites (approche factuelle), (ii) acteurs directs de la mise en œuvre et (iii) bénéficiaires/partenaires.

Les investigations menées et les réponses aux différentes questions permettront de formuler des constats, structurés, selon « l'approche intégrée du cadre logique », par résultats (GAR).

La synthèse à réaliser, sur la base des constats d'évaluation et des réponses, obéit à une logique classique :

- **Conclusions** : Réponse argumentée aux questions d'évaluation et formulation de constats relatifs à chacun des résultats du projet ;
- **Recommandations** : Formulation sur la base de la synthèse : (Conforter/capitaliser les points forts, options d'amélioration pour les points faibles, mise à profit des opportunités et lutte contre les menaces)

Annexe 3 : Matrice de l'évaluation à mi-parcours du projet OASIL

Questions d'évaluation, QE	Critères de jugement	Indicateurs	Source d'information
Pertinence			
QE1 : Dans quelle mesure les objectifs et les activités du projet relatives à la gestion des ressources naturelles dans les agrosystèmes oasiens (eau, sol biodiversité) à travers l'adoption d'une approche concertée, participative, intégrée et inclusive s'intègrent-ils dans les priorités nationales, celles du FEM et de la FAO au Maroc, et répondent-ils aux besoins et priorités des bénéficiaires ciblés ?	Dans quelle mesure les objectifs et les activités du projet s'intègrent-ils dans les priorités nationales, Priorités du FEM et Priorités de la FAO au Maroc ?	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'alignement des objectifs et activités du projet avec les politiques nationales pertinentes - Niveau d'adéquation des actions aux priorités du FEM - Niveau d'adéquation des actions aux priorités de la FAO 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel Bureau FAOMA - Autorités communales - Ministère de l'Agriculture (ANDZOA, INRA, ADA, ORMVA) - Département de Développement Durable - Entités de mise en œuvre du projet :
	Dans Quelle mesure les objectifs et les activités du projet répondent-ils aux besoins et priorités des bénéficiaires et parties prenantes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de prise en compte des besoins des bénéficiaires et parties prenantes - Niveau de pertinence des objectifs et activités du programme au regard de ces besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité Directeur du Projet, Unité de Gestion du projet (coordonnateur et experts métiers), Groupes de travail technique (GTT chargés des différentes composantes) - Bénéficiaires du projet - Société civile
	Dans quelle mesure les parties prenantes et les communautés ont été consultées et impliquées dans la conception et mise en œuvre du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de participation des communautés (hommes, des femmes et jeunes) dans le choix, la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions, et dans le ciblage des bénéficiaires - Niveau de participation des collectivités (choix des communes, sites, bénéficiaires) - Niveau de participation de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de politiques et stratégies nationales et régionales des pays cibles, du FEM et de la FAO - Rapports des concertations réalisées avant conception du projet et lors de la mise en œuvre - Enquêtes et diagnostics des besoins des parties prenantes - Études de base/analytique pour la préparation du projet - Livrables des activités mises en place (travaux, études, formations)
	Dans quelle mesure les partenariats créés par la FAO avec le gouvernement et autres partenaires de mise en œuvre) sont complémentaires et synergétiques?	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la situation avant-projet - Nombre de partenariats développés – par type de structure, financement, et le nombre de personnel formé et impliqué dans le projet - Analyse de la cohésion et de la synergie de travail entre parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents du projet - Partenaires de mise en œuvre par composante - LoA signés
Efficacité			
QE2 : Dans quelle mesure les objectifs et les résultats définis, les activités planifiées ont-ils été réalisés et atteints ?	Dans quelle mesure les interventions du projet ont contribué renforcement des capacités des parties prenantes (amélioration du savoir, instauration de dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'institutions qui adhèrent à une «Déclaration oasis durables" - Nombre d'ateliers (nationaux et régionaux) organisés avec les parties prenantes - Nombre d'institutions ayant participé aux dialogues - Plateforme multipartite opérationnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Examen des réalisations par composante et par résultat (rapports, entretiens parties prenantes, visites de terrains, documents du projet, Rapport de suivi-évaluation, Documents d'implantation des parties prenantes, utilisation du système de suivi-évaluation pour influencer les décisions ..)

Questions d'évaluation, QE	Critères de jugement	Indicateurs	Source d'information
	politique, production d'outils de partage de connaissances) ?	- Nombre de sessions de sensibilisation et de formation	
	Quels sont les résultats réalisés en matière conservation, de protection et de gestion durable des ressources naturelles, de mise en place d'outils de planification et de suivi, d'information et d'aide à la décision ?	- Systèmes de surveillance et d'information - Bassins versants couverts par la comptabilité et audit de l'eau - État de la dégradation des terres - Plans d'investissement et de gestion durable et intégrée - Superficie conduite sous bonnes pratiques (gestion durable de terres et de l'eau) - Nombre d'OP mises en place et accompagnées - Actions innovantes appuyées pour la diversification des moyens d'existence	
	Quels sont les résultats au niveau des thèmes transversaux (genre, égalité des sexes et implication de la société civile) et du système de suivi-évaluation ?	- % de femmes représentantes participant au processus de planification - Fichiers de suivi, Rapports de suivi, rapports d'évaluation - Site web mis en place - Nombre d'outils de communication développé et de rapports diffusés - Ateliers d'avancement des activités du projet	
Efficienne			
QE3 : Dans quelle mesure les effets désirés sont-ils obtenus avec le moins de ressources possibles (fonds, expertise, temps, coûts administratifs)?	Dans quelle mesure pendant la phase de conception du projet, un rapport correct a été développé entre l'objectif général, les résultats et les moyens ?	- Choix réaliste des stratégies et des moyens - Estimations réalistes des budgets et des ressources humaines externes	- Partenaires du projet - FAOMA - Ministères partenaires - OSC - Instances de mise en œuvre du projet : Comité de Pilotage, UGP - Cadre logique initial Vs cadre logique révisé
	Les ressources ont -t-elle été mises en place en quantité, en qualité et aux moments prévus?	- Mise en place des ressources humaines et des structures selon la programmation ?	- Modifications des budgets et allocations depuis la conception du projet - Changement opéré en termes de RH affectés au projet depuis sa conception.
	Existe-t-il un rapport correct entre les résultats obtenus et les moyens mis en œuvre ?	- Degré d'atteinte des résultats avec les ressources mises en place - Obtention de résultats non prévus	- Analyse du fonctionnement et des besoins des Instances de mise en œuvre du projet : Comité de

Questions d'évaluation, QE	Critères de jugement	Indicateurs	Source d'information
	Les modalités organisationnelles de l'intervention ont-elles une influence positive sur la réalisation des objectifs?	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en considération du rapport qualité/prix - Utilisation effective du budget estimé et allocation en fonction de la planification (taux d'engagement) - Structures institutionnelles (organisationnelles) claires et applicables dans le contexte du Projet - La qualité de la gestion du programme est satisfaisante - Gestion financière souple et efficace 	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage, UGP, comités techniques et articulation entre les partenaires - Analyse des partenariats et cofinancement - État d'avancement de l'exécution physique et financière du projet ainsi que de la mobilisation des budgets - Mécanisme de contrôles financiers appropriés : Communication de données, planification, prise des décisions budgétaires et de versement des fonds en temps utile. - Performance de décaissement
Soutenabilité			
QE 4 : Dans quelle mesure les bénéfices résultant du projet continuent-ils après achèvement de celui-ci sur le long terme en résistant aux risques ?	Le projet à ce jour donne-t-il des prémices de soutenabilité institutionnelle, politique, financière, technique est environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Effets atteints ou non - Rôle de catalyseur / Effet de répliation - Progrès vers l'impact. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens avec les différentes parties prenantes - Réalisations du projet - Consultation des différents livrables et documents du projet
	Le projet à ce jour donne-t-il des prémices de possibilité de duplication	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation par le pays - Mécanismes visant l'institutionnalisation des acquis du projet OASIL - Aménagements et/ou réorientations des activités, de financement e des méthodes de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens avec les différentes parties prenantes - Réalisations du projet - Consultation des différents livrables et documents du projet
Facteurs affectant la performance			
QE 5 : Existe-t-il des barrières ou d'autres risques qui pourraient entraver la progression future vers les objectifs de plus long terme du projet et leur réalisation ? Le projet a-t-il mis en place des partenariats et a impliqué les parties prenantes (niveau d'appropriation des résultats) ? A-t-il reçu le soutien politique du	Quel est le rôle des partenaires financiers dans le cycle du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Appui et soutien de la FAO (technique, administratif, opérationnel) durant l'identification, la formulation, l'approbation, le démarrage et exécution du projet - Planification et pris les décisions conjointes des partenaires sur la mise en œuvre de projet - La gestion du financement le projet : financement FEM, FAO et cofinancement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens avec les différentes parties prenantes - Réalisations du projet - Consultation des différents livrables et documents du projet - Réunion avec le responsable de suivi-évaluation
	Quels ont été les principaux défis en termes de partenariat et d'implication des parties prenantes et développement de partenariat ?	<ul style="list-style-type: none"> - Degré d'implication des parties prenantes, y compris les groupes défavorisés et vulnérables, les personnes porteuses de handicap et le secteur privé ont-ils été impliqués dans la formulation et la mise en œuvre du projet 	

Questions d'évaluation, QE	Critères de jugement	Indicateurs	Source d'information
gouvernement, le soutien institutionnel des partenaires opérationnels?		- Niveau de soutien politique du gouvernement, des institutions pour l'opérationnalisation des partenaires publics, privés et avec les OSC	
	Quelle efficacité le projet a-t-il eu quant à la communication et la promotion des messages et résultats principaux aux partenaires, aux parties prenantes et à un public général?	- Niveau de communication de messages et résultats principaux aux partenaires, aux parties prenantes et à un public général - Le système suivi-évaluation (S&E) du projet OASIL opérationnel, génère et diffuse des informations	
Questions transversales			
QE6 : Dans quelle mesure les considérations de genre (au sens large et au sens spécifique aux femmes oasiennes) et l'implication des OSC sont-elles prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet ?	Le projet a-t-il été conçu et mis en œuvre de manière à garantir la participation et des bénéfices équitables selon le genre ? Une analyse par genre a-t-elle été réalisée ?	- La prise en compte des groupes sociaux vulnérables (femmes, et jeunes) et leur participation dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet	- Entretiens avec les différentes parties prenantes - Réalisations du projet - Consultation des différents livrables et documents du projet
		- Analyse de données ventilées par sexe, identification des disparités ou des différences liées à la sexospécificité ; - Analyse des approches participatives mises en place par le projet et notamment le volet participation des femmes (identification des bénéficiaires, collecte	
		- La capitalisation et le partage des connaissances (collecte et traitement systématique des données ventilées par sexe au sein de la base de données du projet, renforcement des capacités et diffusion du savoir auprès des femmes).	

Annexe 4 : Cadre logique du projet OASIL

CADRE LOGIQUE										
<i>Objectif du projet : Revitaliser les agroécosystèmes oasiens de la région de Drâa-Tafilalet pour qu'ils soient productifs, attrayants et sains, et qu'ils soutiennent et rendent plus résistants les moyens de subsistance des communautés locales</i>										
Composante 1: DIALOGUE DES POLITIQUES: Soutenir le dialogue politique aux niveaux national et régional sur la gestion durable des agro-écosystèmes oasiens										
Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence 2017/2018	Cible Année 2019	Cible Année 2020	Cible Année 2021	Cible Année 2022	Cible finale	Moyens de vérification (MDV)	Hypothèses	Responsable de Collecte
Résultat 1.1: Le gouvernement et les autres parties prenantes nationales et locales utilisent des connaissances concrètes sur les défis et les possibilités qu'offrent les oasis pour promouvoir la gestion durable des agroécosystèmes oasiens par le biais de stratégies et de plans de développement	Nombre d'institutions publiques et privées qui adhèrent à une « Déclaration des oasis durables »	0	0	10	14	18	18	(i) La déclaration	Le développement durable des oasis reste une priorité pour le gouvernement	Equipe projet (EP)
	L'agro-biodiversité, la gestion durable des terres et des eaux et les approches sensibles au climat sont intégrées dans les futurs plans de développement régional de la région Draâ-Tafilalet, en aidant le processus de régionalisation avancée	0	5	10	15		30	(ii)2021-2026 PAR		EP
Extrant 1.1.1. Des dialogues sur les politiques et des échanges de connaissances impliquant différentes parties prenantes de multiples secteurs sont tenus aux niveaux régional et national sur les facteurs critiques et les approches novatrices pour assurer la durabilité des agroécosystèmes oasiens	Nombre d'ateliers (nationaux et régionaux) organisés avec les parties prenantes	0	1	1	1	2	5	Rapports du projet		EP
	Nombre d'institutions ayant participé aux dialogues	0	25	25	25	26	26	Rapports et listes de présence		EP
Extrant 1.1.2. Une plate-forme multipartite sur les agro-écosystèmes oasiens pour échanger des informations pertinentes, des données et des meilleures pratiques pour une gestion intégrée et durable des agroécosystèmes oasis est développée pour éclairer la prise de décision aux niveaux national et régional	Plateforme multipartite opérationnelle	0	0	0	1		1	Plateforme		EP
	Nombre d'institutions ayant adhéré à la mise en place de la plate-forme	0	0	10	14	18	18	PV des réunion		EP
Extrant 1.1.3. Évaluation des besoins en capacités et programme de formation élaboré et mis en œuvre pour accroître la capacité des agents de l'Agence nationale de vulgarisation (ONCA), ORMVAT, ORMVAO, ANDZOA, INRA, ADR à intégrer l'agro-biodiversité, la gestion durable des terres et des eaux et les approches d'atténuation du changement climatique; L'amélioration des pratiques agro-sylvo-pastorales résistantes au climat dans les plans et les politiques	Nombre de sessions de sensibilisation et de formation	0	0	5	5	1	11	Rapports du projet		EP
	Nombre de voyage d'étude et d'échange organisé	0	0	0	2	0	2	Rapports du projet		EP

Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence 2017/2018	Cible Année 2019	Cible Année 2020	Cible Année 2021	Cible Année 2022	Cible finale	Moyens de vérification (MDV)	Hypothèses	Responsable de Collecte	
Extrant 1.1.4. Une déclaration (Charte des oasis durables) est élaborée pour informer les politiques sectorielles et les stratégies et plans de développement	Charte "des oasis durable" validée	0	0	0	1	0	1	Document validé de la charte		EP	
Composante 2: PLANIFICATION ET SUIVI: Amélioration des systèmes de planification et de surveillance des MRN et SPI aux niveaux régional et local											
Résultat 2.1: La connaissance et l'information sur l'état et la gestion durable des ressources naturelles (eau, terre, biodiversité) dans les agro-écosystèmes oasiens sont améliorées dans la région de Drâa-Tafilalet		Cartographie partielle de la dégradation des terres à Ouarzazate.			1			Le système d'information est maintenu et mis à jour	Systèmes d'information (PV de réception des stations mise en place)	Les informations et données sont mises à disposition par les partenaires concernés	EP
	Systèmes de surveillance et d'information, y compris l'information spatiale opérationnel	Base de données des Oasis développée par l'INRA. (palmier dattier)				1					
		Système d'information de l'Agence de Bassin et autres	2	2	2	2					
Extrant 2.1.1 La comptabilité participative de l'eau et l'audit sont menées au niveau régional	Nombre de Bassins couverts par la comptabilité et audit de l'eau	0	0	2	3		5	Rapport de l'activité		EP	
Extrant 2.1.2. L'évaluation de la dégradation des terres menée au niveau régional	Evaluation de la dégradation des terres dans la région	0	0	2	3	0	5	Rapport de l'évaluation		EP	
Extrant 2.1.3. L'évaluation et la surveillance de la diversité génétique sont menées dans des typologies d'oasis choisies	Nombre de sites couverts par la surveillance de la diversité génétique	0		2	3		5	Rapport de l'activité		EP	
Extrant 2.1.7. Les systèmes d'information d'Oasis améliorés grâce à l'analyse spatiale (systèmes SIG) au niveau régional	SIG élaboré et opérationnel en harmonisation avec la plateforme multipartite	0	0	0	1	0	1	SIG opérationnel		EP	

Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence 2017/2018	Cible Année 2019	Cible Année 2020	Cible Année 2021	Cible Année 2022	Cible finale	Moyens de vérification (MDV)	Hypothèses	Responsable de Collecte
Extrant 2.1.4. La typologie et la cartographie d'Oasis basées sur des facteurs bio-physiques et socio-économiques (approches écosystémiques et de moyens de subsistance) sont élaborées	Typologie des oasis validée	0	1	0	0	0	1	Rapport de l'étude		EP
Extrant 2.1.6. Les pratiques et les technologies dans les agro-écosystèmes oasiens, y compris les agro-écosystèmes traditionnels, sont collectées et évaluées, complétant d'autres initiatives	Nombre de guides de bonnes pratiques de la durabilité des agroécosystèmes validés	0		15	15		30	Guides validés		EP
Extrant 2.1.5. La durabilité de chaque type d'oasis est évaluée de manière participative	Nombre d'ateliers organisés sur la durabilité des agroécosystème oasiens	0	5	5	5	0	15	Rapports du projet		EP
Résultat 2.2: Les plans d'investissement et de gestion des agro-écosystèmes oasiens sont élaborés de manière participative à l'aide d'une approche intégrée du paysage	Nbre de plans d'investissement et de gestion durable et intégrée des agro-écosystèmes oasiens	0	0	5			5	(i) Plans de gestion et d'investissement et rapports d'étape	L'information est disponible, Disponibilité des parties prenantes concernées	
	% de femmes représentantes participant au processus de planification (% des femmes dans les CCO : Comité de concertation et d'orientation).	0%	30 %	30 %	30 %		30 %	(ii) Enquêtes et rapports pointus	Les parties prenantes valident la sélection des sites pilotes en s'appuyant sur des éléments de preuve fondés sur la connaissance	CCO
Extrant 2.2.1. Des plans de gestion et d'investissement durables et intégrés, y compris un mécanisme de gouvernance inclusif, dans une oasis pilote sélectionnée sont élaborés de manière participative	Nombre de plans d'investissement et gestion durable	0		5			5	Documents validés des plans		EP

Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence 2017/2018	Cible Année 2019	Cible Année 2020	Cible Année 2021	Cible Année 2022	Cible finale	Moyens de vérification (MDV)	Hypothèses	Responsable de Collecte	
Composante 3 : DÉMONSTRATION: Des plans de gestion et d'investissement agro-écosystèmes oasis durables et intégrés sont mis en œuvre dans des écosystèmes oasiens pilotes dans au moins 2 sous-bassins de drainage											
Résultat 3.1: Les écosystèmes oasiens pilotes sont restaurés, sauvegardés et gérés de manière durable grâce à une approche intégrée du paysage	Superficie conduite sous bonnes pratiques (gestion durable de terres et de l'eau) agricole et pastorale	TBC					60 000	60 000 ha	Image satellite, Rapport de projet, Système d'information d'Oasis, Evaluation DATAR	Les institutions régionales concernées conviennent de mettre en œuvre les activités incluses dans les plans de gestion et d'investissement d'une manière coordonnée.	EP
	Nombre de variétés et races animales locales préservées	TBC						10 animales 30 végétales (A titre indicatif)		EP	
Extrant 3.1.1. Formation, assistance technique et échange de connaissances pour le renforcement des capacités des communautés agro-pastorales locales d'oasis afin de permettre une gestion durable et une intensification durable de la production des agro-écosystèmes oasiens	Nombre de sessions de formation de voyages d'échange	0	0	2	2	2	6	Rapports du projet et listes de présence		EP	
Extrant 3.1.2. Certaines bonnes pratiques agricoles sont mises en œuvre dans des agroécosystèmes oasiens pilotes	Nombre de bonnes pratiques mises en œuvre	0	0	5	5	5	15	Rapports du projet		EP	
	Nombre de site de démonstration mis en place	0	0	4	4	4	12	Rapports du projet, fiches techniques		EP	
Extrant 3.1.3. Certaines technologies traditionnelles et innovatrices à faibles émissions sont restaurées et / ou introduites dans les agro-écosystèmes oasiens pilotes, tels qu'identifiés dans les plans	Nombre de Khetara réhabilité,	0	2	2	2	2	8	PV de réception de travaux		EP	
Extrant 3.1.4. Certaines mesures de protection contre la dégradation des terres sont mises en œuvre dans les agro-écosystèmes oasiens pilotes, tels qu'identifiés dans les plans	Nombre d'infrastructure de protection mis en place	0		2	2	1	5	PV de réception de travaux		EP	
	Nombre de sites protégés contre l'ensablement	0		2			2	PV de réception de travaux		EP	

Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence 2017/2018	Cible Année 2019	Cible Année 2020	Cible Année 2021	Cible Année 2022	Cible finale	Moyens de vérification (MDV)	Hypothèses	Responsable de Collecte
Extrant 3.1.5. L'agro-biodiversité est conservée in situ et utilisée de manière durable	Nombre d'Agdals réhabilités	0	0	1	1		2	PV de réception de travaux		EP
	Nombre de parcelles mises en place pour la conservation d'espèces et de variétés locales	0	0	1	2	2	5	Rapports du projet		EP
Extrant 3.1.6. Des mécanismes de gouvernance inclusifs sont établis dans les sites oasiens pilotes	Nombre de CCO (Comité de concertation et d'orientation) constituée	0	5				5	Rapports du projet et listes de présence		EP
	Nombre de sessions de formation		2	1	1	1	5			EP
Résultat 3.2: Les moyens d'existence et le revenu des petits exploitants d'oasis sont plus résistants, diversifiés et renforcés	Augmentation de % du revenu annuel moyen des ménages ventilé par sexe (échantillon de ménages oasiens dans la zone du projet) de la production agricole et d'élevage	Revenu annuel minimum du ménage de 14400 à 15600 MAD (données ventilées non disponibles)				20 %	Augmentation de 20% pour les femmes chefs de ménages et 20% pour les ménages dirigés par des hommes	Enquêtes sexospécifiques (rapports pointus)	Les prix du marché des produits alimentaires restent stables	EP
Extrant 3.2.1. Le développement d'une chaîne de valeur durable d'une sélection de produits agro-pastoraux issus d'agro-écosystèmes oasiens est soutenu	Nombre de produits locaux appuyés	0	0	4	8	4	16	Rapports du projet		EP
	Nombre d'OP mises en place et accompagnées	0	0	2	3		5	Rapports du projet et PV de constitution		EP
Extrant 3.2.2. La diversification des moyens d'existence en milieu rural est soutenue	Actions innovantes appuyées pour la diversification des moyens d'existence	0	0	2	2	1	5	Rapports du projet et PV de création		EP

Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence 2017/2018	Cible Année 2019	Cible Année 2020	Cible Année 2021	Cible Année 2022	Cible finale	Moyens de vérification (MDV)	Hypothèses	Responsable de Collecte
---------------------	-------------	-----------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	--------------	------------------------------	------------	-------------------------

Composante 4: Suivi et évaluation des projets et gestion des connaissances

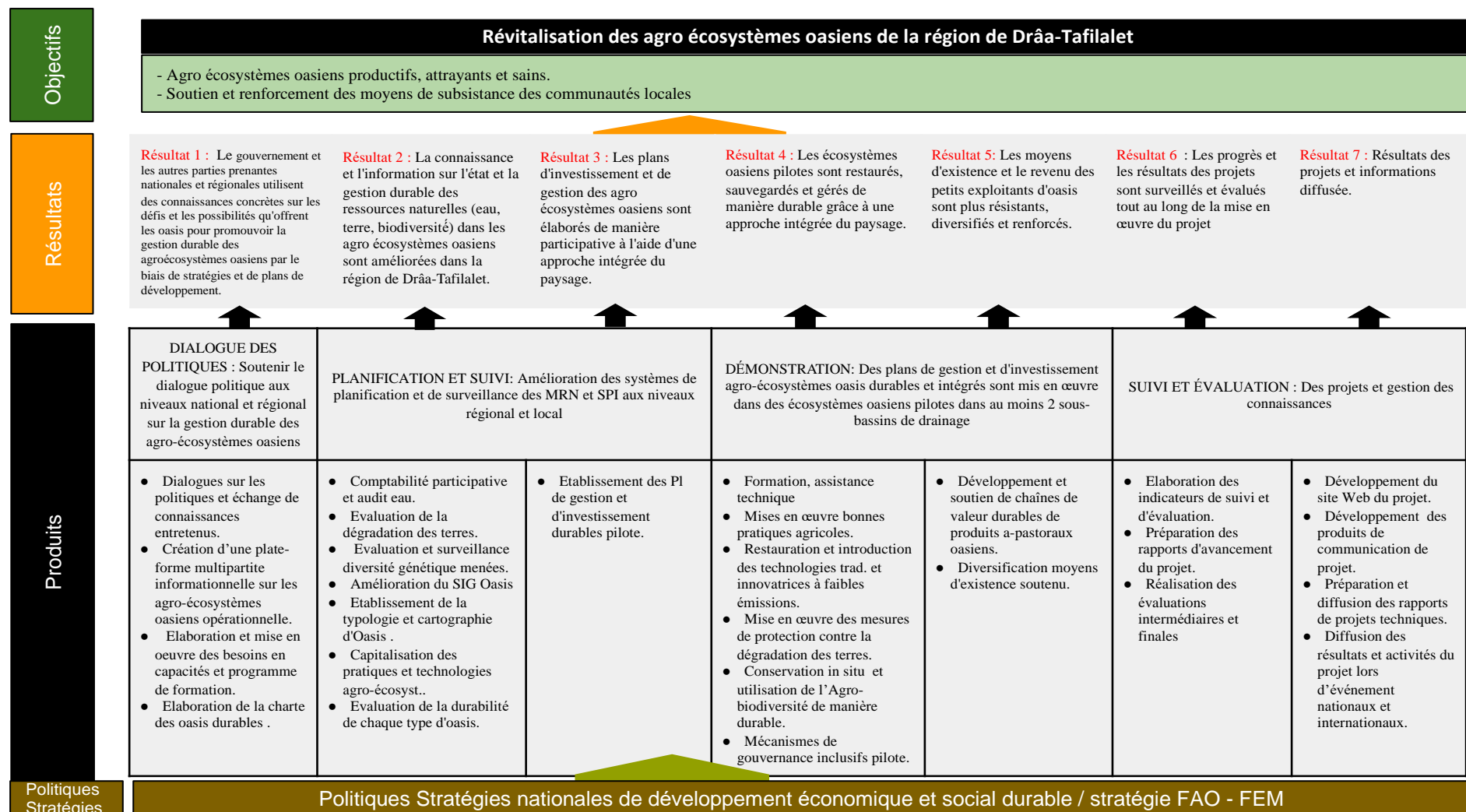
Résultat 4.1: Les progrès et les résultats des projets sont surveillés et évalués tout au long de la mise en œuvre du projet

Extrant 4.1.1. Des indicateurs de suivi et d'évaluation élaborés et collectés pendant la mise en œuvre du projet	Fichier de révision du cadre logique validé	0	1				1	Fichier de cadre logique révisé		
	Document de suivi du projet	0	1	2	2	2	7	Rapport d'avancement		
Extrant 4.1.2. Rapports d'avancement du projet préparés	Nombre de rapport produits	0	2	2	2	2	8	Rapports validés		
Extrant 4.1.3. Évaluations intermédiaires et finales menées	Nombre d'évaluations (intermédiaire et finale)	0		1		1	2	Rapports d'évaluation		

Résultat 4.2 Résultats des projets et informations diffusées

Extrant 4.2.1. Site Web du projet développé	Site web mis en place	0		1			1	Site web fonctionnel		
Extrant 4.2.2. Produits de communication de projet développés	Nombre d'outils de communication développé	0	5	10			15	Rapports du projet		
Extrant 4.2.3. Rapports de projets techniques préparés et diffusés	Nombre de rapport diffusés	0	1	1	1		3	Rapports du projet		
Extrant 4.2.4. Résultats et activités du projet diffusés lors d'événements nationaux et internationaux	Ateliers d'avancement des activités du projet	0	1	1	1	1	4	Rapports du projet et listes de présence		

Annexe 5 : Cadre de la théorie de changement (chaîne de résultats)



Annexe 6 : Tableau des actions réalisées par le projet OASIL

PROJET OASIL: GCP/MOR/046/GFF

Actions réalisées, en cours de réalisation, engagées ou en cours d'engagement dans le cadre du projet OASIL

N°	PROVINCE	COMMUNE	ACTION	SECTEUR	TYPE ACTION	MONTANT EN DHS	ETAT AVANCEMENT
1	Errachidia	Aarab Sb Gheris	Réhabilitation de deux khattara Lagrinia et Oulouia	Eau	khettaras		Réceptionné
2	Errachidia	Aarab Sb Gheris	Réhabilitation intégrale de Khettara (Lagdima, Krayer)	Eau	khettaras		Engagement en cours
3	Errachidia	Aarab Sb Gheris	Lutte contre ensablement pour protection 2 Khettaras	Environnement	Protect. mécanique		TDRs en cours
4	Errachidia	Aarab Sb Gheris	Acquisition de stations hydrologiques et climatologiques	Eau	Equipement de suivi		Réalisation en cours
5	Errachidia	Jorf	Réhabilitation intégrale de Khettara (Souihla Lhayne)	Eau	khettaras		Engagement en cours
6	Errachidia	Jorf	Mise en place d'unité de stockage des dattes (t. négative)	Valorisation	Unité de stockage		Engagement en cours
7	Errachidia	Jorf	Acquisition de matériel pour foyer féminin	Valorisation	Matériel de tissage		Engagement en cours
8	Errachidia	Jorf	Contribution à la mise en place d'une unité de compostage	Valorisation	Unité et connexes		Engagement en cours
9	Errachidia	Mellaab	Equipement solaire forage coopérative El Fath	Eau	Solaire forage		Réceptionné
10	Errachidia	Mellaab	Réhabilitation intégrale de Khettara (Ouinigui)	Eau	khettaras		Engagement en cours
11	Errachidia	Fezna	Installation de Piézomètre	Eau	Equipement de suivi		Réceptionné
12	Errachidia	Fezna	Etude de mise à niveau de la STEP	Environnement	Etude STEP		Engagement en cours
13	Errachidia	Fezna	Réhabilitation de seguia (Masraf Lahjar)	Eau	Séguias		Engagement en cours
14	Errachidia	Communes	Etude pour recharge artificielle de la nappe des Khettaras	Eau	Etude recharge		Réalisation en cours
15	Midelt	Guir	Fonçage et équipement de deux (2) forages pour l'irrigation	Eau	Forages, équipement		Réceptionné
16	Midelt	Guir	Création de points d'eau pour abreuvement cheptel	Eau	Forage, équipement		Engagement en cours
17	Midelt	Guir	Equipement de deux forages collectifs en pompage solaire	Eau	Solaire forage		Engagement en cours
18	Midelt	Guers Tiallaline	Installation de Piézomètre à Tiaallaline	Eau	Equipement de suivi		Réceptionné
19	Midelt	Guers Tiallaline	Remise à niveau du bassin des marges d'huilerie de Rich	Environnement	Réhabilitation		Réceptionné
20	Midelt	Guers Tiallaline	Etude d'assainissement liquide de Guers Tiallaline	Environnement	Assainissement		Réalisation en cours
21	Midelt	Guers Tiallaline	Fonçage et équipement Forage collectif cherif	Environnement	Forage, équipement		En cours lancement
22	Midelt	Guers Tiallaline	Equipement de coopérative Féminine	Valorisation	Matériel de broyage		En cours lancement
23	Midelt	Guers Tiallaline	Acquisition de stations d'alertes de crues	Eau	Equipement de suivi		Engagement en cours
24	Midelt	Mzizel	Equipement solaire de deux (2) stations destinées à l'AEP	Eau	Solaire AEP		Réceptionné

25	Midelt	Mzizel	Création de point d'eau pour cheptel	Eau	Forage équipement		En cours lancement
26	Midelt	Mzizel	Ouvrage de franchissement sur Oued Ziz	Désenclavement	Scolarisation enfants		Etude
27	Midelt	Mzizel	Centre technique apicole (pour les zones oasiennes)	Biodiversité	Abeille jaune		Réceptionné
28	Midelt	Gourrama	Etude d'assainissement liquide de Gourrama	Environnement	Assainissement		Réceptionné
29	Midelt	Gourrama	Mur de protection des terrains agricoles à Motzli	Sol	PTC		Engagement en cours
30	Midelt	Gourrama	AEP de quatre (4) Ksours Amont Guir	Eau	Eau potable		En cours lancement
31	Midelt	Gourrama	Ramassage des ordures	Environnement	Acquisition benne		En cours lancement
32	Midelt	Gourrama	Réhabilitation de seguia (Lamzraa Ait Ali)	Eau	Séguias		En cours lancement
33	Midelt	Sidi Ayad	Construction de deux séguias Boukhlouf et Tilicht	Eau	Séguias		Réceptionné
34	Midelt	Sidi Ayad	Création d'une pépinière de PAMs	Valorisation	Serre et connexes		En cours lancement
35	Midelt	Sidi Ayad	Réhabilitation deux séguias (Tadrakloute et Tassoufante)	Eau	Séguias		Engagement en cours
36	Midelt	Communes	Etude pour des circuits touristiques	Tourisme	Etude		Réalisation en cours
37	Ouarzazate	Ouissalssate	Construction de seuil en gabions	Eau	Seuils en gabions		Réceptionné
38	Ouarzazate	Ouissalssate	Création de point d'eau pour cheptel	Biodiversité	Point d'eau		Réceptionné
39	Ouarzazate	Ouissalssate	Equipement d'un forage collectif en pompage solaire	Eau	Solaire forage		Engagement en cours
40	Ouarzazate	Iznaguen	Construction de seuil en gabions	Eau	Seuils en gabions		Réceptionné
41	Ouarzazate	Iznaguen	Création de point d'eau pour cheptel	Biodiversité	Point d'eau		Réceptionné
42	Ouarzazate	Iznaguen	Construction abri anti neige pour cheptel	Biodiversité	Abri anti neige		Engagement en cours
43	Ouarzazate	Iznaguen	Réhabilitation d'un grenier traditionnel (Igodar)	Culture	Réhabilitation		Engagement en cours
44	Ouarzazate	Siroua	Equipement ramassage ordures ménagères	Environnement	Ramassage ordures		Réceptionné
45	Ouarzazate	Siroua	Réhabilitation de deux séguias (Tamazirt et Tarentule)	Eau	Séguias		Engagement en cours
46	Ouarzazate	Siroua	Construction abri anti neige pour cheptel	Biodiversité	Abri anti neige		Engagement en cours
47	Ouarzazate	Taznakht	Mise en place d'un piézomètre	Eau	Equipement de suivi		Travaux en cours
48	Ouarzazate	Khouzama	Construction abri Anti neige pour cheptel	Biodiversité	Abri anti neige		Réceptionné
49	Ouarzazate	Iminoulaoune	Réhabilitation intégrale de la séguia sur 1000 ml	Eau	Séguias		Réceptionné
50	Ouarzazate	Iminoulaoune	Construction d'un abri Anti neige pour cheptel	Biodiversité	Abri anti neige		Réceptionné
51	Ouarzazate	Iminoulaoune	Mur de protection des terrains agricoles et des habitations	Sol	Protection sol		Engagement en cours
52	Ouarzazate	Iminoulaoune	Acquisition de stations hydrologiques et climatologiques	Eau	Equipement de suivi		Engagement en cours
53	Ouarzazate	Toundoute	Réhabilitation khetaras et appui avec solaire	Eau	khetaras		Engagement en cours

54	Ouarzazate	Toundoute	Mur de protection des terrains agricoles et des habitations	Sol	Protection sol		Engagement en cours
55	Ouarzazate	Toundoute	Construction abri anti neige pour cheptel	Biodiversité	Abri anti neige		Engagement en cours
56	Tinghir	Tilmi	Abris anti-neige pour cheptel	Biodiversité	Abri anti neige		Réceptionné
57	Tinghir	Tilmi	Point d'eau pour la sauvegarde du cheptel	Biodiversité	Point d'eau		Réceptionné
58	Tinghir	Tilmi	Mur de protection des terrains agricoles et des habitations	Sol	PTC		Engagement en cours
59	Tinghir	A. Sdrat J Ouloui	Réhabilitation de la séguia sur 1000 ml	Eau	Séguias		Réceptionné
60	Tinghir	A. Sdrat J Ouloui	Construction d'un réseau de seuils	Eau	Seuils en gabions		Réceptionné
61	Tinghir	A Sdrat J Ouloui	Construction abri Anti neige pour cheptel	Biodiversité	Abri anti neige		Engagement en cours
62	Tinghir	Ighil Nmgoun	Construction d'un abris anti-neige pour cheptel	Biodiversité	Abri anti neige		Réceptionné
63	Tinghir	Ighil Nmgoun	Etude de faisabilité d'un petit barrage	Eau	Etude petit barrage		Réceptionné
64	Tinghir	Ighil Nmgoun	Réhabilitation de la séguia Ouzimight	Eau	Séguias		Engagement en cours
65	Tinghir	Msemrir	Réhabilitation de seguia sur 1000 ml	Eau	Séguias		Réceptionné
66	Tinghir	Msemrir	Mur de protection des terrains agricoles et des habitations	Sol	Protection sol		Engagement en cours
67	Tinghir	Msemrir	Acquisition de stations hydrologiques et climatologiques	Eau	Equipement de suivi		Engagement en cours
68	Tinghir	Msemrir	Equipement de deux forages collectifs en pompage solaire	Eau	Solaire forage		Travaux à implanter
69	Zagora	Mh. Al Ghizlane	Equipement solaire de deux puits	Eau	Solaire forage		Réceptionné
70	Zagora	Mh. Al Ghizlane	Etude impact environnemental activités du tourisme	Tourisme	EIES		Réalisation en cours
71	Zagora	Mh. Al Ghizlane	Lutte contre ensablement	Environnement	Protection sol		TDRs en cours
72	Zagora	Mh. Al Ghizlane	Equipement de deux forages collectifs en pompage solaire	Eau	Solaire forage		Engagement en cours
73	Zagora	Mh. Al Ghizlane	Mise en place d'un piézomètre	Eau	Equipement de suivi		Engagement en cours
74	Zagora	Tagounite	Etude de faisabilité d'un petit barrage	Eau	Etude petit barrage		Réceptionné
75	Zagora	Ketaoua	Réhabilitation séguia Guergir	Eau	Séguias		Engagement en cours
76	Zagora	Ketaoua	Etude faisabilité technico-économique valorisation accacia	Environnement	Etude		TDRs en cours
77	Zagora	Ketaoua	Contribution réhabilitation AEP	Eau	AEP		Engagement en cours
78	Zone OASIL	Tous les sites	Mise en place d'une plateforme d'échange d'information	Etude	Elaboration TDRs		Receptionné
79	Zone OASIL	Tous les sites	Mise en place d'une plateforme d'échange d'information	Sys. Information	Etude, fourniture		Lancement en cours
80	Zone OASIL	Tous les sites	Etude planification et préparation PIGD	Etude	Etudes pour 5 sites		Réceptionné

81	Zone OASIL	Tous les sites	Etude sur la femme oasienne	Etude	Etude		Réceptionné
82	Zone OASIL	Tous les sites	Etude de la comptabilité et audit de l'eau	Etude	Etude		Réalisation en cours
83	Zone OASIL	Tous les sites	Etude la biodiversité animale et végétale dans les sites	Etude	Protect. biodiversité		Réalisation en cours
84	Zone OASIL	Tous les sites	Etude de la dégradation des sols	Etude	Protection des sols		Réalisation en cours
85	Zone OASIL	Tous les sites	Etude des risques	Etude	Dispositif alerte		Lancement en cours
86	Zone OASIL	Tous les sites	Etude de modernisation des souks ruraux	Etude	Mise à niveau souks		TDRs en cours
87	Zone OASIL	Tous les sites	Etude d'assainissement des ksours	Etude	Environnement		TDRs en cours
88	Zone OASIL	Tous les sites	Charte Oasis Durables	Etude	Dévelop. durable		Lancement en cours
89	Zone OASIL	Guir-Ziz-Draa	Etude impact des huileries amont des barrages	Etude	Environnement		Receptionné

Annexe 7 : Liste non exhaustive des études réalisées par le projet

Situation à juin 2021

COMPOSANTE	ETUDES	STATUT
C1	études de diagnostic des plans élaborés aux niveaux de la région, des provinces et des communes et de l'évaluation de leurs impacts sur le développement durable des agroécosystèmes oasiens des sites d'Er-rachida et Midelt	Réceptionné
C1	études de diagnostic des plans élaborés aux niveaux de la région, des provinces et des communes et de l'évaluation de leurs impacts sur le développement durable des agroécosystèmes oasiens des sites d'Ouarzazate, Tinghir et Zagora	Réceptionné
C1	Réalisation d'une étude sur l'élaboration des termes de référence pour la mise en place d'une plateforme dite "oasis-data"	Réceptionné
C1	Élaboration d'un plan de développement des ressources humaines et amélioration des capacités en terme de gestion intégrée	Réceptionné
C1	Étude pour la mise en place d'une plateforme de suivi des oasis.	prévue 2021/2022
C1	Étude d'élaboration du document de "charte d'oasis durables"	prévue 2021/2022
C1	Déclinaison des PIGD dans les PAC	prévue 2021/2022
C1	Assistance et appui à l'ANDZOA pour mise en place système de renforcement du dialogue multipartite	prévue 2021/2022
C2	Élaboration PIGD Erachidia midelt	Réceptionné
C2	Elaboration PIGD Ouarzazate, Tinghir, Zagora	Réceptionné
C2	étude de faisabilité de l'assainissement liquide du centre de Gourrama,a, province de Midelt	Réceptionné
C2	Étude de faisabilité de deux petits barrages : Laaguiba Lbida, Tagounite, M'hamid el Ghizlane	Réceptionné
C2	Études impact environnemental des huileries sur les cours d'eau	Réceptionné
C2	Étude d'exécution du barrage TitNali	Réceptionné
C2	Étude typologie des oasis	Réceptionné
C2	Étude de faisabilité des ouvrages de collecte des eaux et de lutte contre l'érosion;	Réalisation en cours
C2	Étude de la comptabilité et l'audit de l'eau dans la Région du Draa-Tafilalet	Réalisation en cours
C2	Étude de la recharge de la nappe des khetaras du site de Ghéris (Aarab Sabbah Gheris, Jorf et Melaab)	Réalisation en cours
C2	Étude impact environnemental du tourisme sur le site Mhamid Al Ghizlane	Réalisation en cours
C2	Évaluation de l'Agrobiodiversité Animale	Réalisation en cours
C2	Évaluation de la Biodiversité Végétale en zones pastorales	Réalisation en cours
C2	Évaluation agrobiodiversité végétale	Réalisation en cours
C2	Évaluation biodiversité faunistique sauvage	Réalisation en cours
C2	Réalisation de l'étude de faisabilité d'assainissement liquide du centre de la CT de Guers Tiaallaline,	Réalisation en cours
C2	Étude des risques de dégradation environnementale au niveau de 5 sites,	Engagement en cours

C2	Étude de mise à niveau de la STEP de Fezna,	Engagement en cours
C2	Étude de la problématique d'assainissement liquide au niveau de ksours et kasbas, et appui à la mise en place de techniques de lutte contre la pollution des eaux au niveau des sites;	prévue 2021/2022
C2	Inventaire des sites récepteurs de petits barrages, lacs collinaires, ouvrage alimentant les nappes	prévue 2021/2022
C2	Étude de faisabilité d'ouvrages alimentation les nappes bassin moten Draa	prévue 2021/2022
C2	Inventaire des pratiques et technologies dont les innovations et pratiques traditionnelles et identification des bonnes pratiques de durabilité	prévue 2021/2022
C2	Élaboration d'un recueil descriptif des techniques traditionnelles de gestion des agrosystèmes et de production	prévue 2021/2022
C2	Évaluation de la pertinence et le potentiel de l'extension des pratiques, technologies et innovations susceptibles de gérer durablement les agroécosystèmes et de préserver à améliorer leur productivité.	prévue 2021/2022
C2	Évaluation pertinence et potentiel d'extension des pratiques et innovations susceptibles de gérer durablement les agrosystèmes et de préserver et améliorer leur productivité	prévue 2021/2022
C2	Identification et vulgarisation des technologies à faibles émissions auprès des agriculteurs des sites retenus	prévue 2021/2022
C2	Adaptation et complémentation des technologies clés du développement durable dans le secteur agroalimentaire (développées dans le cadre de collaboration Maroc-FAO-UE) pour leur mise en application dans les agroécosystèmes oasiens	prévue 2021/2022
C2	Conduite d'actions d'harmonisation et de complémentation de bases de données et des systèmes d'information existants : diagnostic de la situation, proposition et mise en œuvre d'actions concrètes pour la mise en place d'un SIG oasis au niveau de la région en relation avec les SIG existants et la plateforme multipartite (composante 1)	prévue 2021/2022
C2	Élaboration d'un modelé plan de gestion extrapolable à toutes les zones issues de la typologie des oasis en mettant l'accent sur l'approche	prévue 2021/2022
C2	Réalisation de l'étude de faisabilité d'assainissement liquide du Msemrir, Iznaguen, Khouzama	au delà 2021
C2	Réalisation de l'étude de faisabilité d'assainissement liquide du Achouria tilmi Ketawa siroua Doar	prévue 2021/2022
C3	Étude de la situation des femmes dans la région	Réceptionné
C3	Réalisation de l'étude d'exécution et de conception des espaces et des aires touristiques dans la province de Midelt,	Réalisation en cours
C3	Enquête situation des camélidés- M'hamid	Réalisation en cours
C3	Élaboration et mise en œuvre d'un programme-action en matière de recherche-action et de vulgarisation intégrant l'amélioration des capacités des institutions locales et des ONG sur la production durable des agroécosystèmes.	Prévue 2021/2022
C3	Identification des bonnes pratiques agricoles dans les oasis et préparation d'un rapport technique.	prévue 2021/2022

C3	Élaboration et mise en œuvre d'un programme de démonstration adapté à chaque site d'intervention sur les bonnes pratiques afin d'aboutir à une intensification durable de la production végétale et animale des agroécosystèmes oasiens ciblant les communautés oasiennes et agro-pastorales	Prévue 2021/2022
C3	Élaboration et mise en œuvre d'un programme intégré et participatif d'appui à la préservation et la valorisation des PAM impliquant les femmes et les jeunes	Prévue 2021/2022
C3	Modernisation des souks traditionnels	Prévue 2021/2022
C3	Évaluation des niveaux des densités touristiques que pourraient supporter les différents sites en se basant sur un audit environnemental pour éviter toute dégradation des agroécosystèmes déjà fragiles, préserver les ressources naturelles (eau, terres et biodiversité) et prévenir les pollutions.	Prévue 2021/2022
C3	Évaluation complète des différents moyens de subsistance des hommes et des femmes au niveau de chaque site et proposition d'options pour leur diversification et leur renforcement dans une vision d'amélioration des revenus et de préservation de la durabilité des agroécosystèmes.	Prévue 2021/2022
C3	Prospection de marché pour le l'adaptation, le positionnement et la promotion des produits touristiques des agroécosystèmes oasiens.	Au-delà de 2021

Annexe 8 : Tableau des critères d'évaluation selon les ratios FEM

Grille de notations des critères du FEM

Il est demandé à l'équipe de l'EXMP d'évaluer les critères de l'EXMP susmentionnées dans le cadre des Rapports à transmettre au FEM et à la FAO quant aux progrès accomplis jusqu'à ce jour. Les évaluations doivent être étayées par les preuves recueillies lors de l'EXMP, et une description synthétique de ces preuves doit être présentée dans le tableau de l'EXMP résumant les notations & accomplissements (tableau A11.3).

L'équipe de l'EXMP doit comparer ses notations (issues d'un processus indépendant) avec celles de l'examen de la mise en œuvre du projet FEM (PIR) et détailler tout écart significatif.

La plupart des critères seront évalués sur une échelle à 6 points, comme suit : très satisfaisant (TS); satisfaisant (S); relativement satisfaisant (RS); relativement insatisfaisant (RI); insatisfaisant (I); très insatisfaisant (TI). La durabilité et la probabilité des impacts sont évaluées de probable (P) jusqu'à improbable (I). Des explications sur comment évaluer les critères de l'efficacité, durabilité, et facteurs affectant la performance sont disponibles dans les sections correspondantes du tableau A11.3.

Tableau A11.3 Tableau de l'EXMP résumant les notations et accomplissements

Critères/sous-critères du FEM	Notation ³³	Résumé des commentaires ³⁴
A. PERTINENCE STRATÉGIQUE		
A1. Pertinence stratégique générale	TS→TI	
A1.1. Conformité aux priorités stratégiques du FEM et de la FAO	TS→TI	
A1.2. Pertinence compte tenu des priorités nationales, régionales et mondiales et des besoins des bénéficiaires	TS→TI	
A1.3. Complémentarité avec les actions existantes	TS→TI	
B. EFFICACITÉ		
B1. Évaluation générale des résultats du projet	TS→TI	
B1.1 Réalisation des produits du projet	TS→TI	
B1.2 Progrès vers les réalisations ³⁵ et les objectifs du projet	TS→TI	
- Réalisation 1 (Outcome 1)	TS→TI	
- Réalisation 2 (Outcome 2)	TS→TI	
- Etc.	TS→TI	
- Évaluation générale des progrès vers l'obtention des objectifs/réalisations	TS→TI	
B1.3 Probabilité des impacts	Non évaluée lors de l'EXMP	
C. EFFICIENCE		
C1. Efficience ³⁶	TS→TI	
D. DURABILITÉ DES RÉALISATIONS DU PROJET		

³³ Voir le système de notation à la fin de ce document.

³⁴ Indiquer les références aux sections pertinentes du rapport

³⁵ Des évaluation et notations des réalisations considérées séparément peuvent être entreprises si cela présente des avantages.

³⁶ Comprend l'efficacité en termes de coûts et de délais.

D1. Probabilité générale des risques sur la durabilité	P→LI	
D1.1. Risques financiers	P→LI	
D1.2. Risques socio-politiques	P→LI	
D1.3. Risques institutionnels et de gouvernance	P→LI	
D1.4. Risques environnementaux	P→LI	
D2. Catalyse et réplcation	TS→TI	
E. FACTEURS AFFECTANT LA PERFORMANCE		
E1. Conception et préparation du projet ³⁷	TS→TI	
E2. Qualité de la mise en oeuvre du projet	TS→TI	
E2.1 Qualité de la mise en oeuvre du projet par la FAO (BH, LTO, ESP, etc.)	TS→TI	
E2.2 Supervision du projet (CPP, groupe de travail du projet, etc.)	TS→TI	
E3. Qualité de l'exécution et de la gestion	TS→TI	
E3.1 Exécution et gestion du projet (UGP et performance des partenaires d'exécution, administration, effectifs, etc.)	TS→TI	
E4. Gestion financière et co-financement	TS→TI	
E5. Partenariats du projet et implication des parties prenantes	TS→TI	
E6. Communication, gestion de la connaissance et produits de la connaissance	TS→TI	
E7. Qualité générale du S&E	TS→TI	
E7.1 Conception du S&E	TS→TI	
E7.2 Mise en oeuvre du plan de S&E (comprenant les ressources financières et humaines)	TS→TI	
E8. Évaluation générale des facteurs affectant la performance	TS→TI	
F. PROBLÉMATIQUES TRANSVERSALES		
F1. Genre et autres problématiques liées à l'égalité	TS→TI	
F2. Problématiques liées aux droits de l'homme	TS→TI	
F2. Garanties environnementales et sociales	TS→TI	
Notation générale du projet	TS→TI	

Système de notations

Des explications complémentaires précisant comment évaluer et attribuer une notation aux différents critères, par exemple, s'ils sont très satisfaisants ou relativement satisfaisants, sont disponibles dans les tableaux A11.4 à A.11.713.

Évaluation générale des réalisations

Les EXMP doivent utiliser des objectifs à la mi-parcours conformes au cadre logique du projet pour évaluer l'accomplissement des réalisations. Si aucun niveau à atteindre à la mi-parcours n'est indiqué pour les indicateurs, l'EXMP doit baser l'évaluation des réalisations sur l'obtention des résultats à la date considérée par rapport à des étapes prévues dans les plans de travail en les comparant aux objectifs à la fin du projet.

Tableau A11.4 Comment noter les critères spécifiques

³⁷ Se réfère aux facteurs affectant l'aptitude du projet à commencer au moment prévu, telle que l'existence d'une capacité suffisante parmi les partenaires de l'exécution lors du lancement du projet.

Notation	Description
Très satisfaisant (TS)	<i>Le niveau des réalisations obtenues dépasse largement les attentes et/ou ne présente aucune lacune</i>
Satisfaisant (S)	<i>Le niveau des réalisations obtenues correspond aux attentes et/ou ne présente aucune lacune ou seulement des lacunes mineures</i>
Relativement satisfaisant (RS)	<i>Le niveau des réalisations obtenues correspond plus ou moins aux attentes et/ou présente des lacunes modérées</i>
Relativement Insatisfaisant (RI)	<i>Le niveau des réalisations obtenues est légèrement inférieur aux attentes et/ou présente des lacunes significatives</i>
Insatisfaisant (I)	<i>Le niveau des réalisations obtenues est largement inférieur aux attentes et/ou présente des lacunes importantes</i>
Très insatisfaisant (TI)	<i>Seule une infime partie des réalisations a été obtenue et/ou ils présentent des lacunes graves</i>
Impossible à évaluer (IA)	<i>Les informations disponibles ne permettent pas d'évaluer le niveau d'obtention des réalisations</i>

Source: GEF (2017c)

Conformément aux indications similaires fournies pour l'attribution des notes prévues pour les évaluations finales du FEM (GEF, 2017c), la notation générale des réalisations du projet doit être basée sur la performance en relation avec les critères de pertinence, efficacité et efficience. Le calcul de la notation du résultat relative à la pertinence déterminera si la note du résultat général est classée dans les niveaux insuffisants (RI à TI = niveaux insuffisants). Si la note relative à la pertinence est insatisfaisante, le résultat général sera également insatisfaisant. En revanche, si la note relative à la pertinence est satisfaisante (de TS à RS), la note du résultat général pourrait être, en fonction des notations relatives à l'efficacité et à l'efficience, satisfaisante ou insatisfaisante.

Tableau A11.5 Facteurs affectant la performance (évaluer chaque élément séparément; le S&E fait l'objet d'un tableau spécifique)

Notation	Description
Très satisfaisant (TS)	<i>Aucune lacune n'a été observée et la qualité en matière de conception et préparation/ mise en oeuvre du projet/ exécution du projet/co-financement/ partenariats et implication des parties prenantes/ communication et gestion de la connaissance ainsi que les résultats ont dépassé les attentes.</i>
Satisfaisant (S)	<i>Aucune lacune ou des lacunes mineures ont été observées et la qualité en matière de conception et préparation/ mise en oeuvre du projet/ exécution du projet/cofinancement/partenariats et implication des parties prenantes/ communication et gestion de la connaissance ainsi que les résultats correspondent aux attentes.</i>
Relativement satisfaisant (RS)	<i>Quelques lacunes ont été observées et la qualité en matière de conception et préparation/ mise en œuvre du projet/ exécution du projet/co-financement/ partenariats et implication des parties prenantes/ communication et gestion de la connaissance ainsi que les résultats correspondent plus ou moins aux attentes.</i>
Relativement Insatisfaisant (RI)	<i>Quelques lacunes significatives ont été observées et la qualité en matière de conception et préparation/ mise en œuvre du projet/ exécution du projet/co-financement/ partenariats et implication des parties prenantes/ communication et gestion de la connaissance ainsi que les résultats sont légèrement inférieurs aux attentes.</i>
Insatisfaisant (I)	<i>Des lacunes importantes ont été observées et la qualité en matière de conception et préparation/ mise en œuvre du projet/ exécution du projet/co-financement/ partenariats et implication des parties prenantes/ communication et gestion de la connaissance ainsi que les résultats sont largement inférieurs aux attentes.</i>

Très insatisfaisant (TI)	<i>Des lacunes graves ont été observées dans la qualité en matière de conception et préparation/ mise en œuvre du projet/ exécution du projet/co-financement/ partenariats et implication des parties prenantes/ communication et gestion de la connaissance.</i>
Impossible à évaluer (IA)	<i>Les informations disponibles ne permettent pas d'évaluer la qualité en matière de conception et préparation / mise en œuvre du projet/ exécution du projet/cofinancement/partenariats et implication des parties prenantes/ communication et gestion de la connaissance.</i>

Tableau A11.6 Notations sur la conception et la mise en œuvre du suivi et évaluation (La conception générale du S&E, la conception et la mise en œuvre sont évaluées séparément)

Notation	Description
Très satisfaisant (TS)	<i>Aucune lacune n'a été observée et la qualité de la conception du S&E ou de la mise en œuvre du S&E a dépassé les attentes.</i>
Satisfaisant (S)	<i>Aucune lacune ou des lacunes mineures ont été observées et la qualité de la conception du S&E ou de la mise en oeuvre du S&E correspond aux attentes.</i>
Relativement satisfaisant (RS)	<i>Quelques lacunes ont été observées et la qualité de la conception du S&E ou de la mise en oeuvre du S&E correspond plus ou moins aux attentes.</i>
Relativement Insatisfaisant (RI)	<i>Quelques lacunes significatives ont été observées et la qualité de la conception du S&E ou de la mise en oeuvre du S&E est largement inférieure aux attentes.</i>
Insatisfaisant (I)	<i>Des lacunes importantes ont été observées et la qualité de la conception du S&E ou de la mise en oeuvre du S&E est largement inférieure aux attentes.</i>
Très insatisfaisant (TI)	<i>Des lacunes graves ont été observées dans la qualité de la conception du S&E ou de la mise en œuvre du S&E.</i>
Impossible à évaluer (IA)	<i>Les informations disponibles ne permettent pas d'évaluer la qualité de la conception du S&E ou de la mise en oeuvre du S&E.</i>

Tableau A11.7 Durabilité

Notation	Description
Probable (P)	Pas ou peu de risques pour la durabilité.
Relativement probable (RP)	Risques modérés pour la durabilité.
Relativement improbable (RI)	Risques significatifs pour la durabilité.
Improbable (I)	Risques graves pour la durabilité.
Impossible à évaluer (IE)	Impossible d'évaluer l'incidence et l'ampleur des risques pour la durabilité.

Annexe 9 : Tableau de cofinancement

Sources de cofinancement	Nom du cofinancier	Type de cofinancement	Montant confirmé lors de l'agrément / approbation par le Directeur général		Montant effectif mobilisé à la date du (date de l'EXMP)		Montante effectif mobilisé à la mi-parcours (confirmé par l'équipe de l'EXMP)	Mobilisation totale escomptée avant la fin du projet
			Apport financier	Apport en nature	Apport financier	Apport en nature		
Gouvernement national	MAPM/ ADA/ ANDZOA	Subventions et en nature	39,570,000		866,237,193		866,237,193	866,237,193
Gouvernement national	INRA	Subventions et en nature	1,000,000			-	-	1.000.000
Agence d'exécution du FEM	FAO	En nature	-	700.000		215 000	215 000	700 000
-	-	TOTAL	41.270 000			866,452,193	866,452,193	867,937,193

Source : PIR juin 2021

Annexe 10 : Matrice des résultats montrant les réalisations à la mi-parcours et les observations de

Stratégie du projet	Indicateur	Niveau de référence	Niveau lors de la 1ère PIR (auto rapporté)	Objectif à mi-parcours	Objectif à l'achèvement du projet	Niveau à la mi-parcours & évaluation (code couleur) jaune ou vert)	Note d'accomplissement	Justification de la notation
Objectif : Revitaliser les agro-écosystèmes oasiens de la région de Draa-Tafilalet pour qu'ils soient productifs, attractifs et sains, et qu'ils soutiennent et rendent plus résistants les moyens de subsistance des communautés locales	(i) % d'augmentation des investissements dans les agro-écosystèmes oasiens pilotes	(i) 0%			i) Augmentation de 20%			
	(ii) # ha des agro-écosystèmes oasiens gérés durablement d'une manière intégrée et participative	(ii) environ 136.000 ha			(ii) 60 000 ha			
	(iii) # de tonnes de CO2e atténuées par les activités du projet sur une période de 20 ans	(iii) 70%			(iii) 1,5 million de tonnes de CO2e			
	(iv) Proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres pilotes	(iv) 90%			(iv) Diminution de 60%			
	(v) Niveau de stress hydrique (prélèvement d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles)				(v) Diminution de 10%			
	(vi) Niveau de stress hydrique							
	(vii) (prélèvement d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles)							

Composante 1: DIALOGUE DES POLITIQUES: Soutenir le dialogue politique aux niveaux national et régional sur la gestion durable des agro-écosystèmes oasiens

Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence 2017/2018	Cible Année 2019	Cible Année 2020	Cible Année 2021	Cible Année 2022	Objectif à l'achèvement du projet	Niveau à la mi-parcours & évaluation (code couleur) jaune ou vert)	Note d'accomplissement	Justification de la notation
Résultat 1.1: Le gouvernement et les autres parties prenantes nationales et locales utilisent des connaissances concrètes sur les défis et les possibilités qu'offrent les oasis pour promouvoir la gestion durable des agroécosystèmes oasiens par le biais de stratégies et de plans de développement	Nombre d'institutions publiques et privées qui adhèrent à une « Déclaration des oasis durables"»	0	0	10	14	18	18	N/A	N/A	N/A
	L'agro-biodiversité, la gestion durable des terres et des eaux et les approches sensibles au climat sont intégrées dans les futurs plans de développement régional de la région Draâ-Tafilalet, en aidant le processus de régionalisation avancée	0	5	10	15		30	N/A	N/A	N/A
Réalisation 1.1.1. Des dialogues sur les politiques et des échanges de connaissances impliquant différentes parties prenantes de multiples secteurs sont tenus aux niveaux régional et national sur les facteurs critiques et les approches novatrices pour assurer la durabilité des agroécosystèmes oasiens	Nombre d'ateliers (nationaux et régionaux) organisés avec les parties prenantes	0	1	1	1	2	5		S	Es fruits du dialogue des politiques n'est pas rapporté lors des interviews avec les CT qui ne savaient pas le projet pour la majorité et les connaissances sur les oasis restent peu développées
	Nombre d'institutions ayant participé aux dialogues	0	25	25	25	26	26			
Réalisation 1.1.2. Une plate-forme multipartite sur les agro-écosystèmes oasiens pour échanger des informations pertinentes, des données et des meilleures pratiques pour une gestion intégrée et durable des agroécosystèmes oasis est développée pour éclairer la prise de décision aux niveaux national et régional	Plateforme multipartite opérationnelle	0	0	0	1		1		I	Aucune plateforme n'est mise en place et l'information pour l'alimenter n'est pas encore produite par les études
	Nombre d'institutions ayant adhéré à la mise en place de la plate-forme	0	0	10	14	18	18			
Réalisation 1.1.3. Évaluation des besoins en capacités et programme de formation élaboré et mis en œuvre pour accroître la capacité des agents de l'Agence nationale de vulgarisation (ONCA), ORMVAT, ORMVAO, ANDZOA, INRA, ADR à intégrer l'agro-biodiversité, la gestion durable des terres et des eaux et les approches d'atténuation du changement climatique; L'amélioration des pratiques agro-sylvo-pastorales résistantes au climat dans les plans et les politiques	Nombre de sessions de sensibilisation et de formation	0	0	5	5	1	11		I	Aucun document sur l'évaluation des capacités des acteurs de développement n'est présenté et les formations étaient planifiées autour du centre des abeille à Errich ainsi que des sessions de sensibilisation dans le cadre des études
	Nombre de voyage d'étude et d'échange organisé	0	0	0	2	0	2			

Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence 2017/2018	Cible Année 2019	Cible Année 2020	Cible Année 2021	Cible Année 2022	Objectif à l'achèvement du projet	Niveau à la mi-parcours & évaluation (code couleur) jaune ou vert)	Note d'accomplissement	Justification de la notation	
Réalisation 1.1.4. Une déclaration (Charte des oasis durables) est élaborée pour informer les politiques sectorielles et les stratégies et plans de développement	Charte "des oasis durable" validée	0	0	0	1	0	1		RI	Un projet de déclaration est en cours de finalisation mais il n'est éclairé de connaissance sur la résilience des oasis	
Composante 2: PLANIFICATION ET SUIVI: Amélioration des systèmes de planification et de surveillance des MRN et SPI aux niveaux régional et local											
Résultat 2.1: La connaissance et l'information sur l'état et la gestion durable des ressources naturelles (eau, terre, biodiversité) dans les agro-écosystèmes oasiens sont améliorées dans la région de Drâa-Tafilalet		Cartographie partielle de la dégradation des terres à Ouarzazate.			1						
	Systèmes de surveillance et d'information, y compris l'information spatiale opérationnel	Base de données des Oasis développée par l'INRA. (palmier dattier)				1		Le système d'information est maintenu et mis à jour	Systèmes d'information (PV de réception des stations mise en place)	N/A	N/A
		Système d'information de l'Agence de Bassin et autres	2	2	2	2					
Réalisation 2.1.1 La comptabilité participative de l'eau et l'audit sont menées au niveau régional	Nombre de Bassins couverts par la comptabilité et audit de l'eau	0	0	2	3		5		I	Les études se poursuivent et aucune comptabilité n'est menée ni auditée et il ya un grand risque que cette comptabilité ne soit pas opérationnelle	
Réalisation 2.1.2. L'évaluation de la dégradation des terres menée au niveau régional	Evaluation de la dégradation des terres dans la région	0	0	2	3	0	5		RI	L'étude se poursuit	
Réalisation 2.1.3. L'évaluation et la surveillance de la diversité génétique sont menées dans des typologies d'oasis choisies	Nombre de sites couverts par la surveillance de la diversité génétique	0		2	3		5		RI	Études en cours	
Réalisation 2.1.4. Les systèmes d'information d'Oasis améliorés grâce à l'analyse spatiale (systèmes SIG) au niveau régional	SIG élaboré et opérationnel en harmonisation avec la plateforme multipartite	0	0	0	1	0	1		I	Aucun SIG n'est produit pour la gestion des connaissances	

Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence 2017/2018	Cible Année 2019	Cible Année 2020	Cible Année 2021	Cible Année 2022	Objectif à l'achèvement du projet	Niveau à la mi-parcours & évaluation (code couleur) jaune ou vert)	Note d'accomplissement	Justification de la notation
Réalisation 2.1.5. La typologie et la cartographie d'Oasis basées sur des facteurs biophysiques et socio-économiques (approches écosystémiques et de moyens de subsistance) sont élaborées	Typologie des oasis validée	0	1	0	0	0	1		S	Une typologie est produite et a permis de choisir 5 sites pilotes. Un. Travail qui ne prend en compte le zonage de la réserve de biosphère des oasis
Réalisation 2.1.6. Les pratiques et les technologies dans les agro-écosystèmes oasiens, y compris les agro-écosystèmes traditionnels, sont collectées et évaluées, complétant d'autres initiatives	Nombre de guides de bonnes pratiques de la durabilité des agroécosystèmes validés	0		15	15		30		RI	Une étude est prévue pour identifier les bonnes pratiques, sur la base d'une évaluation des risques (PRODOC). Cette évaluation n'étant pas réalisée laissent conclure qu'il y a encore des lacunes de démarche à corriger.
Réalisation 2.1.7. La durabilité de chaque type d'oasis est évaluée de manière participative	Nombre d'ateliers organisés sur la durabilité des agroécosystème oasiens	0	5	5	5	0	15		I	Puisque l'évaluation des risques qui menacent les oasis n'a pas été faite il sera difficile de l'évaluer dans les délais du projet . les ateliers organisés s'inscrivent dans les études thématiques et aucun rapport sur la durabilité des oasis n'est produit.
Résultat 2.2: Les plans d'investissement et de gestion des agro-écosystèmes oasiens sont élaborés de manière participative à l'aide d'une approche intégrée du paysage	Nbre de plans d'investissement et de gestion durable et intégrée des agro-écosystèmes oasiens	0	0	5			5		N/A	N/A
	% de femmes représentantes participant au processus de planification (% des femmes dans les CCO : Comité de concertation et d'orientation).	0%	30 %	30 %	30 %		30 %			
Réalisation 2.2.1. Des plans de gestion et d'investissement durables et intégrés, y compris un mécanisme de gouvernance inclusif, dans une oasis pilote sélectionnée sont élaborés de manière participative	Nombre de plans d'investissement et gestion durable	0		5			5		S	L'adhésion à ces plans est peu perceptible auprès des communautés

Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence 2017/2018	Cible Année 2019	Cible Année 2020	Cible Année 2021	Cible Année 2022	Objectif à l'achèvement du projet	Niveau à la mi-parcours & évaluation (code couleur) jaune ou vert)	Note d'accomplissement	Justification de la notation
Composante 3 : DÉMONSTRATION: Des plans de gestion et d'investissement agro-écosystèmes oasis durables et intégrés sont mis en œuvre dans des écosystèmes oasis pilotes dans au moins 2 sous-bassins de drainage										
Résultat 3.1: Les écosystèmes oasis pilotes sont restaurés, sauvegardés et gérés de manière durable grâce à une approche intégrée du paysage	Superficie conduite sous bonnes pratiques (gestion durable de terres et de l'eau) agricole et pastorale	TBC				60 000	60 000 ha	N/A		N/A
	Nombre de variétés et races animales locales préservées	TBC					10 animales 30 végétales (A titre indicatif)			
Réalisation 3.1.1. Formation, assistance technique et échange de connaissances pour le renforcement des capacités des communautés agro-pastorales locales d'oasis afin de permettre une gestion durable et une intensification durable de la production des agro-écosystèmes oasis	Nombre de sessions de formation de voyages d'échange	0	0	2	2	2	6		RI	Absence de Plan de formation axé sur les résultats
Réalisation 3.1.2. Certaines bonnes pratiques agricoles sont mises en œuvre dans des agroécosystèmes oasis pilotes	Nombre de bonnes pratiques mises en œuvre	0	0	5	5	5	15		RS	Certaines bonnes pratiques ont été mises en œuvre, mais elles existent déjà à grande échelle. Mais la plupart des bonnes pratiques ressortant du PRODOC restent à mettre en œuvre.
	Nombre de site de démonstration mis en place	0	0	4	4	4	12			
Réalisation 3.1.3. Certaines technologies traditionnelles et innovatrices à faibles émissions sont restaurées et / ou introduites dans les agro-écosystèmes oasis pilotes, tels qu'identifiés dans les plans	Nombre de Khetara réhabilité,	0	2	2	2	2	8		R3	Les deux pratiques de réhabilitation de khetara et de pompage solaire sont testés dans des sites pilotes du projet et aucun effort d'introduction de nouvelles technologies n'est visible. En plus ces pratiques sont déjà introduites à grande échelle dans la région.
Réalisation 3.1.4. Certaines mesures de protection contre la dégradation des terres sont mises en œuvre dans les agro-écosystèmes oasis pilotes, tels qu'identifiés dans les plans	Nombre d'infrastructure de protection mis en place	0		2	2	1	5		RS	Les mesures de protection sont mises en œuvre mais ne ressortent pas des plans d'investissement qui étaient en cours d'élaboration
	Nombre de sites protégés contre l'ensablement	0		2			2			

Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence 2017/2018	Cible Année 2019	Cible Année 2020	Cible Année 2021	Cible Année 2022	Objectif à l'achèvement du projet	Niveau à la mi-parcours & évaluation (code couleur) jaune ou vert)	Note d'accomplissement	Justification de la notation
Réalisation 3.1.5. L'agro-biodiversité est conservée in situ et utilisée de manière durable	Nombre d'Agdals réhabilités	0	0	1	1		2		RI	Aucune réalisation n'a été constatée et l'étude est en cours
	Nombre de parcelles mises en place pour la conservation d'espèces et de variétés locales	0	0	1	2	2	5			
Réalisation 3.1.6. Des mécanismes de gouvernance inclusifs sont établis dans les sites oasiens pilotes	Nombre de CCO (Comité de concertation et d'orientation) constituée	0	5				5		RI	Les CCO sont mis en place et sont sensibilisés mais n'appréhendent pas suffisamment la logique du projet
	Nombre de sessions de formation		2	1	1	1	5			
Résultat 3.2: Les moyens d'existence et le revenu des petits exploitants d'oasis sont plus résistants, diversifiés et renforcés	Augmentation de % du revenu annuel moyen des ménages ventilé par sexe (échantillon de ménages oasiens dans la zone du projet) de la production agricole et d'élevage	Revenu annuel minimum du ménage de 14400 à 15600 MAD (données ventilées non disponibles)				20 %	Augmentation de 20% pour les femmes chefs de ménages et 20% pour les ménages dirigés par des hommes			
Réalisation 3.2.1. Le développement d'une chaîne de valeur durable d'une sélection de produits agro-pastoraux issus d'agro-écosystèmes oasiens est soutenu	Nombre de produits locaux appuyés	0	0	4	8	4	16		RI	Absence de la démarche chaîne de valeur. Le travail a porté sur des actions relatives à la multiplication de la reine d'abeille jaune saharienne et des soutiens à deux unités de valorisation (dattes et huile d'olive),
	Nombre d'OP mises en place et accompagnées	0	0	2	3		5			
Réalisation 3.2.2. La diversification des moyens d'existence en milieu rural est soutenue	Actions innovantes appuyées pour la diversification des moyens d'existence	0	0	2	2	1	5		I	Efforts limités à quelques études thématiques techniques. La question d'amélioration des moyens d'existence n'est pas abordée.

Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence 2017/2018	Cible Année 2019	Cible Année 2020	Cible Année 2021	Cible Année 2022	Objectif à l'achèvement du projet	Niveau à la mi-parcours & évaluation (code couleur) jaune ou vert)	Note d'accomplissement	Justification de la notation
Composante 4: Suivi et évaluation des projets et gestion des connaissances										
Résultat 4.1: Les progrès et les résultats des projets sont surveillés et évalués tout au long de la mise en œuvre du projet										
Réalisation 4.1.1. Des indicateurs de suivi et d'évaluation élaborés et collectés pendant la mise en œuvre du projet	Fichier de révision du cadre logique validé	0	1				1		RI	Pas de révision du cadre logique seuls quelques indicateurs ont été affinés
	Document de suivi du projet	0	1	2	2	2	7			
Réalisation 4.1.2. Rapports d'avancement du projet préparés	Nombre de rapport produits	0	2	2	2	2	8		RS	Rapports périodiques continuent de s'établir jusqu'à la fin du projet
Réalisation 4.1.3. Évaluations intermédiaires et finales menées	Nombre d'évaluations (intermédiaire et finale)	0		1		1	2		RS	Évaluation à mi -parcours réalisée
Résultat 4.2 Résultats des projets et informations diffusées										
Réalisation 4.2.1 : Site Web du projet développé	Site web mis en place	0		1			1		I	Pas de site web à ce stade
Réalisation 4.2.2 : Produits de communication de projet développés	Nombre d'outils de communication développé	0	5	10			15		I	Pas de communication structurée à ce stade
Réalisation 4.2.3 : Rapports de projets techniques préparés et diffusés	Nombre de rapport diffusés	0	1	1	1		3		RI	Les rapports techniques ne sont pas diffusés aux partenaires institutionnels
Réalisation 4.2.4. Résultats et activités du projet diffusés lors d'événements nationaux et internationaux	Ateliers d'avancement des activités du projet	0	1	1	1	1	4		S	Action en cours

Code d'évaluation des indicateurs

Vert = Atteint	Jaune = En bonne voie pour être atteint	Rouge = Susceptible de ne pas être atteint
-----------------------	------------------------------------------------	---------------------------------------------------

Annexe 11 : Liste des personnes rencontrées

Structure	Personnes rencontrées	Email / téléphone
REUNION DE LANCEMENT DE LA MISSION EXMP OASIL		
ANDZOA	Mohamed Bachri, Directeur de la Stratégie et partenariat	bachri.andzoa@gmail.com
Département de l'environnement	Nassira Rhayati, chef de division de la coopération internationale au SE chargé du développement durable	nassira.rheyati@gmail.com
FAOMA	Abdelhak Laiti, Officer in charge FAO	Abdelhak.Laiti@fao.org
OCB	Veyret Picot, Maude, FLO	Maude.VeyretPicot@fao.org
FAOSNE	Amrani, Mohamed, LTO	Mohamed.Amrani@fao.org
UC FAO/FEM	Salasa Casasola, Ina (OCB)	Ina.SalasCasasola@fao.org
FAOMA	El Mhamdi El Alaoui, Hicham (FAOMA)	Hicham.ElMhamdiElAlaoui@fao.org
PERSONNEL ASSIGNE AU PROJET	Abdelmajid EL IDRISSE AMMARI, Coordonnateur projet Oasis	ammarimajid@yahoo.fr
	Abdelghani ALIOUI, Chargé des Relations publiques et communication	alioui.abdelghani56@gmail.com
	My Lhassane SOSSEY ALAOUI, Spécialiste en Gestion de l'eau et aménagement hydro agricole	hassansosseyAlaoui@gmail.com
	Yacine ALLAOUI, Spécialiste en génie rural	allaoui.yacine@gmail.com
	Rachid LAKHCHACH, Spécialiste en génie civil	Rachid.Lakhchach@fao.org
ENTRETIENS AU NIVEAU DU TERRAIN		
ERRACHIDIA		
Direction Régionale de l'Environnement-DRE	Mr Belaghrissi, -DRE	Mohammed.belaghrissi@gmail.com
ABH	Mr Slimani-Chef division, ABH	mhamedslimani@yahoo.fr
ORMVAT	Abdellaoui	aboureda@yahoo.fr
INRA	Essarioui Adil	Adil.essarioui@inra.ma
	Ibnelbachir	Mustapha.ibnelbachyr@inra.ma
	Reda Mziiani	Reda.meziani@inra.ma
ANDZOA Midelt Errachidia	Saada mohamed	saadamed2004@gmail.com
MIDELT		

Structure	Personnes rencontrées	Email / téléphone
	Hassan Balou-Président CT	Hbalou1967@gmail.com
CT Sidi Ayad	Serrahi Lahcen (ORMVAT)	serrahilahcen@gmail.com
	Sabir Youssef Directeur CT	sidiayad@gmail.com
	Ali AitChokri Pr Association	661722359
	Mouha oualla- 2 ^{ème} Vice-président	662143056
	Mustafa Bouhida 4 ^{ème} Vice-Président	668250699
	Bouari Ali – Pr. Comm. Fin.	
	Said Jarbouai- 1 ^{er} Vice-président	661963751
	Mbarek Khrouz- membre CT	652772496
CT Gourrama	Boujaghroud Med- membre	668828992
	Jerkhon Rahou- Membre	674931286
	Lebninez Ydir 2 ^{ème} VP-	Lebninez@gmail.com
	Souad ElAmel- membre	souadamelh@gmail.com
	Rquia Ajidade- membre	636413350
	Zahra Ounane	610902702
	My Smael Abdellaoui	673065174
	Chikhi Med- fonctionnaire	med.chikhi1966@hotmail.fr
	Idrissi Mostafa- VP	rida2007@rida@gmail.com
	Fatiha Ait Youssef-fonctionnaire	666235668
	Baassou- membre	611607508
	Achour- membre	631243737
ER_RACHIDIA		
ANDZOA (Arfoud)	Bechchar Med- chef de Division	Mh_bachar@yahoo.fr
	Khalfani Oussama	elkhalfani@andzoa.ma
	Tayi Meryem	tayi.meriem@gmail.com
	Fadli Med	Fadeli.Mohamed@yahoo.com
TINGHIR		
<u>CT AIT SEDRAT</u> <u>JBEL AL OULIA</u>	Lahcen Lourdy-Président CT	662864592
	Achour louaazany (1er VP CT ASJO)	Achour.elouaazani@gmail.com
	Mhammed Ait Youssef (4 ^{ème} VP CT ASJO)	666834826
CT. Msemrir	Said Dahman- Président CT	amazighnozilal@gmail.com
	Salah Abdoun- technicien CT	662195798
OUARZAZATE		

Structure	Personnes rencontrées	Email / téléphone
CT. Iminoulaoune	Med Baadi- Président CT Iminoulaoune	mohambaaddi@gmail.com
	Mr Faouzi- Directeur CT	faouziider@gmail.com
CT. Ouisselssate	Mansouri Med- administrateur	667844676
	Fayrouz Soukaoui- 4VP	668528503
	Kamal Jghaou- 1VP	631562561
Zagora		
ANDZOA (Zagora)	Faouzi Mustapha	faouzi_mustapha@gmail.com
	Elyass Ghanem	Elyass ghanem@gmail.com
	Rachid LAKHCHACH	lakhchachrachid@gmail.com
Ouarzazate		
ORMVAO	Ahmed Romdane, ORMVAO, Chef service Elevage	a.ramdane@gmail.com
	Aziz Aoujil, ABHO	Aoujiaziz@gmail.com
Rabat		
ANOC	Said Chatibi-Directeur	Said.chatibi@gmail.com
	Abderahmane Janoun	a.jannoune@gmail.com
	Tikert abdelghani-	tikert@gmail.com

Annexe 12 : Liste de la documentation consultées

1. La FIP du FEM assortie de l'autorisation technique
2. Les commentaires du Secrétariat du FEM, du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) du FEM et des membres du Conseil du FEM concernant la conception du projet, ainsi que les réponses de la FAO
3. La note conceptuelle et le rapport du Comité d'examen du projet de la FAO
4. La demande d'agrément auprès du Directeur général du FEM
5. La convention d'aide directe FAO-FEM pour la préparation du projet
6. Le document de projet approuvé par le FEM et tout document actualisé après l'atelier initial indiquant les derniers budgets et mettant en évidence les révisions budgétaires accomplies
7. Les PPR semestrielles de la FAO
8. Les plans de travail et les budgets annuels (y compris les révisions budgétaires)
9. Tous les rapports PIR du FEM
10. La liste des parties prenantes
11. La liste des sites du projet et les cartes de localisation (pour la programmation des itinéraires de la mission et du travail de terrain)
12. Les rapports principaux issus des missions techniques, d'appui et de supervision du projet, comprenant les rapports de retour de mission par des membres importants du personnel du projet et de la FAO, comprenant toutes les observations sur l'appui technique fourni par le siège de la FAO et le personnel du Bureau régional
13. Les comptes rendus de réunion des CPP, ESP de la FAO et des autres groupes pertinents
14. Toute analyse GES et plans d'atténuation élaborés durant la période de conception du projet et la saisie en ligne sur FPMIS
15. Les documents de politique de la FAO en relation avec le sujet tels que les objectifs stratégiques de la FAO et la dimension de genre
16. Les outils de suivi des domaines d'intervention du FEM finalisés lors de l'agrément du Directeur général, ainsi que les outils de suivi actualisés à la mi-parcours pour les projets FEM-5 (et pour les projets FEM-6 et FEM-7 liés au domaine d'intervention de l'objectif 2 sur la biodiversité (BD) et à la gestion des aires protégées) et/ou revoir la contribution aux indicateurs de base FEM-7 (réajustés) pour les projets FEM-6, et les indicateurs de base FEM-7 pour les projets FEM-7 approuvés, conformément aux définitions fournies dans la feuille de travail des indicateurs de base (GEF, 2019a).
17. Les informations concernant la gestion financière et le tableau de co-financement actualisé, un rapport synthétique sur la gestion financière et les dépenses du projet à ce jour, un résumé de toutes les provisions financières faites par le projet et leur objectif, ainsi que des copies de toute évaluation accomplie pour recueillir des observations (le cas échéant)
18. La politique d'égalité des sexes du FEM (GEF, 2017), la stratégie de mise en œuvre de l'égalité des sexes du FEM (GEF, 2018a), le guide du FEM pour la parité hommes-femmes (GEF, 2018b) et le guide du FEM pour promouvoir la parité hommes-femmes dans les projets et programmes du FEM (GEF, 2018c), ou les versions les plus récentes de ces politiques
19. Exposé de l'UGP sur l'état d'avancement du projet – Novembre 2021
20. Listes des actions menées par le projet
21. Rapport de l'atelier de concertation pour la préparation du ProDoc Sept 2016

22. Brochure de l'Initiative Oasis durables
23. Termes de référence des prestations lancés dans le cadre du projet OASIL
24. Rapports des études réalisées dans le cadre du projet
 - Diagnostic Sites Tinghir Ouarazate et Zagora AgroConcept
 - Diagnostic Sites Errachidia et Midelt - IFED
 - Planification Sites Ouarazate Tinghir et Zagora AgroConcept
 - Planification Sites Errachidia IFED
 - Typologie et zonage Oasis
 - Etude sur les femmes oasiennes
25. Documents et travaux sur le genre réalisés par la Banque Mondiale, la DEFR et la DRA Dra-Tafilalet
26. Documentation de l'Association Nationale Ovine Caprine - ANOC
 - Matrice des actions
 - Axes stratégiques OASIL proposition ANOC
 - Brochure de synthèse de la filière des petits ruminants
 - Données sur les groupements ANOC opérant dans la zone du projet OASIL
 - Fiche synthétique de la race ovine Siroua et la population caprine Draa
 - Projet du Procédé d'Accord OASIL ANOC FAO
27. Subventions du FDA à la multiplication et production des reines d'abeilles 2016-2021
28. Autres rapports
 - Gestion Adaptative et Suivi des Systèmes Oasiens du Maghreb 2019- GEF ID: 5798
 - Évaluation finale du projet Conservation de la biodiversité et atténuation de la dégradation des terres par une gestion adaptable des systèmes du patrimoine agricole- FEM ID: 5481
 - Accord PDRMA FIDA paraphé
 - Rapport Nexus Souss Massa
 - Rapport National 2020 mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable Maroc
 - PLAN GENERATION GREEN - DISPOSITIF GOUVERNANCE
 - PLAN GENERATION GREEN de la Direction de l'Irrigation et de l'Aménagement de l'Espace Agricole- DIAEA